



GESTION
GLOBALE
DES
RESSOURCES
HUMAINES



RAPPORT
ANNUEL
2012



Sommaire

Organes d'administration, de direction et de contrôle	2
Le mot du Président	3
L'activité du Groupe	4

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 20 juin 2013

9

Rapport de Gestion	10
Texte des projets de résolutions	41

Comptes consolidés

47

Données Financières	48
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	83

Comptes sociaux

85

Données Financières	86
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	106

Gouvernement d'entreprise

109

Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne	110
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	118
Informations complémentaires	119

Autres informations

121

Autres informations juridiques	122
Responsables du contrôle des comptes	130
Liste des sociétés du Groupe	131

Organes d'administration, de direction et de contrôle

Conseil d'Administration

Daniel AUGEREAU	Président
Nadine GRANSON	Administrateur
Yvon DROUET	Administrateur
Julien VANEY	Administrateur

Directions

Daniel AUGEREAU	Président-Directeur Général
Yvon DROUET	Direction Financière
Sophie SANCHEZ	Direction Ressources Humaines
François PINTE	Secrétariat Général
Julien VANEY	Développement et Innovation
Martine MICHELI	Développement Europe
Jean-Philippe CAVALIER	Direction Opérationnelle France
Nadine GRANSON	Gestion Trésorerie
Florence KRYNEN	Direction Juridique
Martine BAUD	Direction Exploitation
Roland PICHAUD	Direction Informatique
Martial LOYANT	Direction Comptable
Marc de TERNAY	Crédit Manager
Florence CORMERAIS	Service Communication
Arnaud HUGUES	Service Marketing

Commissaires aux Comptes

Cabinet FIGESTOR
Cabinet JM AUDIT et CONSEILS



Le mot du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Les chiffres clés de l'année 2012 illustrent à nouveau nos bonnes orientations stratégiques ainsi que la solidité de notre modèle, confirmant ainsi la forte mobilisation de nos forces vives dans un environnement plus tendu que celui de l'année passée.

En effet, nous avons superformé l'ensemble des pays sur lesquels nous sommes implantés et renforcé notre position de 1^{er} Groupe français indépendant et de 5^{ème} en Europe dans la Gestion Globale des Ressources Humaines.

Le chiffre d'affaires record de 1.448,8M€ que nous avons atteint en porte témoignage.

Notre solidité financière, avec des fonds propres de 200M€ et une Trésorerie nette largement positive, nous permet d'envisager de nouvelles acquisitions à l'International.

Nous avons poursuivi notre conquête de parts de marché sur des secteurs en croissance comme l'aéronautique, les énergies nouvelles et les activités tertiaires, sur les régions Européennes et Canadiennes les plus dynamiques et renforcé nos expertises.

Nous avons inauguré en 2012 de nouveaux « *Open Center* » à Lyon, Bordeaux, « Saint Nazaire Aéro » et Milan. Ils complètent ceux de Paris, Nantes et Toulouse. Avec ce concept innovant, nous avons optimisé le *sourcing* des compétences grâce à une mutualisation de nos expertises sectorielles, pour mieux définir le potentiel de chacun de nos candidats, professionnels et techniciens, dans nos activités de recrutement, d'outsourcing et de formation.

Nos choix fondamentaux ayant pour objectif un fort développement de nos spécialisations, tant en France qu'à l'international, ont été pertinents ; nous sommes aujourd'hui présents dans quinze pays avec un réseau de près de 600 agences.

Grâce à notre culture d'entreprise et forts de nos certitudes en l'avenir du Groupe, nos 2 300 collaborateurs ont su faire preuve d'un esprit d'équipe sans faille, et permis à nos 90 000 clients, très naturellement exigeants, de rester de fidèles partenaires.

Afin de vous remercier de votre confiance, le Conseil d'Administration a décidé de proposer, à la prochaine Assemblée Générale du 20 juin 2013, le maintien du dividende au même niveau qu'en 2011, soit 0,30€ par action.

Ainsi, avec la volonté de tous, le Groupe SYNERGIE poursuit avec ambition, en 2013 et pour les années qui viennent, son développement dans l'environnement mondialisé et en pleine mutation qui s'offre à nous.

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires, nous vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Daniel AUGEREAU,
Président-Directeur Général

L'activité du Groupe

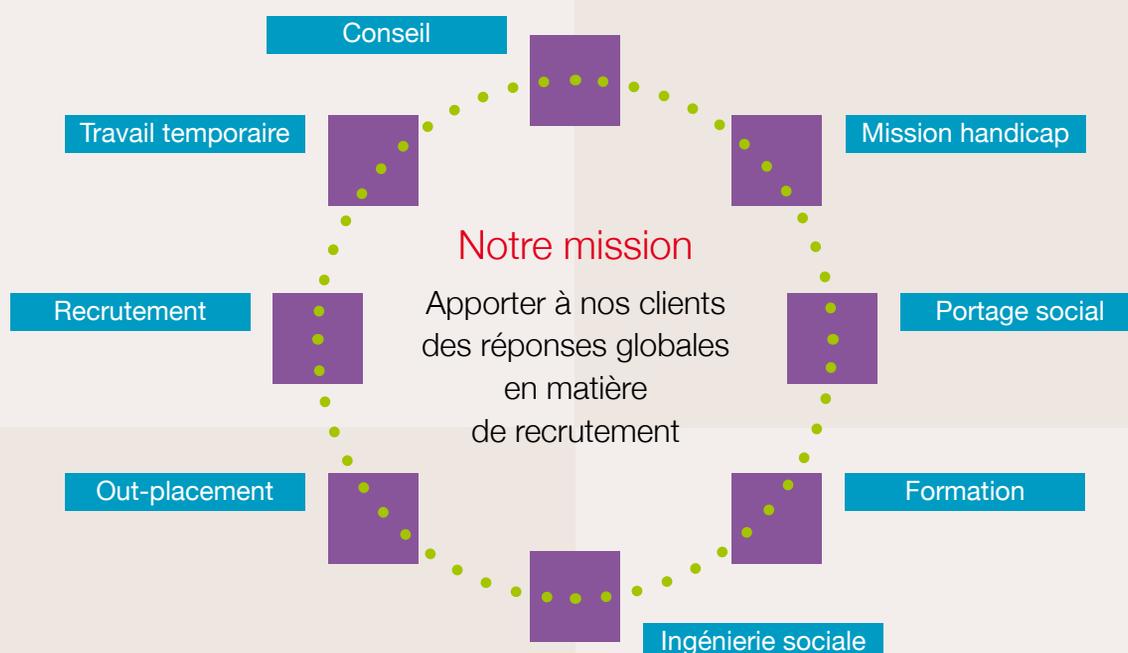
1 Synergie en bref...

Des performances supérieures au marché

Évolution 2012/2011	SYNERGIE	Marché
France	(3,7%)	(10,0%)
Europe (hors France) et Canada	+ 6,2%	(8%)

1^{er} Groupe français
indépendant en Gestion
des Ressources Humaines

5^e Groupe européen



Un « business model » qui permet de réaliser

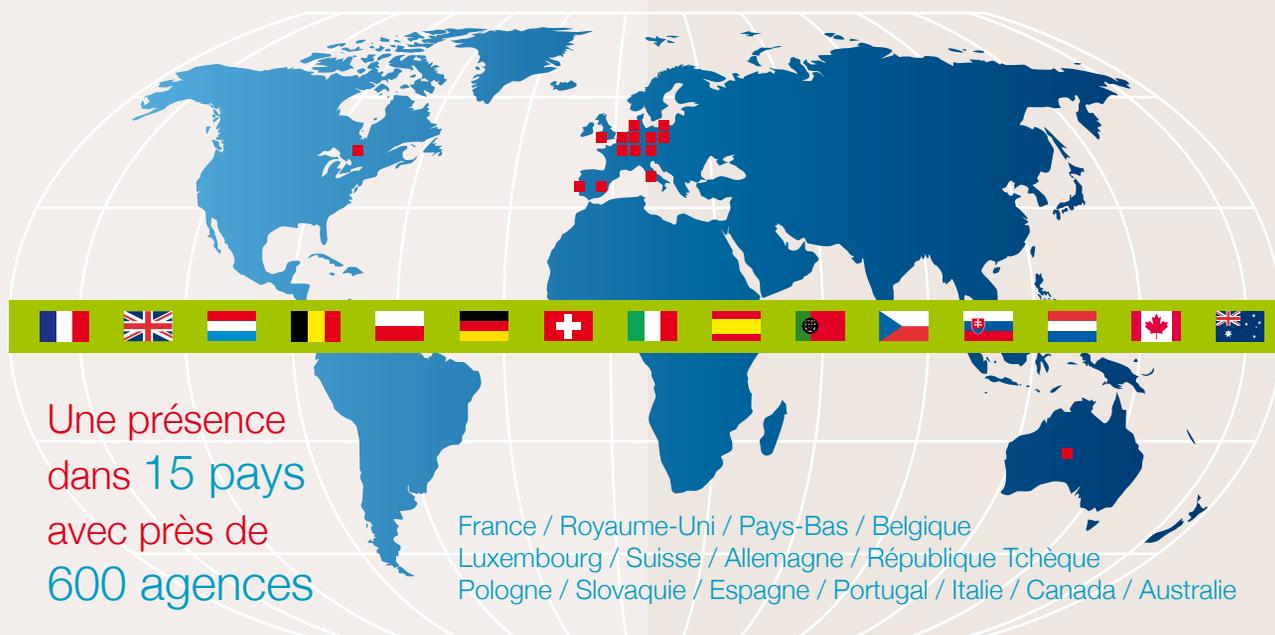
Un chiffre d'affaires record

Chiffre d'affaires
du Groupe SYNERGIE
(en millions d'euros)





2012



Le succès d'une stratégie de croissance internationale

Part du CA à l'International



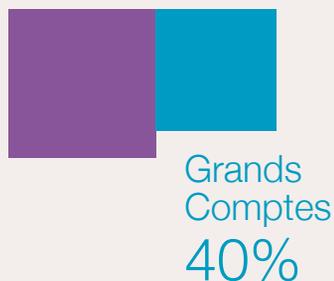
% du CA 2012



2012

Plus de **90 000 entreprises** clientes**2 300 collaborateurs** permanents

Un développement équilibré grâce à un positionnement multi-secteurs et multi-clients

PME/PMI
60%

CA 2012

**Des performances**

qui témoignent de la pertinence des choix stratégiques faits par le Groupe, avec son engagement fort sur des secteurs porteurs :

- Aéronautique
- Énergies renouvelables
- Métiers du secteur tertiaire spécialisé

Une trésorerie disponible

qui permet de poursuivre un déploiement géographique et sectoriel sur des activités prometteuses

Une dynamique

avec des expertises reconnues et des labels renouvelés chaque année dans les domaines du nucléaire, de la pétrochimie, de la qualité et de la sécurité, de la formation et de la prévention des risques.

- certifications CEFRI, MASE, ISO 9001
- 1^{er} prix d'excellence dans le domaine de la prévention des risques en entreprise : Synergie remporte le challenge Inter-ETT 2012 Cofely Axima.

200 M€**de fonds propres**

au 31 décembre 2012

Consolidés en millions d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	199,8	192,2
Trésorerie nette des soldes bancaires	9,8	22,1
Capacité d'autofinancement (après coût de l'endettement net)	22,7	27,5
Investissements industriels hors variation de périmètre	5,1	4,4



Nos objectifs 2013 :

Croissance interne

Poursuivre le maillage de nos agences sur les bassins d'emplois porteurs et l'ouverture de nouveaux Open Centers « experts » en Europe

Renforcer l'offre de détachement de personnel hautement qualifié à l'international sous notre concept

«Global Cross Sourcing by SYNERGIE»



Croissance externe

Étendre notre réseau dans les pays à forte rentabilité où SYNERGIE est déjà très implanté : Allemagne, Pays-Bas, Italie, Canada etc... en tant que

5^{ème} acteur européen
devenu incontournable

Et globalement,

**accroître nos expertises
pour des prestations à haute
valeur ajoutée** dans nos domaines
de compétences

2 Le Groupe en avril 2013 :

Organigramme des sociétés consolidées par secteur d'activité





Rapport du Conseil d'Administration

à l'Assemblée Générale
du 20 juin 2013

RAPPORT DE GESTION

Activité du Groupe SYNERGIE en 2012

Comptes sociaux et consolidés du Groupe

Evènements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

Gouvernement d'entreprise

Gestion des risques

Rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

Vie du titre Synergie

Autres rappels légaux

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS
SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES



RAPPORT DE GESTION

1 Activité du Groupe SYNERGIE en 2012

SYNERGIE : UN ACTEUR EUROPEEN DE RÉFÉRENCE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe SYNERGIE est aujourd'hui un acteur de référence incontournable dans la Gestion Globale des Ressources Humaines et occupe la sixième place parmi les leaders de la profession en Europe. Près de 45% du chiffre d'affaires consolidé est désormais réalisé à l'International.

Leader en France, présent dans 15 pays (Europe, Canada et Australie) avec un réseau de 600 agences, le Groupe intervient de façon croissante dans les secteurs tertiaires spécialisés, les industries de pointe, le BTP, les bureaux d'études, le commerce, les services et les nouvelles technologies de l'information et de

la communication, en nous appuyant sur la parfaite connaissance des besoins de chaque utilisateur.

Le Groupe SYNERGIE s'affirme ainsi comme l'un des meilleurs spécialistes en travail temporaire, recrutement, out-placement, ingénierie sociale, conseil et formation, chacun de ces métiers nécessitant souplesse, performance et compétitivité afin de répondre aux exigences des clients auprès desquels nous agissons en tant que véritables et fidèles partenaires grâce aux 2 300 collaborateurs permanents qui interviennent quotidiennement pour déléguer près de 50 000 employés en Equivalent Temps Plein (E.T.P.), auprès de 90 000 entreprises clientes, en France et à l'étranger.

Chiffres-clés (données consolidées)

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	1.448,8	1.446,6
Résultat opérationnel courant (1)	40,4	48,2
Résultat opérationnel	36,6	44,0
Résultat financier	(1,1)	(0,8)
Résultat avant impôt	35,6	43,2
Résultat net de l'ensemble consolidé	15,1	19,3
Dont part du Groupe	14,8	18,9

(1) Résultat Opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels

Les évolutions législatives en Europe

L'environnement législatif continue de favoriser les Entreprises de Travail Temporaire (ETT), grâce à l'évolution des lois depuis le milieu des années 2000 qui permettent d'envisager avec une certaine confiance l'avenir de ce secteur à moyen et long terme, des tendances de fond similaires se dessinant en Europe, conduisant les ETT à développer leurs prestations auprès de tous les secteurs d'activités.

En outre, la Directive Européenne relative au Travail Temporaire a été adoptée définitivement en octobre 2008 par le Parlement Européen et inscrite dans le Traité de Lisbonne, avec un délai de transposition dans les Etats membres arrêté au 5 décembre 2011.

Ce texte vise à assurer la protection des travailleurs temporaires en respectant le principe de l'égalité de



traitement. Il vise à garantir un niveau minimum de protection effective aux intérimaires et à mieux valoriser l'intérim dans certains Etats.

Les restrictions et interdictions concernant le recours aux travailleurs intérimaires sont désormais très limitées (cf. Art. 4 de la Directive) et le principe de l'égalité de traitement s'applique dès le 1^{er} jour de la mission (Art.5).

Malgré une mise en œuvre de la Directive restant inégale dans les 27 pays de l'Union Européenne, plusieurs pays ont profité de la transposition de la Directive pour favoriser un développement de l'intérim.

Des interdictions ont ainsi été levées concernant la durée maximum des missions, les interdictions sectorielles, les cas de recours trop restreints, etc...

Les préconisations des Institutions de l'Union Européenne en faveur du déblocage du marché du travail dans le cadre d'un juste équilibre entre flexibilité et sécurité ouvrent de nouvelles perspectives de croissance du marché de l'intérim au sein de l'Union.

1.1 Activité de l'intérim en France, de SYNERGIE et de ses filiales françaises

1.1.1 La gestion des Ressources Humaines en 2012 en France

Le chiffre d'affaires global réalisé par les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) en France est en baisse de 10% par rapport à 2011, avec 520 000 intérimaires équivalent temps plein en moyenne.

Selon les données établies par le PRISME, syndicat professionnel des Entreprises de Travail Temporaire, ces évolutions ont quasiment concerné l'ensemble des régions françaises, mais de manière contrastée.

Le Travail Temporaire a toutefois maintenu sa présence dans tous les secteurs économiques, les agences étant devenues des « Agences d'Emploi » intervenant dans tous les domaines se rapportant à la gestion flexible des Ressources Humaines et matérialisant ainsi le transfert progressif des missions de Pôle Emploi vers l'intérim.

Les évolutions législatives

Dans un environnement législatif favorable au travail temporaire, et conforté par la Directive Européenne, la Fonction Publique, en France, s'est également ouverte à l'intérim, avec la Loi du 3 août 2009.

Les trois grands corps concernés, que sont la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière, totalisent près de 5 millions d'employés et pourraient offrir aux ETT de nouveaux débouchés avec 100 000 à 150 000 employés en missions temporaires.

Rappelons également que la loi « Borloo » de programmation pour la cohésion sociale (janvier 2005) voit ses effets positifs s'amplifier d'année en année au bénéfice des entreprises spécialisées en Gestion Globale des Ressources Humaines.

Cette dernière a mis fin au monopole de Pôle Emploi dans les domaines du placement et de l'accompagnement des chômeurs en autorisant les ETT à proposer désormais l'ensemble de leurs prestations (placement, recrutement, conseil...) auprès des entreprises utilisatrices qui bénéficient aujourd'hui de leur expertise préfigurant l'externalisation complète de ce secteur.

Enfin, le décret du 3 juillet 2012 est venu étendre le dispositif « carrières longues » de la Loi du 30 novembre 2010 et permet aux salariés ayant commencé à travailler à 18 ou 19 ans de prendre leur retraite dès 60 ans. Ce dispositif, allié aux tendances démographiques (« papy boom ») laisse entrevoir d'ici 2015 un nombre annuel moyen de plus de 700 000 départs en retraite, qu'il faudra, pour la plupart, remplacer.



1.1.2 SYNERGIE en France

En France, le Groupe a maintenu une activité élevée, en particulier au 4^{ème} trimestre, portant ainsi son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année à 833,8M€, légèrement inférieur à 2011 (-3,7%) dans une activité en baisse d'environ 10% selon l'indicateur du PRISME.

Les investissements stratégiques réalisés ont en effet porté leurs fruits :

- Accélération du développement sur le marché de l'aéronautique, très dynamique et demandeur en personnel très qualifié et spécialisé.

L'aéronautique présente à long terme des perspectives exceptionnelles, qui incitent les constructeurs et leurs partenaires du secteur à étoffer significativement leurs équipes ; SYNERGIE a renforcé ses expertises en conséquence, et renouvelé notamment les salons régionaux qui ont permis de capter des candidatures par centaines.

- Inauguration de nouveaux *Open Centers* en 2012

Ce concept innovant pour l'emploi, dédié principalement aux métiers du tertiaire, a permis :

D'optimiser le *sourcing* des compétences grâce à une mutualisation des expertises sectorielles qui permet de mieux exploiter le potentiel de chaque candidat.

De répondre de façon horizontale à l'ensemble des besoins d'une entreprise ou d'un établissement public qui peut y réaliser des sessions complètes de recrutement.

Ce modèle, mis en œuvre à Paris dès la fin 2008 a été étendu à d'autres grandes métropoles comme Nantes et Toulouse en 2011, Lyon, Bordeaux, « Saint Nazaire Aéro » et également Milan en 2012.

La diversification des activités dans le domaine du placement, de la formation et du handicap s'est également poursuivie.

Il en a été de même des réponses positives aux consultations des marchés publics pour lesquels il a été constitué une cellule spécialisée, le développement dans ce secteur s'étant poursuivi, malgré la réduction significative, dès 2010, du recours aux opérateurs privés par Pôle Emploi.

Une clientèle composée de PME/PMI et de Grands Comptes

SYNERGIE a développé une stratégie très proactive de conquête de nouveaux clients, notamment dans son cœur de cible que sont les PME/PMI, qui représentent toujours plus de 60% du chiffre d'affaires du Groupe, et accéléré ses partenariats avec la clientèle « Grands Comptes » européenne.

Le développement des spécialisations

Le besoin de personnel de plus en plus qualifié a entraîné une spécialisation accrue de l'activité de nos agences généralistes, en particulier dans les grandes villes, afin d'offrir des services adaptés aux métiers spécifiques.

Nos expertises ont ainsi été renforcées.

L'offre globale de services

L'offre de services du Groupe se décline désormais autour d'axes majeurs :

- **La qualité**, illustrée par les outils performants de validation de candidats, confirmée par la certification ISO 9001 version 2008 ;
- **Le reporting**, basé sur l'échange de données informatisées. A ce titre, SYNERGIE propose à ses clients des supports de dématérialisation des procédures administratives. Dans un premier temps elle s'est associée en juin 2006 aux trois « majors » du Travail Temporaire pour mettre en place la plateforme PIXID, afin de permettre une meilleure politique de référencement des prestataires par les clients. SYNERGIE propose par ailleurs un autre type de plateforme afin de répondre aux nouvelles attentes de certains d'entre eux ;
- **La Gestion Globale des Ressources Humaines**, permettant à nos clients d'optimiser leurs ressources (identification des besoins, conseils en recrutement, mise à disposition de personnel spécialisé, formation, évaluation, ingénierie sociale, etc.).



1.2 Activité du Groupe à l'International présent aujourd'hui dans 15 pays

SYNERGIE a affiché des performances sur l'ensemble des marchés où le Groupe est présent, qui lui ont permis d'atteindre son plus haut niveau historique avec un chiffre d'affaires global de 615M€ à l'International.

Cette activité hors France, soit 615M€, a représenté 43% de l'activité du Groupe à fin 2012 contre 11% en 2002 et constitué un véritable relais de croissance et de profitabilité.

La progression de 6,2% en 2012, soit 2,5% à périmètre constant, tient compte sur une année pleine de l'implantation stratégique réalisée en Allemagne avec l'acquisition de GMW.

Au cours de l'année 2012, la majorité des filiales implantées hors de France a surperformé leur marché respectif.

Le tableau suivant fait état des variations par pays par rapport aux trois principaux marchés sur lesquels le Groupe est implanté, selon les statistiques publiées par l'association professionnelle locale des employeurs de travailleurs temporaires.

croissance 2012/2011	marché	SYNERGIE
France	(10,0%)	(3,7%)
Belgique	(7,3%)	4,5%
Italie	(8,0%)	3,2%

Cette excellente résistance a été confortée par une forte intégration de SYNERGIE à l'échelle européenne, qui lui permet de capter de nouveaux grands comptes d'année en année.

Ce développement a conduit le Groupe à créer une cellule dédiée dans le détachement de personnel qualifié entre pays européens. Ainsi SYNERGIE a créé « Global Cross Sourcing by SYNERGIE », offre inédite pour un groupe français, assurant, grâce à ses expertises multi catégorielles, le détachement d'intérimaires transnationaux et répondant ainsi à un enjeu majeur du marché de l'emploi : les besoins de compétences.

Par ailleurs, l'objectif étant de fluidifier les détachements de compétences des pays offreurs (Europe de l'Est et du Sud principalement) vers les pays demandeurs (Europe du Nord, mais également Australie, Afrique et Asie), une cellule de recrutement spécifique a été mise en place par ACORN, la filiale britannique de SYNERGIE, afin de placer à l'International et en premier lieu en Australie, du personnel hautement qualifié dans des secteurs à fort développement économique, tels que l'extraction de pétrole, gaz et minéraux (construction, ingénierie, informatique, logistique ...); des bureaux ont été ouverts à Perth et Adélaïde.

1.2.1 En Europe du Sud

L'évolution de l'activité en Europe du Sud a été marquée par :

- Une activité en progression en Italie ;
- La résistance de l'Espagne ;
- Une situation économique difficile au Portugal

Le niveau d'activité s'est globalement maintenu en 2012, grâce aux performances de l'Italie.

Le taux de pénétration du Travail Temporaire reste aux alentours à 1% de la population active dans les trois pays constituant l'« Europe du Sud », ce qui laisse augurer des perspectives de croissance encourageantes à court terme.

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	236,3	237,0
Résultat opérationnel courant	3,6	5,6
Résultat financier	(0,7)	(0,8)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1,4	2,7

Italie

Le chiffre d'affaires, réalisé avec une clientèle mixte de Grands Comptes et de PME/PMI sur le modèle de la France, a progressé de 3,2% sur l'ensemble de l'année.

Ce dynamisme, favorisé par la création de nouvelles agences sur la fin de l'exercice 2011 et le début de 2012 a permis de maintenir la rentabilité opérationnelle à 2,5%.

Espagne

Le chiffre d'affaires qui atteint 75,9M€ à fin 2012 est en très légère progression par rapport à 2011, l'effet de taille et la rationalisation des structures depuis la fusion des réseaux Olympia et SYNERGIE en 2010 ayant permis de maintenir la rentabilité de la filiale espagnole.

Portugal

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 est en diminution de 21%, dans un contexte très tendu.

La société a entre autres pris la décision de ne pas poursuivre ses prestations auprès de certains clients dont l'allongement du crédit devenait à risque.

1.2.2 En Europe du Nord et de l'Est

Le Groupe a poursuivi sa croissance en Europe du Nord et de l'Est en 2012 (+10%), avec une plus forte

contribution de l'Allemagne au chiffre d'affaires et aux bénéfices.

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	344,635	313,5
Résultat opérationnel courant	9,4	12,6
Résultat financier	(0,4)	(0,6)
Résultat net	3,7	5,8



Allemagne : une acquisition stratégique

SYNERGIE a acquis fin août 2011, 100% du capital de GMW, société de gestion des ressources humaines basée à Karlsruhe (Bade Wurtemberg) qui disposait d'un réseau de 16 agences et d'un portefeuille diversifié de clients dans l'industrie et le tertiaire avec un mix de nombreuses références dans les grands comptes et une forte présence dans les PME PMI.

En 2012, GMW a réalisé un chiffre d'affaires de près de 32M€ et un résultat net de 1,2M€.

L'introduction de l'égalité salariale entre salariés permanents et intérimaires («equal pay») n'a pas affecté les marges de GMW.

La demande restant forte en Allemagne, le Groupe a mis en œuvre les moyens afin de répondre à la recherche de main d'œuvre qualifiée, en optimisant le *cross sourcing* au sein du Groupe.

Belgique / Luxembourg

Le chiffre d'affaires de la zone Belgique / Luxembourg a atteint le record historique de 150,2M€ (+3,9%) confirmant le dynamisme de la filiale belge.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 5,8M€ et le résultat net à 3,3M€.

Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires s'est établi à 109,5M€, légèrement supérieur à celui réalisé en 2011.

Toutefois, la réduction des marges liée en partie à la mise en place de l'égalité de traitement entre intérimaires et permanents, et la non recouvrabilité de deux créances clients ont affecté le résultat opérationnel, qui s'est établi à 1,2M€.

1.2.3 Au Canada

SYNERGIE intervient au Canada avec un réseau de 20 bureaux exerçant leur activité sous la marque HUNT PERSONNEL (3 franchises, les autres en gestion directe).

Le chiffre d'affaires de la filiale canadienne est en hausse de 19%, le résultat opérationnel s'élevant à 0,9M€.

La délégation du management des services en ressources humaines et la pérennité des grands comptes garantissent un bon niveau d'activité pour 2013.

Les investissements réalisés par ailleurs dans la cellule de détachement de personnel qualifié destiné à l'International (300K€ en 2012) doivent porter leurs fruits en 2013.

Pays-Bas

Le chiffre d'affaires réalisé en 2012 s'est élevé à 23,3M€ (contre 24,8M€ en 2011) dans un marché en décroissance.

Les performances ont été contrastées au sein de nos activités, la délégation de salariés issus de l'Europe de l'Est s'avérant particulièrement performante, alors que le transport et la logistique étaient affectés par les difficultés rencontrées par ce secteur à l'échelle nationale. Il en a résulté un résultat opérationnel courant de 0,8M€ et un bénéfice net de 0,4M€.

La montée en puissance du réseau généraliste, et l'objectif de devenir un acteur national, présagent d'une plus grande contribution de ce pays à l'avenir.

Suisse

Le chiffre d'affaires de SYNERGIE SUISSE, s'est établi à 26,6M€ en progression de 22% par rapport à 2011.

Ce fort développement porté par une amorce de diversification a toutefois été compensé par une augmentation de certaines contributions sociales limitant l'effet attendu sur le résultat opérationnel courant qui s'élève à -0,2M€.

Europe de l'Est

Les filiales tchèques ont réalisé un chiffre d'affaires global de 2,7M€, contre 2,9M€ en 2011, maintenant leur rentabilité, avec une poursuite du développement de l'activité de travail temporaire et l'ouverture d'une seconde agence, destinée au secteur industriel.

Ces bonnes performances intègrent la restructuration de la franchise d'Ottawa acquise en 2011, et une certaine pression sur les prix.

L'extension de nouveaux accords grands comptes, au début de l'année 2013 augurent à nouveau d'une activité soutenue sur l'exercice en cours.



2 Comptes consolidés et comptes sociaux

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration par une délibération en date du 10 avril 2013.

En application du Règlement Européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché ré-

glementé de l'un des Etats membres présentent leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

2.1 Comptes consolidés du Groupe

2.1.1 Le périmètre 2012

Le périmètre des entités consolidées figure en note n°3 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Il n'y a pas eu de variation significative par rapport à 2011.

La société de droit allemand G M W est incluse dans le périmètre depuis septembre 2011. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 32.337K€ et un résultat net social de 1.211K€ au cours de l'exercice 2012, contribuant au résultat net consolidé pour 0,5M€ compte tenu des amortissements de clientèle et marque.

2.1.2 La structure bilantielle

La lecture du bilan consolidé de SYNERGIE met en évidence :

A l'actif

- le maintien des survaleurs à un niveau modéré (75,9M€), proche de celui de 2011 (75,3M€) ;
- la diminution de 3,1M€ des autres immobilisations incorporelles qui comprennent notamment les clientèles et marques acquises, nettes des amortissements constatés ;
- des immobilisations corporelles supportant l'activité du Groupe s'élevant à 24,8M€, dont la hausse est relative à des investissements immobiliers ;
- la baisse du poste clients liée à l'évolution de la conjoncture au cours du dernier trimestre ;
- un niveau de trésorerie élevé (35M€ contre 49M€ en 2011).

Au passif

- l'augmentation des capitaux propres qui s'établissent à 199,8M€ (dont part du Groupe 198,5M€) ;
- une diminution des passifs non courants par le remboursement des emprunts moyen terme (4,3M€) ;
- une diminution des passifs courants, liée à l'activité.



2.1.3 Le compte de résultat

Chiffres consolidés significatifs par zone géographique

En millions d'euros	Chiffre d'affaires		Ebita (1)		Résultat opérationnel		Résultat net	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
France	833,8	867,5	26,5	29,0	25,4	28,1	9,4	10,3
Italie	141,1	136,8	3,5	4,1	3,4	4,1	1,8	2,2
Espagne	76,0	75,8	0,5	1,0	0,2	0,8	0,0	0,3
Portugal	19,2	24,4	(0,4)	0,4	(0,4)	0,4	(0,4)	0,2
Europe du Sud	236,3	237,0	3,6	5,6	3,3	5,3	1,4	2,7
Belgique, Luxembourg	150,2	144,8	5,8	7,1	5,6	7,1	3,4	4,6
Pays-Bas	23,3	24,8	0,8	1,5	0,5	1,2	0,4	0,9
Allemagne	32,3	11,1	1,7	1,1	0,6	0,8	0,5	0,6
Royaume-Uni (2)	109,5	108,1	1,2	3,2	0,9	2,6	0,5	1,5
Suisse	26,6	21,7	(0,2)	(0,3)	(1,4)	(1,9)	(1,2)	(1,7)
Europe de l'Est	2,7	2,9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Europe du Nord et de l'Est	344,6	313,5	9,4	12,6	6,4	9,8	3,7	5,8
Canada	34,1	28,7	0,9	1,0	0,7	0,8	0,5	0,5
TOTAL	1.448,8	1.446,6	40,4	48,2	35,7	44,0	15,1	19,3

(1) résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels.

(2) l'Australie est rattachée au Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires

SYNERGIE a affiché des performances sur l'ensemble des marchés où le Groupe est présent, qui lui ont permis d'atteindre son plus haut niveau historique avec un chiffre d'affaires global de 1.448,8 M€.

La part contributive du placement et des autres activités de Ressources Humaines (formation, outsourcing...) s'élève à 1,3% du chiffre d'affaires global, avec un potentiel de marge supérieure à celle de nos activités traditionnelles.

Le résultat opérationnel courant avant dépréciation des incorporels

En millions d'euros	2012 (S1)	2012 (S2)	2012	2011
Chiffre d'affaires	707,9	740,9	1.448,8	1.446,6
Résultat opérationnel courant	17,4	23,2	40,4	48,2
Soit en % du chiffre d'affaires	2,5%	3,1%	2,8%	3,3%



Dans un contexte de croissance limitée, la baisse du résultat opérationnel s'explique compte tenu :

- des investissements importants réalisés (*Open Centers*, nouvelles agences en Italie, en Belgique et en Allemagne) dont l'impact est de l'ordre de 1.600K€, les effets positifs sur la rentabilité ayant été ressentis à partir du second semestre ;
- des cotisations sociales en augmentation, notamment en France, qui n'ont pu être répercutées intégralement aux clients, et qui, conjuguées à une certaine pression sur les prix, ont conduit à une légère érosion de la marge brute en France (0,23%) et à l'International (incidence variable selon les pays) ;

- de l'augmentation de certaines charges de structure incompressibles (hausse annuelle obligatoire des salaires dans plusieurs pays) estimée à plus de 800K€ ;

Les dépréciations de créances douteuses sont en légère hausse (0,36% du chiffre d'affaires contre 0,31% en 2011), une provision (1.715K€) relative à un important client français mis en redressement judiciaire ayant notamment été constatée.

En dehors de ce sinistre, les risques ont été limités, avec une vigilance accrue en Europe du Sud où le crédit client s'est allongé.

Les amortissements (4.958K€) sont en hausse par rapport à 2011, du fait des investissements réalisés.

Ebita	2012 % du CA	2011 % du CA
France	3,2%	3,3%
Europe du Sud	1,5%	2,4%
Europe du Nord et de l'Est	2,7%	4,0%
Canada	2,6%	3,4%
SYNERGIE consolidé	2,8%	3,3%

Le résultat opérationnel

Les éléments à caractère exceptionnel suivants permettent d'expliquer le passage du résultat précédent au résultat opérationnel en 2012 :

1) les amortissements des incorporels liés aux acquisitions se sont élevés à 2,4M€ contre 2,2M€ en 2011. Une dépréciation complémentaire des survaleurs relatives aux acquisitions antérieures a été constatée pour 0,5M€ et concerne la filiale française EURYDICE PARTNERS ainsi que la dépréciation de la clientèle suisse (0,9M€) ;

2) Des éléments exceptionnels peu significatifs en 2012 (0,9M€) contre (0,2M€) en 2011.

Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier s'établit à 1,5M€, soit au même niveau qu'en 2011, le rendement des taux de placement offerts par le marché étant faible.

Les parités des devises étrangères ont conduit à enregistrer un montant de 0,4M€ en « autres produits financiers », (contre 0,7M€ en 2011).

Le résultat avant impôt

Il résulte de ce qui précède un bénéfice avant impôt de 34,6M€.

Le résultat net

Compte tenu de la CVAE (11,5M€) d'une part, de l'impôt et de la fiscalité différée d'autre part, le bénéfice net consolidé s'élève à 15,1M€ (dont part du Groupe 14,8M€).



2.2 Comptes sociaux de SYNERGIE

2.2.1 La structure bilantielle

La lecture du bilan au 31 décembre 2012 de SYNERGIE SA met en évidence :

A l'actif

- l'actif immobilisé de l'ordre de 104,8M€, en augmentation par rapport à 2011 (augmentation de capital de SYNERGIE PROPERTY et de la filiale canadienne) ;
- l'actif circulant en diminution, en corrélation avec une activité moindre dans les deux derniers mois de l'exercice et un maintien du crédit client par rapport à la même période en 2011 ;
- une trésorerie largement excédentaire incluant des placements diversifiés à court terme pour 17,2M€.

Au passif

- un haut niveau de capitaux propres à 152,2M€ après versement de dividendes (7,2M€) ;
- une reprise de provisions pour risque de change (0,5M€) ;
- le remboursement d'emprunts à hauteur de 4,7M€ ;
- des dettes courantes d'exploitation en baisse liées à l'activité des derniers mois.

Conformément à la loi, nous vous précisons que le crédit fournisseur dont le solde s'élève à 1.167K€ au 31 décembre 2012 (hors formation et factures non parvenues), s'est élevé à 52 jours en moyenne, les échéances dépassées se ventilant comme suit :

En milliers d'euros	2012
non échu	465
moins de 30 jours	202
entre 30 et 60 jours	4
entre 60 et 90 jours	25
de 90 à 120 jours	1
plus de 120 jours	470
Total	1.167

2.2.2 Le compte de résultat

En millions d'euros	2012	2011
Chiffre d'affaires	816,2	846,9
Résultat d'exploitation	16,2	22,2
Résultat financier	(2,0)	(2,9)
Résultat net	10,3	9,4

Le bénéfice net de SYNERGIE SA s'élève à 10,3M€ pour un chiffre d'affaires de 816,2M€. La contribution de SYNERGIE SA à l'activité du Groupe, avec 57% du volume des affaires traitées, reste prépondérante tout en se rééquilibrant d'année en année au bénéfice des filiales étrangères.

Il convient toutefois de souligner :

- la résistance au niveau du résultat d'exploitation (16,3 M€)
- le résultat financier de -2M€ qui comprend la provision pour dépréciation du compte courant de la filiale EURYDICE PARTNERS pour 2,7M€ ;
- un résultat exceptionnel de -0,9M€, alors qu'en 2011 il s'établissait à -0,6M€.

La distribution de dividendes de certaines filiales à SYNERGIE SA pour 0,5M€ en 2012, contre 0,6M€ en 2011 est sans effet sur les comptes consolidés.

Compte tenu de ces résultats et d'une structure financière de SYNERGIE à nouveau renforcée, l'affectation projetée du résultat serait la suivante :

Résultat de l'exercice	10.319.397,57 €
Report à nouveau antérieur	2.080.782,87 €
Résultat disponible	12.400.180,44 €
Réserve légale	(515.969,88) €
Bénéfice distribuable	11.884.210,56 €
Dividendes	(7.308.600,00) €
Réserve pour actions propres	(35.275,75) €
Réserve facultative (reprise)	35.275,75 €
Report à nouveau	4.575.610,56 €

Il sera proposé de distribuer un dividende pour un montant total de 7.308.600€. Le dividende, mis en paiement au plus tard le 28 juin 2013, sera de 0,30€ pour chacune des 24.362.000 actions.

La réserve pour actions propres n'est que temporaire et correspond aux titres auto-détenus au 31 décembre 2012.

Les actionnaires fiscalement domiciliés en France sont informés que la loi de finances n°2012-1509 du 29 décembre 2012 pour 2013 a soumis les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2013 à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu et supprimé le prélèvement forfaitaire libératoire. Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, l'abattement égal à 40% du montant reçu est maintenu en application des dispositions prévues au 2° et 3° de l'article L-158 du code Général des Impôts.

Il est instauré parallèlement à compter du 1er janvier 2013 un prélèvement au taux de 21% du montant distribué, non libératoire de l'impôt sur le revenu, prélevé à la source, sous réserve de dépenses obtenues dans les conditions prévues à l'article 242 quater du code Général des Impôts.

2.3 Financement de SYNERGIE et du Groupe

2.3.1 Financement de SYNERGIE

Au 31 décembre 2012, SYNERGIE SA bénéficie d'une trésorerie nette d'endettement positive de 40,5 M€ (retraitée des comptes courants vis-à-vis des filiales du Groupe) contre 53,8M€ à la clôture de 2011.

Par ailleurs, SYNERGIE SA participe au financement du besoin en fonds de roulement de certaines filiales par appports en compte courant et octroi de cautions aux établissements bancaires locaux.



2.3.2 Financement du Groupe

En millions d'euros	2012	2011
Capitaux propres consolidés	199,8	192,2
Trésorerie nette	9,8	22,1
Endettement financier	(24,7)	(26,4)
Trésorerie nette d'endettement	(14,9)	(4,3)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	23,9	27,7
Investissements hors variation de périmètre	15,0	6,6
Coût de l'endettement financier net/chiffre d'affaires	0,1%	0,1%

Les capitaux propres s'élèvent à 199,8M€ mettant en évidence la solidité du Groupe SYNERGIE en lui garantissant son indépendance financière et son statut européen.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité a augmenté de seulement 10,6M€, grâce à une bonne maîtrise du crédit client.

La trésorerie disponible a permis de couvrir les investissements courants (4,5M€), le remboursement des emprunts (4,3M€) ainsi que le paiement des dividendes (7,2M€).

Les compléments de prix liés à des opérations de croissance externe antérieures ou au rachat d'intérêts minoritaires (5,4M€) ont été autofinancés.

Un emprunt à taux variable avec swap avait été souscrit à hauteur de 10M€ en fin d'année 2008 afin de garantir un équilibre entre les financements à taux fixe et à taux variable à des conditions satisfaisantes. Compte tenu de l'évolution des cours de marché, ce swap a été estimé à -0,05M€ dans les comptes 2012.

Comme constaté sur le tableau de flux de trésorerie consolidé, l'effet conjugué de ces éléments a permis de maintenir une trésorerie positive (9,8M€).

La solidité financière du Groupe, avec des fonds propres qui atteignent 199,8€ et un endettement très limité, permettent d'envisager sans risque la poursuite de nouvelles acquisitions.

3 Événements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

3.1 Événements importants postérieurs à la clôture

Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice 2012 susceptible de remettre en cause les comptes n'est survenu.



3.2 Perspectives d'avenir en France et à l'International

L'environnement législatif

Les législations continuent à évoluer, dans le cadre de la Directive Européenne, offrant plus de souplesse à l'emploi tout en le sécurisant (« flex sécurité ») ; des négociations entre gouvernements et partenaires sociaux se sont poursuivies à ce sujet début 2013, principalement en France.

Ainsi la mise en place du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi) à compter de janvier 2013, et les accords relatifs au CDI intérimaire pourraient être favorables au secteur de l'intérim.

Le Groupe SYNERGIE

Les deux premiers mois de l'exercice confirment à nouveau la surperformance de SYNERGIE sur l'ensemble de ses marchés, et notamment en France, avec un léger retrait de 2,9% du chiffre d'affaires (contre -10,5% pour le marché – source Prisme).

Dans ce contexte, le Groupe poursuit sa stratégie de déploiement sur des zones géographiques et des secteurs d'activité dynamiques, en particulier à l'International, avec pour objectif d'y réaliser 50% de son chiffre d'affaires dans les deux ans qui viennent.

En outre, la réalisation de certains projets mis en œuvre en 2012, ou différés, devrait s'accélérer.

Ainsi, la cellule de recrutement de personnel hautement qualifié issu du Royaume-Uni afin de le détacher en direction de l'Australie dans des secteurs à fort potentiel économique, doit atteindre son seuil de rentabilité.

SYNERGIE envisage de prendre des participations en Chine et en Amérique du Sud, où ont été tissés des contacts avec des partenaires locaux depuis quelques années afin d'être prêt à bénéficier de l'essor de ces marchés émergents où d'importants développements sont attendus.

Le Groupe s'est fixé comme objectif une croissance de son chiffre d'affaires de 7% pour atteindre 1.550M€ en 2013 et porter à 50% d'ici deux ans la part du chiffre d'affaires qui sera réalisée à l'International.

Enfin, grâce à une structure financière solide, le Groupe reste à l'écoute d'opportunités de croissance externe principalement dans les pays à forte rentabilité comme l'Allemagne, les Pays-Bas et le Canada.

4 Gouvernement d'entreprise

4.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SYNERGIE est composé de quatre membres, nommés pour 6 ans, dont une administratrice (25% du nombre d'administrateurs). SYNERGIE respecte à ce jour les dispositions de la Loi du

27 janvier 2011 relative à la « représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Daniel AUGEREAU

Nadine GRANSON

Yvon DROUET

Julien VANEY

Président

Administrateur

Administrateur

Administrateur



4.2 Rémunération des mandataires sociaux

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les données des tableaux suivants sont en milliers d'euros.	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Daniel AUGEREAU	463	430
Yvon DROUET	170	164
Julien VANEY	145	121
Nadine GRANSON	114	102
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	892	817

Tableau récapitulatif de chaque dirigeant mandataire social

	2012		2011	
	dus	versés	dus	versés
Daniel AUGEREAU				
- rémunération fixe	318	318	317	317
- rémunération variable	120	120	90	90
- indemnité conventionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature	25	25	22	22
TOTAL	463	463	430	430
Yvon DROUET				
- rémunération fixe	148	148	142	142
- rémunération variable	20	20	20	20
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature	2	2	2	2
TOTAL	170	170	164	164
Julien VANEY				
- rémunération fixe	132	132	108	108
- rémunération variable				
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature	13	13	13	13
TOTAL	145	145	121	121

Tableau récapitulatif de chaque dirigeant mandataire social

	2012		2011	
	dus	versés	dus	versés
Nadine GRANSON				
- rémunération fixe	102	102	90	90
- rémunération variable	12	12	12	12
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature				
TOTAL	114	114	102	102

Tableau sur les jetons de présence : Néant

Options de souscriptions d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social : Néant

Options de souscriptions d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social : Néant

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social : Néant

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social : Néant

5 Gestion des risques

La gestion des risques, préoccupation majeure de la Direction

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux risques et incertitudes liés à l'activité du Groupe. Pour plus d'informations sur les contrôles mis en place et les actions engagées pour prévenir ces principaux

risques, nous vous invitons à vous reporter au Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne.

5.1 Gestion des risques financiers

Risque de taux

Le solde des emprunts négociés à moyen et long terme s'élève à 10,6M€.

4,87%) et 5M€ (taux fixe 5,16%), ces deux emprunts arrivant à échéance en 2013.

Compte tenu de l'évolution des taux constatée au cours de l'exercice 2008, la réflexion engagée sur les possibilités de limiter les risques liés à leur variation nous avait conduit à recourir à deux emprunts pour respectivement 10M€ (taux Euribor +0.4% avec swap fixant le taux à

L'intégralité des autres emprunts a été souscrite à taux fixe.

Le taux moyen des intérêts relatifs aux emprunts du Groupe s'est élevé à 2,82% en 2012 (hors effet swap).



Risque de change

Jusqu'au 31 décembre 2005, le Groupe était peu affecté par les risques de taux de change, les opérations étant réalisées dans la zone euro, à l'exception des filiales canadienne et tchèque, dont l'impact était négligeable.

Notre développement en Grande-Bretagne par acquisitions successives depuis décembre 2005 financées en partie par apport en compte courant et l'évolution des monnaies anglaise et canadienne ont conduit le Groupe à être plus sensible aux effets des variations de cours des

devises, le résultat financier ayant été impacté de l'effet de change entre l'euro et la livre sterling qui ont conduit à une reprise de provision lors des deux derniers exercices clos.

Afin de limiter ce risque, le financement des prochaines acquisitions de filiales, hors zone euro, sera assuré via une filiale locale par des emprunts effectués dans le pays concerné ; le remboursement du compte courant actuellement détenu sur la holding britannique atténuera également les aléas liés au change.

Cours des monnaies par rapport à l'euro

	à la clôture		moyen sur 12 mois	
	2012	2011	2012	2011
Livre sterling	0,8161	0,8353	0,8119	0,8713
Dollar canadien	1,3137	1,3215	1,2906	1,3805
Franc suisse	1,2072	1,2156	1,2044	1,2318
Couronne tchèque	25,151	25,787	25,1395	24,5996

Risques de liquidité et de crédit

Compte tenu d'une situation de trésorerie nette positive, les risques de liquidité et de crédit sont estimés non significatifs.

Risques d'actions et de placements

En matière de gestion des placements financiers, SYNERGIE mène une politique très prudente.

En effet, les placements réalisés correspondent à des SICAV monétaires à très court terme, en grande majorité achetées et vendues au cours du même mois, pour lesquelles il n'y a pas de risque, ainsi qu'à des billets de trésorerie à un ou trois mois et des comptes à terme à trois mois au plus.

Les actions propres sont gérées dans le cadre du contrat de liquidité d'une part et du programme de rachat d'autre part.

5.2 Gestion des risques non financiers

La notoriété de SYNERGIE et de ses filiales, leur positionnement de généraliste et le volume des affaires traitées, permettent de répondre aux appels d'offres des clients nationaux et internationaux (Grands Comptes) afin de poursuivre leur développement et de gagner régulièrement des parts de marché.

Le Groupe détient environ 5% de parts de marché en France et de 1 à 3% dans de nombreux pays européens où il est fortement implanté (Belgique, Italie, Espagne, Portugal).

A toutes fins utiles, nous soulignons que le Groupe n'a pas fait l'objet de sanction du Conseil de la Concurrence pour pratiques anticoncurrentielles.

Risque Clients

Le Groupe conserve son indépendance vis-à-vis de ses clients, seul un client contribuant pour plus de 1% au chiffre d'affaires consolidé.

Dans ce contexte, l'optimisation de la gestion du poste client est un acte quotidien. Sur ce point, et depuis de nombreuses années, nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs à la notion de « risque client » et à la maîtrise des délais de paiements.

Les processus de blocage d'encours autorisé, liés au risque client tel qu'il a été estimé par le service « Crédit Management » et intégrés dans les logiciels métier et force de vente, constituent des aides efficaces à la décision et à la limitation de ce risque.

Grâce à ces méthodes, le Groupe assure le développement de ses ventes dans un environnement sécurisé. La Loi de Modernisation de l'Economie, en limitant la durée du crédit client, a réduit le risque d'autant à compter de 2009.

Risque lié à la marque

Dans le cadre de sa politique de marque, le Groupe est amené à concéder l'utilisation de ses marques et représentations graphiques à ses filiales par des contrats de licences négociés.

La politique d'image nous conduit ainsi à déposer régulièrement de nouvelles marques et slogans afin d'adapter notre identité à l'évolution économique et à notre internationalisation.

L'emploi du mot « SYNERGIE » par des tiers pour désigner des activités qui, sans être similaires ou connexes, peuvent viser des services protégés et pour des actes plus directement concurrentiels relatifs à des activités se rapportant au Travail Temporaire ou à la Gestion des Ressources Humaines nous conduit à développer une politique énergique de défense de la marque « SYNERGIE ». C'est ainsi qu'un jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 4 avril 2007 a consacré « SYNERGIE » marque notoire en France.

Les actions de sponsoring dans divers sports représentent un support médiatique qui valorise la notoriété de la marque.

Il convient enfin de préciser que la majeure partie des filiales européennes de Travail Temporaire développe la marque SYNERGIE.

Risque Juridique et Fiscal

Le contrôle interne, sur le plan juridique, se fonde sur un principe de précaution, qui résulte d'une part d'une attitude responsable de chaque collaborateur et d'autre part d'une intervention en amont des sujets majeurs, ainsi que d'une position active dans la résolution des litiges en aval.

La sélection des conseils externes et des avocats du Groupe se fonde sur des critères qualitatifs et un ratio coût/délai optimisé. Une révision de l'application de ces critères est régulièrement menée.

Législation sociale spécifique au Travail Temporaire

La majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée dans le Travail Temporaire, qui est soumis en France comme dans les autres pays de la zone euro où nous sommes implantés, à une législation spécifique, dont les principales caractéristiques, proches d'un Etat à l'autre, permettent à notre activité de s'intégrer dans les économies nationales afin de favoriser la souplesse de l'emploi.

Ce contexte illustré par les progressions significatives réalisées ces dernières années et la généralisation de la législation du Travail Temporaire dans l'Union Européenne atteste du caractère pérenne de l'activité.

L'ouverture des sociétés de Travail Temporaire au placement, voire à d'autres prestations RH, sur les principales zones concernées (France, Italie, Belgique) conforte cette position.

Il convient par ailleurs de rappeler que les législations française, italienne, espagnole, portugaise et luxembourgeoise exigent la présentation d'une caution émanant d'un établissement financier en garantie du paiement des salaires des intérimaires et des charges sociales liées.

Compte tenu de la structure du compte de résultat et de la prédominance des postes salaires et charges sociales au sein des comptes d'exploitation, l'ensemble des mesures sociales et les décisions ayant une incidence directe sur les salaires (ex : législation sur le temps de travail et évolution du SMIC en France) ou les charges sociales (allègements divers, variations des taux de cotisations, etc.) peuvent avoir un impact sur les comptes de la société.



Dans ce contexte, il conviendra de suivre avec attention les effets de la mise en œuvre de la Directive Européenne sur le Travail Temporaire au sein de chaque pays, une harmonisation des législations s'opérant progressivement.

Nous n'avons pas connaissance d'autres évolutions législatives sur les principales zones d'implantation en Europe pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Risque technologique

L'activité du Groupe n'expose pas celui-ci à un quelconque risque technologique au sens de l'article L. 225-102-2 du Code de Commerce.

Risque environnemental

Compte tenu de son activité de services, le Groupe n'est pas exposé à un risque environnemental majeur.

Toutefois, dans le cadre de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article R225-105 et suivants du Code de commerce, le Groupe présente à l'Assemblée Générale un Rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale comprenant notamment l'ensemble de sa politique environnementale, conformément aux dispositions de l'Article L.225-102-1 du code de Commerce.

Risque informatique

Afin de garantir la pérennité et la sécurité physique de ses outils de gestion, et plus particulièrement de ses programmes et de ses données informatiques, la société a finalisé courant 2007 un plan de secours et de reprise informatique du centre administratif de SYNERGIE SA. Un nouveau plan est en cours de mise en œuvre.

Les filiales étrangères font l'objet de procédures de sauvegarde des données et des logiciels d'exploitation afin d'assurer la pérennité de leurs systèmes informatiques.

Assurances et couverture des risques

Les risques exceptionnels sont couverts par des programmes d'assurances négociés par la Direction Générale. Ces programmes sont obligatoires et garantissent un niveau de couverture adapté. Ils sont souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs de notoriété internationale.

Les programmes d'assurances couvrent notamment les risques opérationnels suivants :

- les conséquences pécuniaires de la mise en cause de la responsabilité civile des sociétés du Groupe ;
- les domaines spécifiques tels que multirisques locaux, flottes automobiles, parcs informatiques et assurances dirigeants et mandataires sociaux.

6 Rapport 2012 sur la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

L'année 2012 marque incontestablement une étape importante dans l'ambition RSE affichée par le Groupe SYNERGIE, notamment par la publication d'un rapport spécifique ci-dessous et d'une version détaillée publiée sur son site internet. A cet effet, plusieurs critères ont été définis dès 2012 et seront étendus à l'ensemble des filiales dès 2013. Par ailleurs, un référent RSE a été désigné par pays afin de faire vivre la mission transversale RSE. De même chaque pays a établi une Charte Ethique qui lui est propre, déclinée sur le modèle de la Charte française refondue en 2012.

SYNERGIE est également devenue signataire de la Charte de la Diversité qui condamne les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité et a adhéré à l'association IMS Entreprendre pour la Cité.

Les informations mentionnées en italique et/ou identifiées par l'indicateur ☒ ont fait l'objet d'un rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes.

6.1 Responsabilité Sociale

EMPLOI

Effectif total et répartition des salariés (sexe, zone géographique)

	Unité	TOTAL 2012	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA	
NOMBRE TOTAL D'HEURES TRAVAILLEES (INTERIMAIRES)		75.035.491	39.546.184	17.264.667	16.024.874	2.199.766	☑
Effectif total INTERIMAIRES au 31/12/12 (ETP)		41.422	22.412	9.725	8.122	1.163	☑
** dont effectif total des Hommes	%	67,6%	75,9%	59,7%	54,0%	illégal	☑
** dont effectif total des Femmes	%	32,4%	24,1%	40,3%	46,0%	illégal	☑
Effectif Cadres/Total effectif intérimaires	%	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%	0,1%	☑
Effectifs Employés/Total effectif intérimaires	%	19,7%	22,6%	17,3%	17,2%	1,3%	☑
Effectifs Ouvriers/Total effectif intérimaires	%	79,8%	76,8%	82,1%	82,3%	98,6%	☑
Effectif total PERMANENTS au 31/12/12		2.318	1.223	618	360	117	☑
** dont effectif total Hommes	%	23,1%	20,0%	32,1%	9,0%	illégal	☑
** dont effectif total Femmes	%	76,9%	79,9%	68,1%	91,0%	illégal	☑
* dont < 31 ans	%	34%	33%	38%	22%	illégal	☑
* dont de 31 à 50 ans	%	57%	59%	52%	75%	illégal	☑
* dont > 50 ans	%	9%	8%	10%	2%	illégal	☑
Effectif total Cadres/Total effectif permanents	%	20,1%	28,3%	9,1%	15,0%	8,1%	☑
Effectif total Employés/Total effectif permanents	%	79,9%	71,7%	91,0%	85,0%	91,9%	☑

REPARTITION DES INTERIMAIRES PAR TRANCHE D'AGE	Unité	TOTAL 2012	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	
Effectif INTERIMAIRES concerné au 31/12/12 (ETP)		32.137	22.412	9.725	☑
Hommes					
* dont <29 ans	%	53,3%	52,0%	57,5%	☑
* dont de 30 à 50 ans	%	39,1%	40,7%	34,1%	☑
* dont >50 ans	%	7,56%	7,3%	8,4%	☑
Femmes					
* dont <29 ans	%	53,3%	50,4%	57,9%	☑
* dont de 30 à 50 ans	%	39,0%	42,3%	33,8%	☑
* dont >50 ans	%	7,7%	7,3%	8,3%	☑

L'information relative à l'Europe du sud, non complète, n'est pas fournie.



Les embauches et départs

PERMANENTS	Unité	TOTAL 2012	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA
EMBAUCHES		451	141	226	75	9
DEPARTS		397	181	150	66	0

Les rémunérations et leur évolution

PERMANENTS ET INTERIMAIRES	Unité	TOTAL 2011	TOTAL 2012	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA	
RÉMUNÉRATION, CHARGES SOCIALES								
Effectifs		44.975	43.740	23.635	10.343	8.482	1.280	<input checked="" type="checkbox"/>
Rémunération annuelle brute globale	KEuros	1.033.306	1.027.533	577.720	254.369	170.070	25.373	<input checked="" type="checkbox"/>
Charges sociales	KEuros	300.240	297.385	184.213	58.136	49.368	5.668	<input checked="" type="checkbox"/>
Rémunération moyenne annuelle brute	KEuros	23,0	23,5	24,4	24,6	20,1	19,8	<input checked="" type="checkbox"/>
Taux de charges sociales	%	29,1%	28,9%	31,9%	22,9%	29,0%	22,3%	<input checked="" type="checkbox"/>

ORGANISATION DU TRAVAIL

L'organisation du temps de travail

La durée du travail et le repos hebdomadaire appliqués par SYNERGIE et ses filiales respectent les réglementations locales et européennes. Chaque filiale est en effet régie par la législation propre de son pays et par les mesures d'adaptation dans la transposition en droit national des Directives Européennes relative à l'aménagement du temps de travail de novembre 2003, au Travail Temporaire de novembre 2008 et relative aux Services dans le marché intérieur de décembre 2006.

RELATIONS SOCIALES

L'organisation du dialogue social et le bilan des accords collectifs

Le Groupe étant implanté dans 15 pays disposant de législations sociales très différentes, l'information sur les relations sociales se concentre cette année sur la France uniquement.

Dans le cadre d'un agenda social négocié chaque année avec les organisations syndicales, la Direction France a organisé en 2012, une vingtaine de réunions

sur les thèmes suivants : *négociation annuelle obligatoire, seniors, égalité professionnelle hommes-femmes, handicap, prime partage des profits, participation aux bénéfices.*

Ces négociations ont donné lieu à la signature d'accords d'entreprise pour ces quatre derniers thèmes.

Le dialogue social s'est poursuivi dans le cadre de réunions du Comité Central d'Entreprise mis en place au début de l'année 2012 et au niveau régional par le biais des réunions des Comités d'établissement, des délégués du personnel et des CHSCT régionaux, ces derniers ayant été mis en place au début de l'année 2012.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les conditions de santé et sécurité au travail

En matière de sécurité, le Groupe SYNERGIE conduit une politique de sensibilisation dynamique et active tant vis-à-vis de son personnel permanent que de son personnel intérimaire.

Le Groupe SYNERGIE entend également jouer un rôle d'accompagnateur des intérimaires au sein des entreprises clientes afin de les aider à mieux appréhender

les postes confiés et à les inciter au respect des consignes de sécurité exigées. Des actions « sur mesure » d'audit avec visites de postes chez le client ont ainsi été réalisées, notamment la mise en œuvre de politiques de prévention, sensibilisation systématique de l'intérimaire sur les risques du poste ; de procédures de mise en alerte du client ; de visites systématiques des postes de travail (rédaction d'une fiche de poste) ; de contrôles et fourniture si besoin des équipements de protection individuelle ; de formations adéquates et de partenariats avec les organismes de prévoyance des accidents du travail (ex : CARSAT, etc.).

La Direction Sécurité France a entamé des actions majeures liées aux fiches de postes et aux audits internes spécialisés dans la sécurité.

La Direction Sécurité a ainsi grandement contribué à accroître le suivi des accidents dans le cadre du système *Winpack*, la sensibilisation des collaborateurs à travers les *flash sécurité*, ainsi que le nombre de tests

de sélection et sécurité passés par les intérimaires ; le nombre de fiches de poste clients éditées et le nombre de fiches de poste intérimaires éditées.

L'intensification de ces actions a permis d'enregistrer une diminution de 15 % des accidents avec arrêt en 2012. Nos actions et nos efforts pour diminuer ce chiffre commencent à porter leurs fruits et se poursuivront en 2013.

Par ailleurs, 4 Comités Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) sont aujourd'hui en place sur le territoire national pour veiller à la qualité des conditions de travail de nos salariés permanents et intérimaires tant sur le plan de la sécurité que sur le plan psychologique.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

(fréquence, gravité, maladies professionnelles)

Les données du tableau ci-dessous visent uniquement les accidents du travail pour les intérimaires, personnel le plus exposé.

INTERIMAIRES	Unité	TOTAL 2012	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA	
CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE							
Nombre total de jours calendaires perdus pour accident du travail	Jours	92.002	53.783	23.943	11.241	3.036	☑
Nombre d'accidents du travail avec arrêts	Jours	4.088	2.248	1.072	627	142	☑
Taux de fréquence		54,48	56,84	62,08	39,11	64,50	☑
Taux de gravité		1,23	1,36	1,39	0,70	1,38	☑

FORMATION

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Par les formations dispensées à ses intérimaires, le Groupe contribue à renforcer leur employabilité en adaptant leurs qualifications à celles demandées par les entreprises. Ces formations concernent en priorité les intérimaires peu ou pas qualifiés.

Dans le cadre de la révision du catalogue actuel de formations, SYNERGIE France met en place, à partir de 2013, des programmes de formation progressifs pour chacune des filières de ses métiers agence afin d'accompagner ses collaborateurs permanents dans leur évolution professionnelle, en assurant une garantie d'accès aussi bien aux hommes qu'aux femmes.



Le nombre total d'heures de formation

	Unité	TOTAL 2012	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD
FORMATION INTERIMAIRES					
Dépenses totales de formation par rapport à la masse salariale	KEuros	16.169	15.111	437	621
Nombre de Participants aux actions de formation		29.136	7.929	1.006	20.201
Montant des dépenses moyennes par participant aux actions de formation	KEuros	0,55	1,91	0,43	0,03
Nombre total d'heures de formation	Heures	534.550	471.000	5.604	57.946
Durée moyenne des actions de formation par participant	Heures	18	59	6	3
FORMATION PERMANENTS					
Dépenses totales de formation par rapport à la masse salariale	Euros	871.274	623.415	158.204	89.655
Nombre de Participants aux actions de formation		2.752	1.173	1102	477
Montant des dépenses moyennes par participant aux actions de formation	Euros	317	531	144	188
Nombre total d'heures de formation	Heures	52.224	15.692	29.694	6.839
Durée moyenne des actions de formation par participant	Heures	19	13	27	14

EGALITÉ DE TRAITEMENT

Les mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

Convaincue de la richesse et de l'importance qu'offre la mixité professionnelle dans les emplois de l'entreprise, le Groupe SYNERGIE s'engage à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à respecter les principes de non-discrimination (à l'embauche – l'absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière – de respect des obligations vis-à-vis des représentants du personnel – d'information des salariés et candidats à l'embauche et mise en place de mesures de prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise).

La société SYNERGIE France s'est engagée dans le cadre d'un accord d'entreprise signé avec les organisations syndicales, à garantir l'égalité des chances et de traitement des femmes et des hommes qui la composent. ☑

Dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes, la Direction s'est engagée à organiser des entretiens de reprise d'activité à l'issue d'une absence liée à la parentalité entre le collaborateur concerné et son manager afin de faire le point sur l'organisation de l'unité de travail que le collaborateur va réintégrer, ses besoins en formation

mais aussi son organisation en terme de temps de travail.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe SYNERGIE s'engage fortement dans l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Soucieux de promouvoir l'égalité des chances et d'accompagner ses clients dans un processus d'insertion des personnes handicapées, le Groupe propose un service de recrutement spécifique appliqué aux Travailleurs Handicapés.

Ainsi, une équipe dédiée en relation constante avec le réseau d'agences SYNERGIE, se consacre entièrement à l'intégration des personnes en situation de handicap. Elle accompagne nos clients dans leur recrutement de travailleurs handicapés, en intérim, CDD ou CDI. Les actions de la Mission Handicap s'articulent principalement autour de l'accueil personnalisé des candidats, l'évaluation de leurs compétences et de leurs motivations ; leur qualification et formation spécifique ; leur accompagnement à la transition professionnelle ; l'étude d'accessibilité aux postes de travail et la visite de l'entreprise utilisatrice et l'organisation de journées de recrutement dédiées.

	Unité	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA
% HANDICAPES PERMANENTS dans l'effectif moyen	%	1,6%	3,2%	1,2%	discriminatoire

PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, ainsi que l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ont été exposés ci-dessus (cf. 1.3 Relations Sociales et 1.6 Égalité de traitement).

L'élimination du travail forcé ou obligatoire

Le Groupe SYNERGIE requiert qu'aucune personne ne soit forcée de travailler dans le cadre des contrats de services que ses sociétés fournissent, ni qu'aucun travailleur ne soit forcé de confier ses papiers d'identité tels que son passeport.

Le Groupe contribue en priorité à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, tel que défini dans les conventions C29 et C105 de l'OIT, ainsi que toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'abolition effective du travail des enfants

Aucun travailleur ne peut être employé par une société du Groupe sans avoir atteint l'âge minimum légal ou l'âge auquel la scolarisation n'est plus obligatoire.

Dans le cadre de sa démarche de progrès, le Groupe SYNERGIE s'engage au renforcement des process de contrôle systématique afin de s'assurer du strict respect de la législation en particulier de celle relative au Travail Temporaire, ainsi qu'à la mise en place de systèmes d'alerte.

6.2 Responsabilité Sociétale

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Emploi et Développement régional

Acteur leader dans la Gestion des Ressources Humaines, le Groupe SYNERGIE favorise ainsi une insertion rapide et durable des intérimaires sur le marché du travail et des bassins d'emploi tout en contribuant à une meilleure fluidité optimisant l'adéquation de l'offre et de la demande.

De plus, les prestations de recrutement sur des profils de qualifications élevées et/ou rares et notamment à travers le service *Global Cross Sourcing by Synergie* permettent aux entreprises de recruter les candidats idoines indépendamment de leur lieu de résidence d'origine.

En France notamment, après l'engagement de 2007 sur le Plan Espoir Banlieues destiné à favoriser l'embauche des jeunes issus des quartiers difficiles, Synergie est devenue en 2012 signataire de la Charte de la Diversité.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

En premier lieu, le nombre et la nature des parties prenantes sont en grande partie imposés par une réglementation française très élaborée, tant en matière de droit social (représentation des salariés, droit syndical, instances de dialogue social) que de droit des Marchés Financiers (Autorités des marchés financiers, Actionnariat).

En second lieu, le Groupe SYNERGIE a beaucoup investi dans sa communication et son dialogue avec ses clients et fournisseurs, ses partenaires, la société civile afin d'améliorer constamment ses services et ses savoir-faire.

Les actions de partenariat ou mécénat

L'engagement sociétal du Groupe SYNERGIE s'exprime encore dans le développement de partenariats spécifiques et soutien aux projets solidaires:



- partenariat avec des associations luttant contre les discriminations et favorisant la reprise d'activité de personnes en situation d'exclusion (foot fauteuil, centre anti-cancéreux en France) ou de lutte contre les violences faites aux enfants (« *National Society Preventing the Cruelty to Children* » au Royaume-Uni ; « *Hänsel + Gretel* » en Allemagne).
- utilisation de fournisseurs faisant travailler des personnes en situation de handicap : impression de documents, conditionnement de colis, préparation de plateaux repas, de buffets, entretien d'espaces verts, vitrerie, locaux

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEUR

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La Charte d'Achats Responsables a été réalisée en 2012 et constitue une des premières composantes permettant de sensibiliser les fournisseurs à la prise en compte des préoccupations de RSE. Dès 2013, SYNERGIE a proposé la signature de cette Charte à chaque nouveau contrat pour l'ensemble des prestations d'achats.

L'importance de la sous-traitance

Les sociétés du Groupe SYNERGIE réalisent elles-mêmes directement les prestations de services qu'elles offrent à leurs clients tant en terme de délégation de travail temporaire que de recrutement ou de conseils en gestion des ressources humaines.

La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La prise en considération de la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs s'appuie un premier lieu sur l'adhésion à la Charte d'Achats Responsables du Groupe SYNERGIE. Le contrôle de son res-

pect s'opérera par la diffusion auprès des fournisseurs d'un questionnaire certifiant par lequel ces derniers exposent leurs bonnes pratiques.

En second lieu, le Groupe maintient un dialogue permanent avec les fournisseurs en vue de l'amélioration des process.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe Synergie est très attaché au respect du droit à la concurrence et a toujours exigé de ses collaborateurs une application scrupuleuse des textes en vigueur.

La Direction du Groupe Synergie a par ailleurs toujours sensibilisé ses collaborateurs aux risques de toute forme de corruption et en a fait son cheval de bataille.

Chaque année le Président du Conseil d'Administration établit un rapport sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne exposant les procédures de contrôle et de gestion des risques mises en place par le Groupe.

Dès 2013, le Groupe éditera et diffusera un code de déontologie à l'attention de l'ensemble de ses collaborateurs en vue de les sensibiliser personnellement à l'importance de la loyauté des pratiques et à la gestion des risques.

Actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe SYNERGIE est implanté uniquement dans des pays ayant ratifié à la fois la Convention Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. De plus, le Groupe ne fait appel à aucun fournisseur basé dans des pays dits à risque au regard du respect des Droits de l'Homme. Toutefois, le Groupe reste attentif au respect des législations locales et de ces conventions par l'ensemble de ses collaborateurs.

6.3 Responsabilité Environnementale

L'activité de service qu'exerce le Groupe Synergie a relativement peu d'impact direct sur l'environnement. Seules sont ici traitées les informations directement applicables à notre société telle que l'organisation générale de la société en matière environnementale, les certifications envisageables, la sensibilisation des salariés et la gestion des consommables par la mise en place et le suivi d'indicateurs chiffrés.

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

L'organisation de la société pour prendre en compte les démarches environnementales

Le Groupe SYNERGIE s'est fixé pour objectif de développer une éthique et une sensibilisation accrue au respect de l'environnement, ainsi que de responsabiliser tous les employés et managers à travers l'ensemble des filiales.



Afin de réaliser cet objectif, le Groupe s'engage à mettre en place une politique environnementale régulièrement révisée, informer et sensibiliser tous les personnels ainsi que rechercher un retour d'information de leur part sur les objectifs et les procédures environnementales, mettre en place des politiques de développement durable avec nos clients et fournisseurs et réduire ses impacts sur l'environnement par la maîtrise des consommations d'eau et d'énergies, la réduction et le recyclage des déchets et la limitation des émissions de CO2 et des déplacements professionnels.

Les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement

La démarche environnementale du Groupe SYNERGIE repose avant tout sur l'engagement de ses dirigeants et salariés. Toutefois, des organismes extérieurs, reconnus et indépendants peuvent soutenir, améliorer et valider cet engagement.

Ainsi, le Groupe SYNERGIE s'intéresse de près aux démarches d'évaluation et de certification existantes notamment celles dédiées à l'environnement. Dans ce cadre, le Groupe SYNERGIE étudiera dès 2013 les certifications communes envisageables pour l'ensemble de ses filiales (par exemple, la certification en normes ISO 14001).

Les actions de formation et d'information des salariées en matière de protection de l'environnement

La réussite d'une politique environnementale d'entreprise nécessite l'adhésion et la participation de tous ses collaborateurs. C'est pourquoi, le Groupe SYNERGIE s'engage à mettre en place des actions de sensibilisation et de formation de ses salariés aux enjeux environnementaux.

A ce titre, plusieurs actions vont être mise en œuvre : diffusion à tous les salariés d'un livret éco-citoyen ; diffusion d'informations régulières sur l'avancement de projets dans une « *green newsletter* » interne ; incitation et soutien aux initiatives des salariés ; participation aux événements et opérations nationales dédiés à l'environnement telle que la semaine du développement durable ou la semaine de la mobilité.

POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe SYNERGIE entend participer de façon accrue à la filière de recyclage.

Son engagement s'articule autour de deux axes :

- En amont, le recours à des consommables issus des filières de recyclage (papier, cartons, cartouches d'encre,...) ;
- En aval, l'intégration des consommables en fin de vie dans les filières de recyclage.

Ainsi, SYNERGIE s'engage à recourir essentiellement à du papier responsable, c'est-à-dire recyclé ou issu de forêts gérées durablement. De même, les cartouches d'encre sélectionnées sont toutes recyclables.

Enfin, SYNERGIE participe directement à la mise en œuvre de la filière de recyclage en mettant en place des partenariats en vue de la collecte et de l'intégration de ses déchets.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

La consommation d'eau / énergie / papier

La dématérialisation des factures, contrats et paiements a notamment permis à la France de réduire significativement ses consommations de papier. Ces mesures sont en cours d'implémentation dans l'ensemble des filiales.



CHANGEMENT CLIMATIQUE
Les rejets de gaz à effet de serre

CONSOMMATIONS	Unité	TOTAL 2012	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	
Nombre de véhicules		835	372	364	99	<input checked="" type="checkbox"/>
Effectif total PERMANENTS concerné au 31/12/12		2.201	1.223	618	360	<input checked="" type="checkbox"/>
Papier	kg	31.350	12.336	16.587	2.427	<input checked="" type="checkbox"/>
Indicateur consommation papier	kg/effectif	21	11	48	81	<input checked="" type="checkbox"/>
Effectif permanent conso papier		1.529	1.151	348	30	<input checked="" type="checkbox"/>
Electricité	KWh	3.691.121	2.883.076	464.827	343.218	<input checked="" type="checkbox"/>
Indicateur consommation électricité	KWh/effectif	2.496	2.738	1.696	2.258	<input checked="" type="checkbox"/>
Effectif permanent conso électricité		1.479	1.053	274	152	<input checked="" type="checkbox"/>
Carburant	litres	635.635	361.918	259.467	14.250	<input checked="" type="checkbox"/>
Indicateur consommation carburant / Nbre de véhicule	l/véhicules	761	973	713	144	<input checked="" type="checkbox"/>
Gaz	m ³	161.865	79.402	82.463	0	<input checked="" type="checkbox"/>
Indicateur consommation gaz/ Effectif permanents		122	75	301	NA	<input checked="" type="checkbox"/>
Effectif permanent conso gaz		1.327	1.053	274	NA	<input checked="" type="checkbox"/>

Le Groupe s'engage sur un processus d'amélioration dans le cadre d'un plan quinquennal comprenant ses engagements et actions de progrès, et incluant notamment le renforcement de la sécurité des collaborateurs, leur développement professionnel et dans la diversité, le soutien aux projets humanitaires, le renforcement de l'éthique des affaires et du dialogue avec les parties prenantes et enfin le renforcement de la gestion environnementale responsable.

NB : Les indicateurs suivants n'ont pas été mentionnés dans le présent rapport car jugés soit non significatifs, soit non pertinents eu égard à l'activité de l'entreprise :

absentéisme (l'entreprise ne suit avec précision que l'absentéisme des salariés permanents qui ne représentent qu'une très faible part de l'effectif global) ; moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux, pollution et provisions induites ; mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets affectant l'environnement ; prise en compte des nuisances et pollutions spécifiques à l'activité ; consommation d'eau ; adaptation aux conséquences du changement climatique ; préservation de la biodiversité ; mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

PERMANENTS	Unité	TOTAL 2012	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA	
AIR							
Nombre de véhicules		835	372	364	99	pas de parc	<input checked="" type="checkbox"/>
Rejet moyen de CO2	gCO2/km	125	113	132	111		<input checked="" type="checkbox"/>

7 Vie du titre Synergie

7.1 Informations générales et évolution du titre

Capital social

Le capital social de SYNERGIE SA s'élève à 121.810.000€ et se compose de 24 362 000 actions au nominal de 5€.

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

Cotation

SYNERGIE a été introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris en 1987 et cotée au Compartiment B de NYSE Euronext Paris depuis la réforme des Marchés dans la nouvelle configuration boursière européenne sous le code ISIN FR0000032658.

Durant l'exercice, le cours de l'action a évolué entre un plus bas de 6,52€ (le 5 décembre 2012) et un plus haut de 9,43€ (le 20 mars 2012). Le dernier cours au 31 décembre 2012 était de 7,06€.

Il s'est traité en moyenne 5.616 titres par séance en 2012 contre 7.289 en 2011.

La capitalisation boursière s'élève à 170.079.243 au 31 décembre 2012 sur la base du cours moyen des soixante dernières séances de l'année.

Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à :

Exercice	Dividende global	Dividende unitaire	Dividende unitaire rapporté à 24 362 000 actions	Montant éligible à l'abattement mentionné à l'Art, 158 du CGI
2009	4.577.535 €	0,30 €	0,19 €	(1)
2010	7.308.600 €	0,50 €	0,30 €	(1)
2011	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €	(1)

(1) Par suite de la suppression de l'avoir fiscal, les dividendes mis en distribution en 2010, 2011 et 2012 étaient éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158 du CGI.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI (anciennement AFEI) a été signé le 28 janvier 2007 entre la Société, émetteur, et Oddo Midcap, animateur.

Négociation des actions et droits de vote

Les actions de SYNERGIE sont librement négociables et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice de droits de vote.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.



Calendrier des annonces financières

Publications des résultats	Annuels provisoires	Trimestriels (T1)	Semestriels	Trimestriels (T3)
Date prévisionnelle (*)	10 avril 2013	2 mai 2013	11 septembre 2013	23 octobre 2013
Publication chiffre d'affaires	Trimestriel (T1)	Trimestriel (T2)	Trimestriel (T3)	Trimestriel (T4)
Date prévisionnelle (*)	2 mai 2013	24 juillet 2013	23 octobre 2013	29 janvier 2014
Informations investisseurs	AGO	Réunion analystes 1	Réunion analystes 2	Versement dividendes
Date prévisionnelle	20 juin 2013	11 avril 2013	12 septembre 2013	28 juin 2013

(*) après Bourse

7.2 Actionnariat

Pourcentage du capital détenu par les actionnaires ayant une participation significative

En application des dispositions légales, nous vous précisons que la société SYNERGIE INVESTMENT, contrôlée par M. Henri VANEY BARANDE détenait 69,59% du capital et 82,64% des droits de vote exerçables au 31 décembre 2012.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital dans le public.

Auto contrôle

Au 31 décembre 2012, il existe 385.605 actions d'auto contrôle détenues dont 50.978 dans le cadre du contrat de liquidité et 334.627 au titre du programme de rachat d'actions propres tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 14 juin 2012.

7.3 Le programme de rachat d'actions propres

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 241 du Règlement Général de l'AMF ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, la société SYNERGIE a mis en place un programme de rachat de ses propres actions.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013, il sera proposé de renouveler au Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 4% du nombre d'actions composant le capital social, soit 974.480 actions sur la base du capital actuel.

Cette autorisation mettrait fin à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société :

- L'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SYNERGIE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de

liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) reconnue par l'AMF ;

- La conservation d'actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société ;
- L'annulation éventuelle des actions sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte.

La société s'engage ainsi à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 4% de son capital. Les actions déjà détenues par la Société seront prises en compte pour le calcul de ce seuil. L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par tous moyens notamment sur le marché ou de gré à gré et à tout moment (sauf en cas d'offre publique d'échange), dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat effectuée par négociation de blocs pourra représenter la totalité du programme.

Nombre de titres et part du capital détenus par SYNERGIE au 5 avril 2013 :

Au 5 avril 2013, le capital de SYNERGIE était composé de 24.362.000 actions.

A cette date, la société détenait 372.390 actions propres, soit 1,53% du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenu directement ou indirectement :

Au 5 avril 2013, les actions propres détenues par SYNERGIE sont réparties comme suit :

- 37.763 actions acquises au titre de l'animation de marché ;
- 334 627 actions acquises en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital :

4% du capital social soit 974.480 actions ordinaires. Compte tenu des actions auto détenues à la date du 5 avril 2013, soit 372.390 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 601.990, soit 2,47% du capital.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds :

Le prix maximum d'achat proposé serait de 18€ par action.

Le montant maximal consacré aux acquisitions ne pourra dépasser 17.540.640€ sur la base actuelle de 974.480 actions.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre de ce programme de rachat.

Tableau synthétique**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres : du 6 avril 2012 au 5 avril 2013**

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	1,53 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	641.250
Nombre de titres détenus en portefeuille :	372.390
Valeur comptable du portefeuille :	3.322.043,50€
Valeur de marché du portefeuille (1) :	2.964.224,40€

(1) sur la base du cours de clôture au 5 avril 2013

Ces modalités soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte seront autorisées jusqu'à la date de renouvellement par l'Assemblée Générale Annuelle et au maximum pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée Mixte.

Le Conseil d'Administration sera autorisé pendant cette période à acheter et/ou vendre des actions de la Société, dans les conditions déterminées. Il pourra procéder à leur annulation dans un délai maximum de 24 mois.

Les rachats d'actions seront normalement financés sur les ressources propres de la Société ou par voie d'emprunt pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Bilan du précédent programme de rachat

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations d'achat d'actions réalisées.

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires réunie le 14 juin 2012 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 13 décembre 2013.



	Flux Bruts Cumulés		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme					
	Achats	Ventes	à l'achat			à la vente		
Nombre de titres	142.190	143.365	Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Calls vendus	Puts achetés	Vente à terme
dont contrat de liquidité	142.190	143.365						
Cours moyen de la transaction	7.976€	7.943€				NEANT		
Montant	1.134.148,92€	1.138.682,73€						

Les flux mentionnés ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité ayant pour objectif l'animation du marché.

7.4 Dispositions relatives à l'épargne salariale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous précisons qu'aucun salarié de la société ne détient d'actions de notre société dans le cadre des régimes de gestion collective des titres visés par ce texte.

Le texte des résolutions présenté à l'Assemblée Générale du 20 juin 2013 intègrera une résolution visant à autoriser le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles réservées aux salariés, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette émission se ferait conformément aux modalités prévues aux articles L.3332-18 à L3332-24 du Code du Travail.

Nous considérons que le projet de résolution présenté satisfait aux obligations légales. Toutefois, le Conseil d'Administration ne le jugeant pas opportun, a décidé de ne pas agréer ce projet.

8 Autres rappels légaux

Prise de participation de l'exercice

Aucune prise de participation ou de contrôle visée à l'Article L.233-6 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2012, étant entendu que les seules prises de participation ont concerné des sociétés de droit étranger.

Dépenses non-déductibles fiscalement

Les dépenses non déductibles visées à l'Article 39-4 du C.G.I se sont élevées à 85.881€ et l'impôt correspondant à 31.003€.

Répartition des résultats des comptes sociaux de SYNERGIE SA au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012**
Résultat net après impôt	23.437	12.182	8.329	9.420	10.319
Report à nouveau initial *	14.215	13.166	17.307	8.811	2.081
Bénéfice disponible	37.652	25.348	25.636	18.231	12.400
Réserves	17.193	3.660	(9.397)	8.960	516
Dividendes *	7.629	4.578	7.309	7.309	7.309
Report à nouveau après affectation	12.830	17.110	27.724	1.962	4.576

* le poste « report à nouveau initial » des exercices 2008 à 2012 est augmenté des dividendes non distribués, afférents aux actions propres.

** selon affectation du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 20 juin 2013.

Recherche et Développement

Compte tenu de son activité, SYNERGIE n'a pas exposé de frais de recherche et développement, mais a bénéficié des applications informatiques « métier »

développées par sa filiale INFORMATIQUE CONSEIL GESTION (ICG) dont elle fait bénéficier les sociétés françaises du Groupe.

9 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2008	2009	2010	2011	2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	76.292	76.292	76.292	121.810	121.810
Nombre d'actions ordinaires existantes (A)	15 258 450	15 258 450	15 258 450	24 362 000	24 362 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par souscription d'actions réservées aux salariés	(B)	(B)	(B)	(B)	(B)
Opération et résultats de l'exercice (en K€)					
Produits d'exploitation et financiers	767.153	592.836	731.160	864.609	833.451
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	43.357	9.417	14.747	21.596	18.769
Impôts sur les bénéfices	7.184	4.399	5.529	7.145	3.021
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2.647	634	1.095	2.141	-
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	23.437	12.182	8.329	9.420	10.319
Résultat distribué	7.629	4.578	7.309	7.309	7.309
Résultat par action (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,2	0,43	0,56	0,51	0,63
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1,54	0,80	0,57	0,39	0,42
Dividende attribué à chaque action*	0,50	0,30	0,50	0,30	0,30
Personnel					
Effectif moyen au cours de l'exercice	22 682	17 406	21 297	24 524	23 143
Montant de la masse salariale (K€)	510.501	399.474	496.745	581.547	562.967
Cotisations sociales et avantages sociaux	156.802	122.762	153.000	186.043	178.434

(A) Les titres inscrits au nominatif pendant une durée de deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

(B) Le plan d'offre de souscription d'actions réservé à certaines catégories de salariés est échu depuis le 28 avril 1990.

* Dividendes calculés sur la base de 24.362.000 en 2011 et 2012, 14 617 200 actions en 2010 (après réduction de capital d'avril 2011) et 15 258 450 les années précédentes.

** Proposé à l'Assemblée Générale du 20 juin 2013



TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 JUIN 2013

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration auquel est joint le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par un bénéfice net de 10.319.397,57 € ainsi que les méthodes utilisées pour leur établissement.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 15.067.950 €, ainsi que les méthodes utilisées pour leur établissement.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Résultat de l'exercice	10.319.397,57 €
Report à nouveau antérieur	2.080.782,87 €
Résultat disponible	12.400.180,44 €
<hr/>	
Réserve légale	(515.969,88) €
Bénéfice distribuable	11.884.210,56 €
Dividendes	(7.308.600,00) €
Réserve pour actions propres	(35.275,75) €
Réserve facultative (reprise)	35.275,75 €
Report à nouveau	4.575.610,56 €

Il sera distribué pour chacune des 24 362 000 actions composant le capital social un dividende de 0,30 €. Ce dividende sera mis en paiement le 28 juin 2013.

Le montant distribué est soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40% du montant brut. Parallèlement, à compter du 1er janvier 2013, un acompte non libératoire de 21% du montant brut perçu est prélevé à la source dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Les actions propres qui seront détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende ne donnent pas droit au paiement de celui-ci. Les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire	Montant du dividende unitaire rapporté à 24 362 000 actions	Montant éligible à l'abattement mentionné à l'art.158 du CGI
2009	4.577.535 €	0,30 €	0,19 €	(1)
2010	7.308.600 €	0,50 €	0,30 €	(1)
2011	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €	(1)

(1) Par suite de la suppression de l'avoir fiscal, les dividendes mis en distribution en 2009, 2010 et 2011 étaient éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158 du CGI.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 4% du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base actuelle, 974.480 actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SYNERGIE par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers « AMAFI » reconnue par l'AMF,
- la conservation d'actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société,
- l'annulation éventuelle des actions sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat par action sera de 18 €.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 17.540.640 € sur la base actuelle de 974.480 actions.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par tous moyens notamment sur le marché ou de gré à gré et à tout moment (sauf en cas d'offre publique d'échange) dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société s'engage toutefois à ne pas utiliser les instruments financiers dérivés (options, bons négociables...). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra représenter la totalité du programme.

Elle pourra être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat dans les limites permises par la réglementation boursière applicable.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée jusqu'à la date de renouvellement par l'Assemblée Générale et au maximum pour une période de dix-huit mois à compter de la réunion de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012.



CINQUIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet FIGESTOR, renouvelle ladite société pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le cabinet FIGESTOR sera représenté par Monsieur Pierre LAOT.

Le cabinet FIGESTOR, Commissaire aux Comptes titulaire pressenti, a d'ores et déjà accepté le renouvellement de sa fonction et a déclaré qu'aucune incompatibilité ne s'oppose à sa nomination.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet JM AUDIT ET CONSEILS, renouvelle ladite société pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le cabinet JM AUDIT ET CONSEILS sera représenté par Monsieur Gérard PICAULT.

Le cabinet JM AUDIT ET CONSEILS, Commissaire aux Comptes titulaire pressenti, a d'ores et déjà accepté le renouvellement de sa fonction et a déclaré qu'aucune incompatibilité ne s'oppose à sa nomination.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Paul LOIRET, décide de nommer en remplacement Monsieur

Patrick PIOCHAUD pour une durée de six exercices prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Patrick PIOCHAUD, Commissaire aux Comptes suppléant pressenti, a d'ores et déjà accepté sa fonction et a déclaré qu'aucune incompatibilité ne s'oppose à sa nomination.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet EREC ASSOCIES, décide de nommer en remplacement Madame Maud BODIN-VERALDI pour une durée de six exercices prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Madame Maud BODIN-VERALDI, Commissaire aux Comptes suppléant pressenti, a d'ores et déjà accepté sa fonction et a déclaré qu'aucune incompatibilité ne s'oppose à sa nomination.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, telles qu'elles sont mentionnées dans le Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.



Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

DIXIÈME RESOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'annulation des actions détenues

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes et en application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 4% du capital social, les actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale dans sa quatrième résolution, et à réduire le capital social à due concurrence.

Elle fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation. La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir les formalités requises.

ONZIÈME RESOLUTION

Autorisation à conférer au Conseil d'Administration aux fins de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail en application de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions nouvelles réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise à constituer. Cette émission se fera conformément aux modalités prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail. Le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3% du capital social, cette limite étant appréciée au jour de l'émission.
- supprime le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires au profit des adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise à constituer qui auront seuls droit de souscrire aux actions émises au titre de l'augmentation de capital, objet de la résolution précédente.

DOUZIÈME RESOLUTION

Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère par les présentes tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires.



ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE D'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes de la société SYNERGIE, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce. Ces informations sont regroupées dans le chapitre 6 du rapport de gestion. Elles sont établies conformément au référentiel interne du groupe qui est disponible auprès de la direction juridique et de la direction des ressources humaines.

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nos interventions font l'objet d'un contrôle qualité qui s'appuie sur des procédures destinées à vérifier la conformité desdites interventions avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables. Les personnes intervenant sur ce type de mission ont bénéficié d'une formation spécifique RSE.

Conformément à l'article R.225-105-2, il nous appartient :

- d'attester la présence des informations requises, ou de signaler celles qui sont omises sans qu'une explication soit fournie,
- de décrire les diligences que nous avons mises en œuvre pour conduire notre mission de vérification,
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'informations mentionnées en italiques et/ou identifiées par l'indicateur ☒.

Attestation de présence sur les Informations

Nous avons réalisé les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- Nous avons comparé les informations présentées dans le rapport de gestion avec celles comprises dans la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce et vérifié le périmètre couvert par ces données.
- En cas d'omission de certaines informations, nous nous sommes assurés que des explications étaient fournies.
Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des informations requises.

Rapport d'assurance modérée sur une sélection de données

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les données mentionnées en italiques et/ou identifiées par l'indicateur ☒ ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.



Dans ce cadre, nous avons :

- Conduit des entretiens avec les personnes en charge de l'application du référentiel au sein de la direction juridique et de la direction ressources humaines,
- apprécié le référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité,
- vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de contrôle et de traitement des données sociales environnementales et sociétales,
- mis en œuvre des tests relatifs à l'application du référentiel dans les entités sélectionnées, vérifié la remontée des données sélectionnées, et contrôlé sur la base de sondages et de contrôles de cohérence les données et calculs.

Conclusion

Les Informations appellent de notre part les commentaires suivants, relatifs à une absence d'homogénéité constatée lors de nos travaux sur les périmètres retenus sur certains indicateurs :

- les taux de répartition hommes /femmes des salariés intérimaires pour les filiales d'Europe du sud manquent dans certains cas de précision.
- Les répartitions par âge des salariés intérimaires n'ont pu être fournies pour l'Europe du sud.
- Les informations communiquées relatives aux dépenses énergétiques ne sont pas exhaustives pour l'Europe du Sud et l'Europe du Nord en raison d'un défaut de remontée d'informations de plusieurs filiales.

Sur la base de nos travaux, et sous ces observations, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les données mentionnées en italiques et/ou identifiées par l'indicateur sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel interne du groupe.

PARIS, le 25 Avril 2013

FIGESTOR

Membre de la Compagnie de PARIS

Représentée par Pierre LAOT



Comptes consolidés

du Groupe Synergie

DONNÉES FINANCIÈRES

Bilan consolidé

État du résultat global consolidé

Tableau des flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Annexe

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

DONNÉES FINANCIÈRES

1 Bilan consolidé avant affectation

Actif En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2012	31/12/2011
Ecarts d'acquisition	5	75.943	75.257
Autres immobilisations incorporelles	6	17.309	20.467
Immobilisations corporelles	7	24.750	15.948
Actifs financiers non courants	8	2.558	2.688
Actif d'impôt différé	9	2.317	2.760
Total actif non courant		122.878	117.119
Créances clients et comptes rattachés	10	339.907	355.962
Autres créances et comptes de régularisation	11	35.836	29.323
Actifs financiers courants			
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	12	35.018	49.054
Total actif courant		410.762	434.339
Actifs non courants disponibles à la vente			
TOTAL BILAN		533.639	551.458
Passif En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2012	31/12/2011
Capital social	13	121.810	121.810
Primes d'émission et de fusion			
Réserves et report à nouveau		61.883	50.319
Résultat consolidé		14.798	18.909
Intérêts minoritaires		1.338	1.169
Total capitaux propres		199.830	192.207
Provisions pour risques et charges	14	3.177	3.339
Emprunts et dettes financières non courants	15	12.488	17.406
Impôts différés	9	5.358	5.482
Total passif non courant		21.024	26.227
Emprunts et dettes financières courants	15	12.170	9.021
Concours bancaires courants	15	25.213	26.964
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	12.700	14.476
Dettes fiscales et sociales	17	249.435	266.360
Autres dettes et comptes de régularisation	17	13.266	16.203
Total passif courant		312.785	333.025
Passifs relatifs aux actifs non courants disponibles à la vente			
TOTAL BILAN		533.639	551.458



2 État du résultat global consolidé

2.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2012	31/12/2011
CHIFFRES D'AFFAIRES	18	1.448.795	1.446.584
Autres produits		1.118	1.328
Achats consommés		(80)	(80)
Charges de personnel	19.1	(1.317.390)	(1.311.649)
Charges externes		(50.737)	(47.864)
Impôts, taxes et versements assimilés		(30.058)	(30.868)
Dotations aux amortissements		(4.958)	(4.337)
Dotations aux provisions	19.2	(5.659)	(4.664)
Autres charges		(650)	(262)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES INCORPORELS		40.381	48.189
Dotations aux amortissements des incorporels, liés aux acquisitions	5.2	(2.379)	(2.167)
Dépréciation des incorporels liés aux acquisitions	5.2	(1.381)	(1.800)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		36.620	44.221
Autres produits et charges opérationnels	19.3	(906)	(214)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		35.715	44.008
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		646	739
Coût de l'endettement financier brut		(2.192)	(2.273)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	20	(1.546)	(1.535)
Autres produits et charges financiers	20	473	743
Quote part des sociétés mises en équivalence		3	23
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		34.645	43.239
Charge d'impôt	21	(19.577)	(23.934)
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION		15.068	19.305
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION			
RÉSULTAT NET		15.068	19.305
Part du Groupe		14.799	18.909
Intérêts minoritaires		269	396
Résultat par action (en euros) (*)	22	0,62	0,79
Résultat dilué par action (en euros) (*)	22	0,62	0,79

* rapporté à 24 362 000 actions

2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net	15.068	19.305
Profits et pertes résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	78	688
Swap	97	158
Contrat de liquidité	(65)	(67)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	110	779
Résultat global net	15.178	20.084
Part du Groupe dans le résultat global total	14.909	19.683
Part des minoritaires dans le résultat global total	269	401

3 Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé	15.068	19.305
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non lié à l'activité	462	108
Amortissements et provisions	7.205	8.304
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	22.735	27.717
Coût de l'endettement financier	1.546	1.535
Charge d'impôt	19.577	23.934
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt	43.858	53.186
Impôt versé	(19.337)	(25.435)
Variation du besoin en fond de roulement	(9.690)	(25.455)
FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	14.830	2.295
Acquisitions d'immobilisations	(13.530)	(6.779)
Cessions d'immobilisations	390	71
Incidence des variations de périmètre (et compléments de prix)	(5.197)	(18.243)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(18.337)	(24.951)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7.190)	(7.302)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(54)	(196)
Rachat d'actions propres	(35)	(3.045)
Actifs disponibles à la vente		
Emissions d'emprunts	4.330	2.293
Remboursements d'emprunts	(4.284)	(4.878)
Coût de l'endettement financier net	(1.546)	(1.535)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(8.779)	(14.664)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(12.286)	(37.320)
Trésorerie à l'ouverture	22.090	59.410
Trésorerie à la clôture	9.805	22.090



4 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros								
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Intérêts Mino-ritaires	Total
Situation au 01/01/2011	76.293	6.241	(9.366)	106.687	1.847	181.702	991	182.693
Affectation du résultat n -1		416		(416)		-		-
Dividendes				(7.302)		(7.302)	(218)	(7.520)
Opérations sur titres auto-détenus	(3.206)		6.038	(5.877)	(67)	(3.112)		(3.112)
Augmentation de capital	48.724			(48.724)		-		
Résultat net global de l'exercice				18.909	841	19.750	396	20.146
Variation de périmètre				-		-	-	-
Situation au 31/12/2011	121.810	6.657	(3.328)	63.277	2.621	191.037	1.169	192.207
Situation au 01/01/2012	121.810	6.657	(3.328)	63.277	2.621	191.037	1.169	192.207
Affectation du résultat n -1		471		(471)		-		-
Dividendes				(7.190)		(7.190)	(54)	(7.244)
Opérations sur titres auto-détenus			(35)		(65)	(100)		(100)
Augmentation de capital						-		
Résultat net global de l'exercice				14.798	174	14.972	268	15.240
Variation de périmètre				45	(274)	(229)	(45)	(274)
Situation au 31/12/2012	121.810	7.128	(3.363)	70.460	2.456	198.490	1.338	199.830

5 Annexe au bilan et au compte de résultat consolidés

Principes et méthodes comptables

NOTE 1

1.1 Contexte Général

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration par une délibération en date du 10 avril 2013.

En application du Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché

réglementé de l'un des Etats membres présentent leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

1.2 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes

1.2.1 Principes généraux de consolidation

Tous les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 décembre.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros sauf indications spécifiques.

1.2.2 Méthodes de consolidation

SYNERGIE SA possède directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote de l'ensemble de ses filiales qu'elle consolide selon la méthode de l'intégration globale, à l'exception de deux filiales dont le pourcentage de contrôle est inférieur à 50%, mises en équivalence.

Les opérations internes au Groupe, créances et dettes, produits et charges sont éliminées des comptes consolidés. En cas de fusion entre sociétés du Groupe ou de déconsolidation, les réserves consolidées ne sont pas affectées.

1.2.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Cela concerne principalement la valorisation des actifs incorporels et la détermination des provisions pour ris-

ques et charges. Ces hypothèses et estimations peuvent s'avérer, dans le futur, différentes de la réalité.

1.2.4 Ecarts d'acquisition

Le poste « Ecarts d'acquisition » inclut les immobilisations incorporelles comptabilisées sous le poste « fonds commerciaux » dans les comptes sociaux ainsi que les écarts d'acquisition comptabilisés dans le cadre du processus de consolidation.

Ils représentent la différence non identifiable entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs identifiables et des passifs à la date des prises de contrôle, dans la mesure où le Groupe a traité toutes ses acquisitions selon la méthode du « goodwill partiel ».

Les évaluations des actifs et passifs identifiables et par voie de conséquence celle des écarts d'acquisition sont opérées, dès la date de première consolidation. Toutefois, sur la base d'analyses et expertises complémentaires, le Groupe peut revoir ces évaluations dans les douze mois qui suivent l'acquisition, les révisions ne pouvant se faire que sur la base d'éléments identifiés au 31 décembre 2012.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon IAS 36. Conformément à cette même norme, les frais d'acquisition ne sont plus activés à compter de 2010.



1.2.5 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle de coût.

Frais de recherche

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Frais de développement

Les frais de développement concernent des logiciels créés en interne ; ils sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de développement (création de site internet non marchand, développement de clientèle,...) sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les logiciels sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Sont considérés comme des frais de développement, les coûts d'analyse organique, de programmation et de mise en place de la documentation utilisateurs.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et à partir de laquelle on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Une immobilisation acquise est reconnue dès lors qu'elle est identifiable et que son coût peut être mesuré de façon fiable.

La valorisation de la clientèle et des marques des sociétés acquises est effectuée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

La clientèle étant à durée d'utilité définie est amortie. Les marques font l'objet ou non d'un amortissement selon que leur durée d'utilisation est définie ou non définie.

1.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production, lequel comprend les frais d'acquisition pour les immeubles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations acquises dans le cadre de location financement suivent le même traitement (note n°7.2).

Les amortissements sont calculés essentiellement selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité propre ; les bases amortissables tiennent compte des valeurs résiduelles confirmées par expertise.



Les durées d'utilisation retenues sont généralement les suivantes :

NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durées en linéaire
Immobilisations incorporelles	
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 à 5 ans
Clientèle	10 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions	20 à 80 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Installations générales	7 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans

Compte tenu de l'activité du Groupe et des actifs corporels détenus, aucun composant significatif n'a été identifié, à l'exception de ceux concernant la filiale immobilière SYNERGIE PROPERTY.

1.2.7 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

La valeur d'utilité de chacun de ces actifs est déterminée par référence aux flux futurs de trésorerie nets actualisés des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) auxquelles ils appartiennent.

Les flux nets de trésorerie sont estimés selon des méthodes décrites en note n°5.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes de celles générées par d'autres Groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique par référence aux marchés dans lesquels opère notre Groupe.

1.2.8 Créances clients et reconnaissance des produits

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

La société consolidante a souscrit une assurance contre le risque d'impayés.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci font l'objet d'une dépréciation différenciée selon la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens), les différences usuelles de règlement dans les divers pays où le Groupe est implanté, la situation de chaque client et la part couverte par l'assurance.

Le Groupe a mis au point des méthodes de reconnaissance de produits pour les activités de Travail Temporaire dans le cadre d'une procédure intégrée partant de la réalisation de la prestation jusqu'à la facturation des clients. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

Les prestations relatives aux activités de recrutement hors Travail Temporaire sont comptabilisées à l'avancement.



1.2.9 Charge d'impôt

La charge d'impôt regroupe l'impôt sur les bénéfices exigible et l'impôt différé sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs consolidées, ainsi que sur les retraitements effectués dans le cadre du processus de consolidation.

Elle intègre également la contribution sur la valeur ajoutée (France) et diverses taxes assimilées (IRAP en Italie, Gewerbesteuer en Allemagne).

Lorsque les perspectives à court terme des sociétés du Groupe le permettent, des impôts différés actifs, dont la récupération est probable, sont comptabilisés.

La fiscalité différée, liée à l'activation des déficits fiscaux, a été retraitée en faisant usage pour les sociétés du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun connu à la date de clôture. Les impôts différés actifs et passifs résultant de décalages temporaires sont comptabilisés, pour les sociétés françaises suivant la méthode du report variable en incluant également la contribution sociale de 3,3% et la taxation exceptionnelle de 5%. Ils correspondent à la constatation de l'incidence des décalages existants entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur prise en compte pour la détermination du résultat fiscal.

D'autre part, les déficits fiscaux ne sont pris en compte pour la détermination de l'actif fiscal latent que lorsqu'ils présentent une forte probabilité d'imputation sur les profits taxables des deux prochains exercices.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

Les crédits d'impôt sont analysés au regard des normes IAS 12 et IAS 20 ; le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) a en conséquence été comptabilisé en moins des dépenses de personnel.

1.2.10 Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des éléments liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives tels que les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, dans la mesure où elles répondent aux conditions définies par l'AFTE et l'AFG validées par l'AMF.

La comptabilité de couverture a été pratiquée sur un swap, avec juste valeur par les capitaux propres, dans la mesure où l'efficacité de la couverture a pu être démontrée.

1.2.11 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'échéance prévisionnelle de la provision est à plus d'un an, le montant de celle-ci est actualisé.

1.2.12 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un calcul prenant en compte des hypothèses de progression de salaire, d'espérance de vie et de rotation des effectifs.

Ces évaluations, qui concernent les indemnités de fin de carrière en France, sont effectuées tous les trimestres. La provision est égale à l'excédent de l'engagement par rapport à l'épargne retraite constituée auprès d'un organisme extérieur. Cette épargne génère des produits financiers à un taux estimé à 3,50% en 2012, La provision est actualisée au taux net d'inflation de 2%.

1.2.13 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32. Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en variation des capitaux propres.

1.2.14 Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle a été organisée conformément aux éléments de reporting présentés au principal décideur opérationnel. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Ces informations sont détaillées dans la note n°23.

1.2.15 Méthodes de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Concernant les filiales étrangères, la méthode de conversion retenue pour les comptes en devises est la méthode dite du taux de clôture, consistant à convertir au cours de clôture les comptes de bilan hors capitaux propres et

au cours moyen de la période le compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en capitaux propres.

1.2.16 Instruments financiers

Dans le cadre de l'information financière requise par la norme IFRS 7, et conformément à la norme IAS 39, les instruments financiers du Groupe sont comptabilisés comme suit :

En milliers d'euros		Traitement Comptable IAS 39*						
	Catégorie IAS 39	Notes N°	Valeur comptable 2012	Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur 2012
ACTIFS								
Titres	Actifs financiers disponibles à la vente				X			
Créances commerciales		10						
Créances clients et comptes rattachés	Prêts & Créances		339.907	X				339.907
Instruments dérivés non documentés comme couverture	NA					X		
Autres actifs financiers								
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts & Créances			X				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	12	35.018			X		35.018
PASSIFS								
Dettes financières		15						
Emprunts et autres dettes financières	Passif financier au coût amorti		49.872	X				49.872
Instruments de couverture			54				X	54
Dettes commerciales		16						
Fournisseurs et comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		12.700	X				12.700
Dettes sur titres de participation			7.995			X		7.995
Instruments dérivés non documentés comme couverture						X		
Autres Passifs financiers	Passif financier au coût amorti			X				

* X Traitement comptable retenu



Parmi les équivalents de trésorerie, 15.380K€ correspondent à des OPCVM de trésorerie cotés sur un marché actif (niveau 1).

Les instruments financiers à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont, au regard de la norme IFRS 7, considérés comme des données de niveau 3 ; il s'agit notamment des créances commerciales, des emprunts et des dettes financières et des créances commerciales.

La juste valeur des créances clients, compte tenu des échéances courtes de paiement des créances, est assimilée à leur valeur nominale.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier ; la juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

L'état de variation des dépréciations sur actifs financiers est le suivant :

En milliers d'euros	2011	Dotations	Reprises	Sorties	2012
Actifs financiers non courants	643				643
Créances clients	15.684	5.465	4.229		16.920
Autres créances	1.048	140	2		1.186
Trésorerie et instruments de trésorerie	-				-
Autres actifs financiers courants	-				-
TOTAL	17.374	5.605	4.231	-	18.748

1.3 Évolution des normes, amendements, interprétations publiés et adaptation à SYNERGIE

1.3.1 Entrant en vigueur en 2012

Amendement à la norme IFRS 7

Cet amendement prescrit une liste d'informations à communiquer en cas de transfert d'actifs financiers (décomptabilisation des actifs financiers).

Il a été appliqué par le Groupe mais ne présente pas d'incidence dans la mesure où celui-ci détient peu d'actifs financiers à l'exception des créances sur ses clients.

1.3.2 Non encore entrées en vigueur en 2012 mais applicables par anticipation

Amendement à la norme IAS 1 - Présentation des états financiers

Cet amendement prescrit de distinguer dans l'état du résultat global, les autres éléments du résultat global recyclables et les autres éléments du résultat global non recyclables.

Cet amendement n'a pas été appliqué par anticipation. Il ne devrait pas avoir d'incidence notable sur la lecture des comptes consolidés du Groupe dans la mesure où

les seuls autres éléments du résultat global significatifs sont constitués par les écarts de conversions constatés dans le cadre de la norme IAS 21.

Amendement à la norme IAS 19 - Avantages au personnel

L'amendement à cette norme, approuvé par l'Union Européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'une des modifications majeures de la norme concerne la suppression de la méthode dite du « corridor ». Le Groupe n'appliquant pas ladite méthode, les impacts de cet amendement pour le Groupe (qui restent à évaluer) devraient être peu significatifs.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer cet amendement par anticipation.

IFRS 13 – Mesure de la juste valeur

Cette norme, approuvée par l'Union Européenne dans un règlement du 11 décembre 2012, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Il s'agit d'une norme proposant une méthodologie d'approche de la juste valeur. Elle concerne notamment l'évaluation des actifs immobiliers, des instruments financiers et des actifs incorporels identifiables.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer cette norme par anticipation.

Pour ce qui concerne SYNERGIE il apparaît que les seuls actifs pour lesquels le changement dans la méthodologie d'approche pourrait avoir un impact financier qui reste à quantifier sont les actifs incorporels identifiables. Il ne semble pas cependant que cet impact soit a priori significatif.

Normes « de consolidation »

L'IASB a publié en Mai 2011 une série de normes (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 28R) venant remplacer totalement ou partiellement ou amender certaines normes existantes (IAS 27, IAS 31, IAS 28) ; l'Union Européenne a approuvé ces normes mais a reporté le caractère obligatoire de leur application aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

Leur application ne devrait pas avoir d'incidence notable en matière d'évaluation et de présentation des comptes consolidés. Elles concernent :

- IFRS-10 - Consolidation des comptes / définition du contrôle ;
- IFRS 11 - Accords conjoints ; abandon de la méthode d'intégration proportionnelle ;
- IAS 28R - Investissements dans les entreprises associées et les co-entreprises ;
- IFRS 12 - Communication sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

Autres normes

Amendement à la norme IAS 12 - Impôt sur les bénéfices

Cet amendement, approuvé par l'Union Européenne, est applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Le Groupe a décidé de ne pas l'appliquer par anticipation.

Par ailleurs, il ne devrait pas avoir d'incidence pour SYNERGIE dans la mesure où il concerne plus particulièrement le traitement des impôts différés pour les entités détenant des immeubles de placement évalués selon le modèle de juste valeur, ce qui n'est pas le cas du Groupe.

IFRS 9 – Instruments financiers

Cette norme est destinée à remplacer la norme IAS 39. Un premier segment a été publié en novembre 2009 par l'IASB et un deuxième en octobre 2010.

L'application anticipée aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 permise par l'IASB est cependant impraticable en l'absence d'un règlement de l'Union Européenne qui ne devrait intervenir que lorsque la norme IFRS 9 sera considérée comme complète.

NOTE 2

Évolution du périmètre de consolidation

2.1 Variation de pourcentage de détention

Les acquisitions visées ci-après ayant été effectuées avant le 1er janvier 2010, date d'application par le Groupe de la norme IFRS 3, les incidences de cette variation ont eu un impact sur certains écarts d'acquisition :

... dans ACORN SYNERGIE UK

SYNERGIE a acquis 9,48% d'ACORN (SYNERGIE) UK, ce qui porte sa participation dans la holding britannique à 94,22%.

L'impact sur les écarts d'acquisition s'élève à 214K€.



2.2 Fusions

Au cours de l'exercice 2012, plusieurs fusions ont eu lieu au sein du Groupe SYNERGIE, afin de simplifier et d'optimiser les structures.

Ces opérations n'ont pas eu d'impact sur les capitaux propres consolidés.

2.2.1 Fusion de SYNERGIE ITALIA SPA et de SYNERGIE HOLDING SRL

En décembre 2012, les filiales italiennes ont fusionné, SYNERGIE ITALIA SPA absorbant sa mère SYNERGIE HOLDING SRL (fusion inversée).

Le pourcentage d'intérêt détenu par l'associé minoritaire a été maintenu à 15%.

2.2.2 Fusion de GESTION HUNT Inc. et de GESTION HUNT Ottawa

En décembre 2012, GESTION HUNT a absorbé sa filiale GESTION HUNT Ottawa dont 100% des titres avaient été acquis en juin 2011.

2.3 Intégration de SYNERGIE INSERTION

La société de droit français SYNERGIE INSERTION, filiale de SYNERGIE SA et créée en juillet 2011, a clôturé son premier exercice social le 31 décembre 2012 et été

intégrée au périmètre de consolidation en 2012. Elle n'a pas eu d'activité significative depuis sa création.

2.4 Créations

... d'ACORN GLOBAL RECRUITMENT pty

la société australienne ACORN GLOBAL RECRUITMENT pty, créée au cours du premier semestre, a fait l'objet d'une prise de participation à 95% en juillet 2012.

... de SYNERGIE HR SOLUTIONS srl

la société italienne SYNERGIE HR SOLUTIONS a été créée au cours de l'exercice 2012.

2.5 Cession de RSS

La société britannique RSS, a été cédée au cours du mois de mai 2012 sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

2.6 Autres éléments d'information

La société de droit allemand G M W a été intégrée au périmètre de consolidation à compter du 1er septembre 2011. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 32.337K€, un résultat net de 1.211K€ au cours de l'exercice et une contribution au résultat net consolidé de 466K€ compte

tenu des amortissements de clientèle et de marque. Il n'y a eu aucune autre variation de périmètre de consolidation.

NOTE 3

Renseignements concernant les sociétés consolidées

Les renseignements concernant les sociétés consolidées sont communiqués dans le tableau ci-dessous, étant précisé que le GIE ISGSY, entièrement contrôlé

par les sociétés du Groupe, accueille les services administratifs d'intérêt général.



Sociétés Consolidées	Siège Social	N° siren (1)	% de contrôle revenant à SYNERGIE		% d'intérêt revenant à SYNERGIE		méthode de consolidation (2)	
			2012	2011	2012	2011	2012	2011
SOCIETE MÈRE								
SYNERGIE S.A.	PARIS 75016	329 925 010						
FILIALES FRANCAISES								
AILE MEDICALE	PARIS 75016	303 411 458	99,93	99,93	99,93	99,93	GLOB	GLOB
SYNERGIE CONSULTANTS	PARIS 75016	335 276 390	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE FORMATION	PARIS 75016	309 044 543	99,91	99,91	99,91	99,91	GLOB	GLOB
INTERSEARCH France	PARIS 75016	343 592 051	99,88	99,88	99,88	99,88	GLOB	GLOB
EURYDICE PARTNERS	PARIS 75016	422 758 557	90,00	90,00	90,00	90,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE INSERTION	PARIS 75016	534 041 355	100,00		100,00		GLOB	
INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	PARIS 75016	317 193 571	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE PROPERTY	PARIS 75016	493 689 509	99,99	99,92	99,99	99,92	GLOB	GLOB
PLATE-FORME LAFFITTE	PARIS 75009	491 104 881	44,27	44,27	44,27	44,27	MEQ	MEQ
FILIALE COMMUNE								
I.S.G.S.Y.	PARIS 75016	382 988 076	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES ETRANGÈRES								
SYNERGIE TT	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE BELGIUM	ANVERS Belgique		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE E.T.T.	PORTO Portugal		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE Travail Temporaire	ESCH/ALZETTE Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE PARTNERS Luxembourg	ESCH/ALZETTE Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE PRAGUE	PRAGUE République Tchèque		98,85	98,85	98,85	98,85	GLOB	GLOB
SYNERGIE TEMPORARY HELP	PRAGUE République Tchèque		98,00	98,00	98,00	98,00	GLOB	GLOB
GESTION HUNT	MONTREAL Canada		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE HOLDING s.r.l.	TURIN Italie			95,00		95,00		GLOB
ACORN (SYNERGIE) UK	NEWPORT Royaume-Uni		94,22	84,74	94,22	84,74	GLOB	GLOB
G M W	KARLSRUHE Allemagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE SUISSE	LAUSANNE Suisse		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE HUMAN RESOURCES	SCHIJNDEL Pays Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE PRAGUE								
SYNERGIE SLOVAKIA	BRATISLAVA Slovaquie		34,00	34,00	34,00	34,00	MEQ	MEQ
FILIALE SYNERGIE HOLDING s.r.l. en 2011, puis de SYNERGIE SA en 2012								
SYNERGIE ITALIA SPA	TURIN Italie		85,00	89,00	85,00	85,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE ITALIA SPA								
SYNERGIE H R SOLUTIONS	TURIN Italie		100,00		100,00		GLOB	

(1) N°SIREN : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé



Sociétés Consolidées	Siège Social	% de contrôle revenant à SYNERGIE		% d'intérêt revenant à SYNERGIE		méthode de consolidation (2)		
		2012	2011	2012	2011	2012	2011	
FILIALE SYNERGIE TT								
SYNERGIE HUMAN RESOURCES SOLUTIONS	BARCELONE Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
FILIALE SYNERGIE HRS								
INTERHUMAN Espagne	BARCELONE Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
FILIALE SYNERGIE E.T.T.								
SYNERGIE OUTSOURCING	PORTO Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
INTERHUMAN Portugal	LISBONNE Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
FILIALES ACORN (SYNERGIE UK)								
ACORN RECRUITMENT	NEWPORT Royaume-Uni	100,00	100,00	94,22	84,74	GLOB	GLOB	
ACORN LEARNING SOLUTIONS	NEWPORT Royaume-Uni	70,00	70,00	65,96	59,32	GLOB	GLOB	
EXCELL	NEWPORT Royaume-Uni	90,00	90,00	84,80	76,27	GLOB	GLOB	
ACORN GLOBAL RECRUITMENT	NEWPORT Royaume-Uni	100,00	100,00	94,22	84,74	GLOB	GLOB	
CONCEPT STAFFING	NEWPORT Royaume-Uni	100,00	100,00	94,22	84,74	GLOB	GLOB	
RSS	NEWPORT Royaume-Uni		100,00		84,74		GLOB	
FILIALES S H R BV								
ADR TRANSPORTDIENSTEN	SCHIJNDEL Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
ADR PERSONEELSDIENSTEN	SCHIJNDEL Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
FILIALE GESTION HUNT								
GESTION HUNT Ottawa	OTTAWA Canada		100,00		100,00		GLOB	
FILIALE SYNERGIE BELGIUM								
SYNERGIE SERVICES	ANVERS Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
FILIALE ACORN GLOBAL RECRUITMENT								
ACORN GLOBAL RECRUITMENT Pty	PERTH Australie		95,00		89,51		GLOB	

(1) N° siren : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

NOTE 4

Sociétés non consolidées

Société	% détenu	Résultat exercice 2012	Valeur Nette comptable des titres
STAFF PERSONNAL CONSULTING	100,00	NC	58
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS	100,00	NC	100

STAFF PERSONNAL CONSULTING, filiale de G M W SOLUTIONS, filiale de SYNERGIE SA, sont des sociétés (Allemagne) et SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT sans activité en 2012.

Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 5

Écarts d'acquisition et autres incorporels liés aux acquisitions

5.1 Variation des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	2011	Augmentations	Diminutions	2012
Écarts d'acquisition sur titres	69.276	1.086	452	69.910
Fonds de commerce	5.981	51		6.032
Survaleurs nettes	75.257	1.137	452	75.943

L'augmentation des écarts d'acquisition et fonds de commerce concerne la variation de conversion pour 450K€, l'impact du rachat de parts dans ACORN (SYNERGIE)

UK pour 214K€ et l'augmentation d'un engagement de rachat pour 421K€ ; leur diminution concerne essentiellement la dépréciation de goodwill pour 452K€.

5.2 Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

Les méthodes de valorisation des marques et clientèles sont celles décrites dans la note n°1.2.5. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, la méthodologie suivante a été retenue :

- Projection des flux de croissance pour l'année 2013 sur la base du budget opérationnel des différentes UGT approuvé par la direction ;
- Projection des flux de trésorerie basés sur les budgets financiers sur 4 ans approuvés par la direction, en tenant compte des perspectives économiques dans les zones géographiques concernées ;
- Au-delà de 5 ans, les projections futures de trésorerie sont extrapolées avec un taux de progression constant de 2% ;

- Les flux de trésorerie sont ensuite actualisés selon un taux différencié par UGT. Les taux d'actualisation Groupe retenus sont déterminés selon un taux qui tient compte d'un taux sans risque (OAT 10 ans), d'une prime de risque de marché ; une prime de risque complémentaire peut être appliquée lorsque le différentiel d'inflation significatif a été constaté avec le taux France (Royaume-Uni) ou pour certaines petites filiales à clientèle plus concentrée (France GRH).

Les taux d'actualisation après impôt sont appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par l'IAS 36.



Les différents paramètres utilisés sont synthétisés dans le tableau suivant :

UGT	Taux à 4 et 5 ans	Taux au-delà de 5 ans	Taux d'actualisation	Taux d'ebit
Royaume-Uni	5%	2%	10,06%	variable
Pays-Bas	5%	2%	9,56%	selon le
France TT	5%	2%	8,00%	pays
France GRH	5%	2%	10,00%	et l'année
Belgique	5%	2%	8,61%	
Suisse	5%	2%	6,38%	
Italie	5%	2%	11,40%	
Espagne	5%	2%	11,44%	
Portugal	5%	2%	10,54%	
Canada	5%	2%	7,47%	
Allemagne	5%	2%	8,50%	
Autres	5%	2%	8,50%	

Les conséquences d'une modification des paramètres présentés ci-dessus sur la dépréciation des écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité en testant :

- la diminution du taux de croissance de 1% ;
- l'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%.

L'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%, conjointement à une diminution du taux de croissance à

l'infini de 1% conduirait à une dépréciation supplémentaire de 2.188K€.

- la diminution du taux d'ebit de 15%

La diminution du taux d'ebit de 15% conduirait à une dépréciation supplémentaire de 809K€.

L'impact sur les comptes d'actif des amortissements et dépréciations comptabilisés sur les incorporels liés aux acquisitions est le suivant :

En milliers d'euros	2012	2011
Amortissements des incorporels liés aux acquisitions	2.375	2.207
Dépréciation des incorporels liés aux acquisitions	930	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	452	1.816
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	3.757	4.023

L'impact sur le compte de résultat, compte tenu des cours de conversion, est de même niveau que celui mentionné sur le tableau précédent.

Dans les augmentations de dépréciation, ont été constatées les dépréciations du *goodwill* d'EURYDICE PARTNERS pour 452K€ et de la clientèle de SYNERGIE SUISSE pour 930K€.

Conformément au paragraphe 134 de la norme IAS 36, sont communiquées ci-après les informations concernant les valeurs comptables des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ainsi que les hypothèses clés ayant permis de déterminer ces valeurs.

Les valeurs comptables de ces actifs après constatation des dépréciations sont les suivantes :

UGT En milliers d'euros	Ecart d'acquisition	Marques	Clientèles
Allemagne	18.018	443	7.666
Royaume-Uni	20.461	462	896
Pays-Bas	11.001		1.552
France	7.651	531	
Belgique	6.500		
Suisse	5.182		
Canada	2.299	1.560	275
Italie	2.773		
Espagne	521		1.868
Autres	1.536		
TOTAL	75.943	2.996	12.257

NOTE 6

Autres immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2011	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2012
Logiciels et licences	5.932		573	763	5.742
Clientèle	26.476		179		26.655
Marques	4.787		43		4.830
Droits aux baux	635		58	60	633
TOTAL	37.830		853	823	37.860

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2011	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2012
Logiciels et licences	4.583		418	695	4.306
Clientèle	7.504		2.255		9.759
Marques	568		212		780
Droits aux baux					
TOTAL	12.655		2.885	695	14.845



Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2011	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2012
Logiciels et licences					
Clientèle	3.658		982		4.640
Marques	1.037		17		1.054
Droits aux baux	12				12
TOTAL	4.707		999		5.706

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011
Logiciels et licences	1.436	1.349
Clientèle	12.257	15.314
Marques	2.996	3.182
Droits aux baux	621	623
TOTAL	17.310	20.468

Le poste « Marques » est représentatif des marques identifiées par le Groupe.

Les logiciels comprennent l'écart d'évaluation dégagé lors de l'acquisition de la société I.C.G, soit une valeur brute de 897K€, intégralement amortie.

Les clientèles et marques des sociétés acquises sont susceptibles de faire l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée, dans les conditions exposées dans la note n°1.2.5.

NOTE 7

Immobilisations corporelles

7.1 Analyse du poste par catégorie

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2011	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2012
Terrains constructions, installations techniques	5.651		9.679	53	15.277
Agencements, mobilier, matériels de bureau & informatique	36.008	21	4.524	8.505	32.048
TOTAL	41.659	21	14.203	8.558	47.325
dont immobilisations en location financement	5.916		924	1.320	5.520



Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2011	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2012
Terrains constructions, installations techniques	666		236	52	850
Agencements, mobilier, matériels de bureau & informatique	25.045		4.879	8.199	21.725
TOTAL	25.711	-	5.115	8.251	22.575
dont immobilisations en location financement	3.227		1.514	1.297	3.444

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011
Terrains constructions, installations techniques	14.427	4.985
Agencements, mobilier, matériels de bureau & informatique	10.323	10.963
TOTAL	24.750	15.948
dont immobilisations en location financement	2.076	2.689

7.2 Contrats de location-financement

Le traitement des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement concerne principalement le matériel informatique, les véhicules de tourisme et le matériel de bureau.

Les immobilisations détenues en location financement ont fait l'objet d'une dotation aux amortissements pour 1.514K€. Les charges financières sur ces contrats s'élèvent à 84K€.

La valeur brute de ce type d'immobilisations s'élève à la clôture de l'exercice à 5.520K€ et la valeur nette à 2.076K€.

7.3 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

En milliers d'euros	2012	2011
Zone euro	23.627	14.624
Hors zone euro	1.123	1.324
TOTAL	24.750	15.948



NOTE 8

Actifs financiers non courants

8.1 Détail des comptes de bilan

En milliers d'euros	Montants Bruts 2012	Provisions	Montants nets 2012	Montants nets 2011
Titres mis en équivalence	86		86	78
Autres titres de participation	158		158	158
Autres titres immobilisés	662	611	51	50
Prêts	182		182	339
Autres	2.113	32	2.081	2.063
TOTAL	3.201	643	2.558	2.688

Les autres actifs financiers non courants se composent essentiellement des dépôts de garantie au titre des loyers commerciaux.

8.2 Commentaires sur les titres de participation

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés qui n'ont pas été consolidées pour les raisons mentionnées en note n° 4.

Ces sociétés n'ont pas de caractère significatif à l'échelle des comptes consolidés et le Groupe n'a souscrit aucun engagement particulier à leur profit qui pourrait l'engager au-delà de la valeur des titres détenus.

La SNC PLATE FORME LAFFITTE ainsi que SYNERGIE SLOVAKIA, détenues respectivement à 44% et 34% sont mises en équivalence, la quote-part du résultat 2012 étant venue en augmentation de la valeur brute des titres détenus.

8.3 Variation des actifs financiers non courants

En milliers d'euros	2011	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2012
Autres titres de participation	236		10	2	244
Autres titres immobilisés	661		1		662
Prêts et autres	2.433		195	333	2.295
TOTAL	3.330	-	206	335	3.201

Les autres titres immobilisés correspondent à des participations inférieures à 20%.

NOTE 9

Impôts différés

En milliers d'euros	2012	2011	Variation
Actif fiscal différé créé au titre de :			
Déficits fiscaux reportables et amortissements réputés différés à imputer	669	416	253
Décalages temporaires	1.649	2.344	(695)
Total actif fiscal latent	2.317	2.760	(443)
Passif fiscal latent	5.358	5.482	(124)
TOTAL	(3.041)	(2.722)	(319)

Dans un souci de prudence, certains déficits fiscaux reportables au taux de droit commun n'ont pas été retenus. L'économie d'impôt correspondante se se-

rait élevée à 1.163K€, dont 623K€ afférant à l'exercice 2012.

NOTE 10

Créances clients

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011
Clients	349.677	360.371
Factures à établir	7.150	11.275
Dépréciation	(16.920)	(15.684)
TOTAL	339.907	355.962

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des créances clients sont décrites en note n°1.2.8.

Le risque client est limité dans la mesure où aucun client ne représente plus de 1% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'analyse des créances clients en fonction des retards de paiement est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Montant des créances clients arrivées à échéance, non dépréciées :		
- Echues, moins 90 jours	47.756	50.122
- Echues, entre 90 et 180 jours	7.283	8.467
- Echues, plus de 180 jours	6.261	4.105
TOTAL	61.300	62.694



NOTE 11

**État des échéances des actifs courants
à la clôture de l'exercice**

En milliers d'euros	Montants Bruts		< 1 an		> 1 an	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Actif courant						
Clients douteux ou litigieux	4.018	2.957			4.018	2.957
Autres créances clients	353.889	353.005	335.889	353.005		
SOUS-TOTAL 1	339.907	355.962	335.889	353.005	4.018	2.957
Personnel et comptes rattachés	5.445	6.227	5.445	6.221		6
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12.451	10.244	12.451	10.219		25
Impôt sur les bénéfices	7.666	2.759	7.666	2.759		
Autres impôts, taxes	4.062	2.013	4.062	2.013		
Débiteurs divers	2.948	4.712	2.948	4.501		211
Charges constatées d'avance	3.262	3.369	3.262	3.369		
SOUS-TOTAL 2	35.836	29.323	35.836	29.081	-	242
TOTAL	375.744	385.285	371.726	382.086	4.018	3.199

La variation de la dépréciation des actifs financiers est mentionnée dans la note 1.2.16.

NOTE 12

Actifs financiers courants et trésorerie

En milliers d'euros	2012	2011
Actifs financiers courants		
Trésorerie et équivalents		
Valeurs mobilières de placement	15.380	29.141
Dépôt à terme	1.900	1.900
Disponibilités	17.738	18.012
TOTAL	35.018	49.053

Les valeurs mobilières de placement sont des OPCVM à court terme ne comportant aucun risque.

Les dépôts et comptes à terme ont des durées de un à trois mois maximum.

NOTE 13

Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital est composé au 31 décembre 2012 de 24.362.000 actions au nominal de 5€.

Les actions bénéficient d'un droit de vote double lorsqu'elles sont maintenues au nominatif pendant deux ans au moins.

13.2 Actions propres

L'animation du titre est confiée à un prestataire de services, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association des Entreprises d'Investissement « AFEI », reconnue par l'AMF.

Au 31 décembre 2012, SYNERGIE détient deux catégories d'actions propres :

- celles acquises dans le cadre du contrat de liquidité (50.978 actions soit 0,21% du capital social) ;
- celles acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 14 juin 2012 (334.627 actions soit 1,37% du capital social).

Les sorties de 2012 ont dégagé une moins value de 65K€ inscrite dans les réserves.

NOTE 14

Provisions

14.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2011	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	2012
Provisions pour litiges	181	-	131	84	229
Autres provisions risques	1.447	-	229	807	869
Total provisions risques	1.628	-	360	891	1.098
Indemnités départ retraite	1.708	-	366	-	2.073
Autres provisions charges	4	-	2	-	6
Total provisions charges	1.712	-	368	-	2.079
TOTAL	3.340	-	728	891	3.177

Les reprises de provision comprennent des provisions utilisées à hauteur de 786K€.

14.2 Information sur les avantages au personnel

La provision au titre des avantages au personnel concerne exclusivement la provision pour engagements de retraite des salariés permanents en France, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- population jeune ;
- taux d'actualisation (base iBoxx 50) net d'inflation retenu : 2,50% ;
- couverture partielle par l'épargne retraite précédemment versée.

Une variation de +0,5% du taux d'actualisation a un impact de -86K€ sur l'estimation de la provision et une variation de -0.5% un impact de +93K€.

Les avantages au personnel des filiales étrangères autres que ceux couverts par des provisions ne sont pas significatifs.

En milliers d'euros	2012	2011
Valeur actualisée des droits	2.314	1.792
Droits couverts par les actifs financiers	(241)	(85)
ENGAGEMENT NET COMPTABILISÉ	2.073	1.707



Les indemnités de départ en retraite versées en 2012 se sont élevées à 34K€ contre 331K€ en 2011.

Compte tenu des évolutions législatives en France, la provision a été estimée à compter de 2010 sur la base d'un départ moyen à 65 ans contre 63 ans précédemment.

NOTE 15

Emprunts et dettes financières

15.1 Analyse par catégorie et échéance de remboursement

En milliers d'euros	Montants		< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Emprunts et dettes financières								
Établissements de crédit	10.569	10.504	3.847	4.162	2.882	4.399	3.839	1.943
Swap	54	151	54	151	-	-	-	-
Location financement	2.111	2.848	1.152	1.523	959	1.325	-	-
Emprunts et dettes financières divers	355	355	355	355	-	-	-	-
Participation des salariés	11.569	12.569	6.473	2.754	5.096	9.815	-	-
TOTAL	24.658	26.427	11.881	8.945	8.938	15.539	3.839	1.943
Concours bancaires courants								
Concours bancaires	25.178	26.921	25.178	26.921				
Intérêts courus	35	42	35	42				
TOTAL	49.872	53.390	37.094	35.909	8.938	15.539	3.839	1.943
%			74%	67%	18%	29%		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(35.018)	(49.053)						
Trésorerie nette d'endettement	(14.854)	(4.337)						

Au 31 décembre 2012, l'ensemble de la dette brute est comptabilisé au coût amorti sur la base du taux d'intérêts effectif déterminé après prise en compte des frais

d'émission et des primes d'émission identifiés et rattachés à chaque passif.

Location financement

Le rapprochement entre le total des paiements minimaux futurs au titre de la location et leur valeur actualisée est le suivant :

- Paiement minimaux futurs	2.111
- Actualisation	35
- Valeur actualisée	2.076



15.2 Ventilation par zone monétaire et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	2012		Montants 2011		< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	Montants	%	Montants	%	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Euro	24.249	100%	25.920	100%	11.472	8.439	8.938	15.538	3.839	1.943
Livre Sterling	-	0%	-	0%	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	-	0%	-	0%	-	-	-	-	-	-
Franc suisse	-	0%	-	0%	-	-	-	-	-	-
TOTAL	24.249	100%	25.920	100%	11.472	8.439	8.938	15.538	3.839	1.943

15.3 Ventilation par nature de taux d'intérêts et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	2012		Montants 2011		< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	Montants	%	Montants	%	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Fixe	8.569	35%	5.733	22%	1.847	1.392	2.882	2.398	3.839	1.943
Variable swapé	2.000	8%	4.000	15%	2.000	2.000	-	2.000	-	-
Variable capé	-	0%	770	3%	-	770	-	-	-	-
Variable autre	13.681	56%	15.417	59%	7.625	4.277	6.056	11.140	-	-
TOTAL	24.250	100%	25.920	100%	11.472	8.439	8.938	15.538	3.839	1.943

15.4 Analyse des emprunts et dettes financières portant intérêt

Montant nominal	Taux d'intérêt d'émission/nominal	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Capital restant dû 2012 (K€)	Capital restant dû 2011 (K€)
Emprunt de 7,7 M€ (06/2007) (*)	Euribor 3M+0,40	1,66%	juin-12	-	770
Emprunt de 5 M€ (10/2008)	5,16%	5,16%	oct-13	1.105	2.155
Emprunt de 10 M€ (10/2008) (**)	4,87%	4,87%	oct-13	2.000	4.000
Emprunt de 1 M€ (12/2010)	3,33%	3,33%	oct-25	894	948
Emprunt de 1,7 M€ (02/2011)	3,57%	3,57%	déc-25	1.522	1.613
Emprunt de 4,3 M€ (09/2012)	3,45%	3,45%	déc-25	4.210	-
Emprunts de location financement (cumulé)				2.111	2.848
Autres emprunts				839	1.018
Participation des salariés	TMOP	3,36%		11.569	12.569
TOTAL (***)				24.250	25.920

* cap à 5,5% (cf. Note N°15.5) - ** taux : euribor + 0,4% avec swap - *** le solde des emprunts est présenté avant intérêts.



15.5 Exposition aux risques de marché de taux d'intérêts, de change et de liquidité

La Direction Financière du Groupe assure la centralisation des financements, de la gestion des changes, taux d'intérêts et risque de contrepartie. Jusqu'en

2007, le Groupe n'a jamais eu recours à l'utilisation d'aucun instrument financier de couverture eu égard à sa faible exposition aux risques de taux.

15.5.1 Risque de taux d'intérêts

SYNERGIE a un endettement financier essentiellement en euros au 31 décembre 2012.

L'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2012 met en évidence les points suivants :

- Les financements du Groupe à taux fixe ne sont pas impactés par l'évolution des taux d'intérêts. Les autres actifs et passifs financiers à court terme ne sont que de manière exceptionnelle sensible aux variations de taux d'intérêts (échéances en général court terme) ;
- En l'absence d'activation de couverture matérielle de flux de trésorerie par des instruments de taux d'intérêts ou d'investissement net dans une entité étrangère, les fluctuations de taux d'intérêts n'ont aucun impact directement en capitaux propres du Groupe.

Depuis juin 2007, SYNERGIE dispose d'un contrat de cap d'intérêt ; en cas de hausse des taux au-delà du taux d'exercice, le cap convertit l'emprunt à taux variable en emprunt à taux fixe. Les taux sur 2012 étant restés en deçà du taux d'exercice, le cap n'a pas été activé ce qui a permis de bénéficier de la baisse des taux.

En octobre 2008, un emprunt à taux variable a été contracté avec un swap. La valeur du swap à la clôture de l'exercice 2012 est de -54K€.

Sur la base des données de marché en date de clôture, il n'y aurait pas d'impact d'une variation de +/-50 points de base de la courbe des taux d'intérêt euro à court terme.

15.5.2 Risque de taux de change

Les cours de clôture par rapport à l'euro sont les suivants :

Devises	2012	2011
Livre Sterling	0,8161	0,8353
Dollar canadien	1,3137	1,3215
Franc suisse	1,2072	1,2156
Couronne tchèque	25,1510	25,7870

L'exposition au risque de change du bilan, relatives aux comptes courants en devises apportés aux filiales britanniques et canadiennes s'analyse de la façon suivante au 31 décembre :

En milliers d'euros	Montants	Zone Livre Sterling	Zone Dollar Canadien	Autres monnaies
Actifs monétaires 2012	19.448	18.014	1.435	NS
Actifs monétaires 2011	20.761	17.740	3.021	NS

Ces éléments sont libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale.

L'analyse de sensibilité au risque de change au 31 décembre 2012 conduit au constat suivant : sur la base

des données de marché en date de clôture, l'impact à court terme d'une variation de +/- 10% des devises respectives s'établit à +/- 1.945K€ sur le résultat de 2012.

15.5.3 Risque de liquidité

La politique de financement du Groupe s'appuie sur la centralisation des financements externes et une trésorerie nette excédentaire au 31 décembre 2012.

Il en résulte un risque de liquidité non significatif.

Par ailleurs le Groupe SYNERGIE est soumis à des covenants bancaires qui ont tous été respectés à la clôture de l'exercice 2012.

Ce constat est lié le plus souvent au fait que les ratios à respecter intègrent au numérateur l'endettement net des comptes consolidés lesquels présentent une trésorerie nette d'endettement positive.

Les autres ratios et seuils à respecter sont les suivants :

- « dettes financières / fonds propres » inférieur à 0,6 ;
- « charges financières / capacité d'autofinancement » inférieur à 0,2.

NOTE 16

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011
Fournisseurs	6.577	9.004
Factures à recevoir	6.123	5.472
TOTAL	12.700	14.476

NOTE 17

Etat des échéances des autres passifs courants

En milliers d'euros	Montants		< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Fournisseurs	12.700	14.476	12.700	14.476				
Personnel	104.281	106.936	104.258	104.733			24	2.203
Organismes sociaux	70.286	74.380	70.286	74.380				
Impôt sur les bénéfices	1.336	4.272	1.336	4.272				
Autres impôts et taxes	73.533	80.772	73.533	80.772				
Sous- total 1	262.135	280.836	262.112	278.633	-	-	24	2.203
Dettes sur immobilisations	7.995	12.340	7.995	6.840		5.500		
Autres dettes	5.261	3.858	5.261	3.858				
Produits constatés d'avance	10	5	10	5				
Sous-total 2	13.266	16.203	13.266	10.703	-	5.500	-	-
TOTAL	275.402	297.039	275.378	289.336	-	5.500	24	2.203

Des engagements de rachat des minoritaires ont été constatés en dettes sur immobilisations pour 2.237K€, avec comme contrepartie le poste intérêts minoritaires, la différence augmentant les écarts d'acquisition, dans

la mesure où ces engagements sont relatifs à des regroupements d'entreprises réalisés avant 2011. Les compléments de prix sur filiales acquises sont également compris dans les dettes sur immobilisations.



Notes annexes au compte de résultat

NOTE 18 **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement des facturations liées aux prestations de Gestion des Ressources Humaines.

Il inclut au 31 décembre 2012 des facturations hors Travail Temporaire (placement de salariés permanents,

outsourcing, formation ...) à hauteur de 18.965K€, soit 1,3% du chiffre d'affaires consolidé. Ces activités en cours de développement dans le Groupe restent, cependant en l'état, non significatives et ne constituent pas un secteur d'activité distinct.

NOTE 19 **Charges opérationnelles**

19.1 Charges de personnel

Les charges de personnel inscrites dans le résultat opérationnel courant sont constituées des éléments suivants :

En milliers d'euros	2012	2011
Salaires et traitements	1.028.610	1.019.490
Charges sociales	297.158	296.927
Participation des salariés	24	2.203
Transferts de charges et reprises de provisions	(8.402)	(6.971)
TOTAL	1.317.390	1.311.649

19.2 Autres informations sur les charges opérationnelles

Les dotations aux provisions sont présentées augmentées des charges irrécouvrables et diminuées des reprises de provisions.

Les transferts de charges ont été affectés aux postes du compte de résultat par nature de charges.

19.3 Autres informations sur le résultat opérationnel

Les produits et charges non récurrents sont présentés en autres produits et charges opérationnels.

NOTE 20 **Résultat financier**

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011
Produits sur valeurs mobilières	130	317
Revenus sur créances	516	422
Produits financiers	646	739
Intérêts location financement	(230)	(234)
Agios bancaires et divers	(1.195)	(1.227)
Intérêts sur emprunts	(394)	(370)
Intérêts participation des salariés	(373)	(443)
Coût de l'endettement financier brut	(2.192)	(2.273)

En milliers d'euros	2012	2011
Coût de l'endettement financier net	(1.546)	(1.535)
Ecart de conversion	475	716
Autres produits et charges	(2)	27
Autres produits et charges financiers	473	743
TOTAL	(1.073)	(792)

NOTE 21

Impôt sur les bénéfices**21.1 Charge d'impôt**

La charge d'impôt inscrite au compte de résultat se ventile comme suit :

Impôt sur les bénéfices	7.234
Impôts différés	239
	7.473
C V A E (France)	11.519
Irap (Italie) / Gewerbesteuer (Allemagne)	585
En milliers d'euros	19.577

21.2 Taux effectif d'impôt

L'écart entre le montant de l'impôt sur le bénéfice, calculé au taux normal d'imposition en France et le montant effectif d'impôt s'explique comme suit :

En milliers d'euros	2012
Résultat avant charge d'impôt	34.645
Résultat avant impôt après CVAE et Irap	22.541
Taux d'impôt en vigueur (en France)	36,10%
Impôt théorique	8.137
Différences de taux d'imposition à l'étranger	101
Déficits fiscaux non activés	623
Dépréciation compte courant EURYDICE	(967)
CICE	(506)
Dépréciation survaleurs	163
Effet des différences permanentes *	(77)
TOTAL	7.473
Taux effectif	33,2%

* Les différences permanentes correspondent aux charges non déductibles et aux produits non imposables.



NOTE 22

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en rapportant le résultat net consolidé annuel, part du Groupe, au nombre d'actions correspondant au 31 décembre.

Il n'y a aucun instrument dilutif pouvant modifier le résultat net et le nombre d'actions retenues à l'exception du programme de rachat d'actions propres, dont l'incidence n'était pas significative 2011 et 2012.

	2012	2011
Résultat net (part du Groupe)	15.350 K€	18.909 K€
Nombre d'actions	24 362 000	24 362 000
Nombre d'actions auto-détenues	385 605	374 263
Nombre d'actions de base	23 976 395	23 987 737
Résultat par action (*)	0,62 €	0,79 €
Résultat dilué par action (*)	0,62 €	0,79 €

(*) rapporté à 24 362 000 actions

NOTE 23

Informations sectorielles

23.1 Informations par zone géographique

23.1.1 Actifs 2012

En milliers d'euros	France	Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud	Canada	TOTAL
Immobilisations	28.802	80.914	7.095	4.676	121.488
TOTAL ACTIF	291.515	165.127	68.025	8.972	533.639

La France est elle-même ventilée en 4 régions :
(Le découpage des régions a été modifié entre 2011 et 2012 afin de tenir compte de modifications dans l'organisation interne.)

Région 1 : Bourgogne, Rhône-Alpes, Paca
Région 2 : Aquitaine, Midi Pyrénées
Région 3 : Bretagne, Normandie, Nord, Est
Région 4 : Ile de France, Centre

En milliers d'euros	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Non affecté	TOTAL
Immobilisations	1.853	1.172	2.113	1.964	21.701	28.802
TOTAL ACTIF	55.444	47.659	85.105	31.108	72.199	291.515

23.1.2 Actifs 2011

En milliers d'euros	France	Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud	Canada	TOTAL
Immobilisations (2)	20.100	82.339	7.254	4.667	114.360
TOTAL	312.861	163.580	68.411	6.606	551.458

(2) La présentation a été modifiée par rapport à 2011 pour affecter les écarts d'acquisition dans le secteur géographique concerné



En milliers d'euros	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Non affecté	TOTAL
Immobilisations	1.065	1.367	1.837	2.347	13.485	20.100
TOTAL ACTIF	44.370	65.895	87.590	37.164	77.843	312.861

23.1.3 Eléments de compte de résultat 2012

En milliers d'euros	France	Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud	Canada	TOTAL
ANNEE 2012					
Chiffre d'affaires	833.799	344.635	236.267	34.094	1448.795
Résultat opérationnel	25.427	6.352	3.267	672	35.718
Résultat financier	133	(440)	(739)	(27)	(1.073)
Résultat avant impôt	25.560	5.912	2.528	645	34.645
Contribution au résultat net	9.446	3.700	1.414	514	15.074
Amortissements	2.474	4.103	572	189	7.338
Dépréciations	3.757	1.236	715	6	5.714

Soit pour la France :

En milliers d'euros	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Non affecté	TOTAL
ANNEE 2012						
Chiffre d'affaires	216.399	190.227	316.217	108.204	2.752	833.799
Résultat opérationnel	8.112	10.271	15.199	1.865	(10.020)	25.427
Résultat financier	-	-	-	(105)	238	133
Résultat avant impôt	8.112	10.271	15.199	1.760	(9.782)	25.560
Contribution au résultat net	5.184	6.563	9.712	869	(12.882)	9.446
Amortissements	254	134	294	239	1.553	2.474
Dépréciations	24	17	48	8	3.660	3.757

23.1.4 Eléments de compte de résultat 2011

En milliers d'euros	France	Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud	Canada	TOTAL
ANNEE 2011					
Chiffre d'affaires	867.462	313.451	237.008	28.663	1446.584
Résultat opérationnel	28.126	9.804	5.251	873	44.054
Résultat financier	650	(639)	(768)	(59)	(816)
Résultat avant impôt	28.776	9.166	4.483	814	43.239
Contribution au résultat net	10.280	5.843	2.685	497	19.305
Amortissements	2.327	3.388	562	227	6.504
Dépréciations	3.966	1.500	799	63	6.328



Soit pour la France :

En milliers d'euros	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Non affecté	TOTAL
ANNEE 2011						
Chiffre d'affaires	172.926	255.152	319.290	118.006	2.088	867.462
Résultat opérationnel	7.530	12.029	15.050	1.889	(8.372)	28.126
Résultat financier	-	-	-	-	650	650
Résultat avant impôt	7.530	12.029	15.050	1.889	(7.722)	28.776
Contribution au résultat net	4.812	7.687	9.617	1.207	(13.043)	10.280
Amortissements	160	194	239	542	1.192	2.327
Dépréciations	13	75	43	95	3.740	3.966

Autres informations

NOTE 24

Effectifs du Groupe

24.1 Effectifs en 2012

	2012	2011
Salariés permanents		
Cadres	466	448
Employés	1.852	1.816
TOTAL	2.318	2.264
Salariés intérimaires détachés en mission par le Groupe	41.422	42.711
TOTAL GÉNÉRAL	43.740	44.975

24.2 Comparatif

CADRES		EMPLOYÉS		OUVRIERS		TOTAL	
2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
704	560	10 018	10 683	33 018	33 732	43 740	44 975

NOTE 25

Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction

de la société consolidante à raison de leurs fonctions dans les entreprises consolidées.

25.1 Rémunération globale

La rémunération globale des membres des organes d'Administration et de Direction du Groupe en 2012, s'élève à 933K€ et se ventile comme suit :

En milliers d'euros	brut	sécurité sociale
Salaires et avantages à court terme	892	378
Avantages postérieurs à l'emploi	41	
Autres avantages à long terme		
Paieement en actions		
TOTAL	933	378

25.2 Engagements de retraite

Il n'existe aucun engagement de cette nature au bénéfice des organes d'Administration et de Direction, hormis les indemnités prévues à la convention collective

concernant les salariés Administrateurs, soit 41K€ et faisant l'objet d'une provision décrite à la note n°14.2.

25.3 Avances et crédits accordés

Il n'existe à la clôture 2012 aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes d'Administration et de Direction.

25.4 Autres informations

SCI Les Genêts 10 : les loyers s'élèvent à 410K€, le dépôt de garantie à 72K€, le solde à la clôture est nul et les

dates d'échéance des baux sont respectivement le 30 septembre 2018 (locaux) et le 31 août 2015 (parkings).

NOTE 26

Intégration fiscale**PÉRIMÈTRE D'INTÉGRATION FISCALE DU GROUPE SYNERGIE EN 2012**

Le régime d'intégration fiscale n'a eu aucun impact significatif sur les comptes de l'exercice.

SYNERGIE
 SYNERGIE CONSULTANTS
 SYNERGIE FORMATION
 AILE MEDICALE
 I C G (intégration à compter de 2012)
 INTERSEARCH FRANCE (intégration à compter de 2012)
 SYNERGIE PROPERTY (intégration à compter de 2012)



NOTE 27

Engagements et passifs éventuels

27.1 Engagements reçus et actifs éventuels

Les banques ont garanti SYNERGIE et certaines de ses filiales de Travail Temporaire vis-à-vis de ses clients pour 68.878K€ en France et 12.451K€ pour les filiales étrangères au 31 décembre 2012.

27.2 Engagements donnés et passifs éventuels

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées comme le sont les autres avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élevaient à 335K€ au 31 décembre 2012.

Etat des actifs affectés en garantie

Les sûretés garantissant des emprunts souscrits par le Groupe auprès des établissements de crédit sont négligeables.

Engagements sur locations simples

L'échéancier détaillant les engagements minimums de loyers et converti sur la base de la trésorerie décaissée et des taux de change à la clôture, non actualisés et indexés aux derniers taux connus, à partir de janvier 2012 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1an	1 an << 5ans	> 5 ans	2012	2011
Engagement sur locations simples France	3.882	3.042		6.924	7.107
Engagement sur locations simples filiales étrangères	4.284	10.285	2.814	17.383	14.692
TOTAL	8.166	13.327	2.814	24.306	21.799

Le montant des paiements comptabilisés en charges au titre des contrats de location simple s'élève en 2012 à 12.765K€.

Droit individuel à la formation (DIF)

Les engagements au titre du DIF ont été estimés à 86 453 heures.

passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés en note n°15) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Aucune action de la société n'est nantie.

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun

Aucun événement autre que ceux mentionnés précédemment n'est susceptible de venir modifier l'assertion précédente.

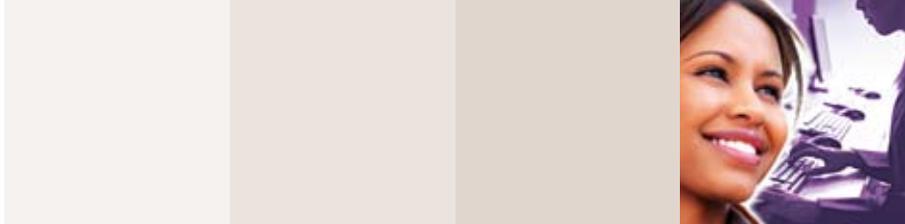
Événements postérieurs au 31 décembre 2012

NOTE 28 Aucun événement susceptible de remettre en cause les comptes 2012 n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

NOTE 29 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont les suivants :

	FIGESTOR				JM AUDIT & CONSEIL			
	Montants (HT)		%		Montants (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	214	208	82	81	214	208	100	99
- Filiales intégrées globalement	48	49	18	19	3	0	0	1
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous- total	261	257	100	100	214	211	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	261	257	100	100	214	211	100	100



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Synergie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

II.- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 823.9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimation des actifs immobilisés

Les notes 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5 et 1.2.7 de l'annexe précisent les modalités d'estimation des éléments de l'actif immobilisé dont les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Nous avons revu le caractère approprié et raisonnable des variables et hypothèses utilisées dans le cadre des tests de pertes de valeur.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée notamment sur l'analyse de la sensibilité.

L'incidence des tests de dépréciation et de sensibilité est mentionnée dans la note 5 de l'annexe.



Estimations des risques

La note 1.2.8 de cette annexe décrit les modalités d'évaluation et de prévention des risques de non recouvrement des créances et précise que le Groupe a mis en place des méthodes de reconnaissance des produits de nature à assurer, entre autres, le respect du principe d'indépendance des exercices. L'incidence de ces évaluations est mentionnée en note 10.

La note 15.5 de l'annexe mentionne les résultats des tests de sensibilité concernant les risques de taux d'intérêts, risques de taux de change et risques de liquidité. Nous avons apprécié les hypothèses retenues et vérifié qu'une information appropriée était fournie dans l'annexe.

Nous avons examiné le dispositif mis en place pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III.- VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris, le 26 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

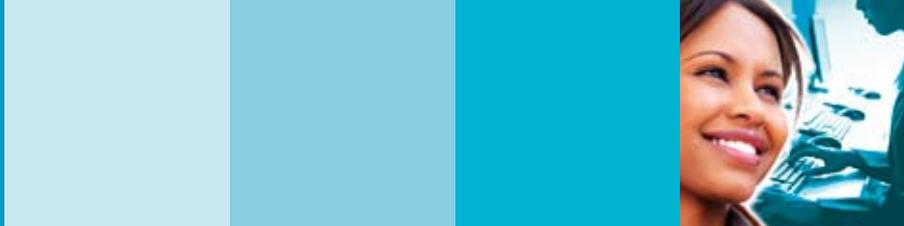
Membres des Compagnies régionales de Versailles et de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

FIGESTOR

Gérard PICAULT Pascale RENOU

Pierre LAOT Frédéric FARAÏT



Comptes sociaux

DONNÉES FINANCIÈRES

Bilan de Synergie SA avant affectation

Compte de Résultat de Synergie SA

Tableau des flux de trésorerie

Annexe

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



DONNÉES FINANCIÈRES

1 Bilan de Synergie SA avant Affectation

ACTIF En milliers d'euros	Notes N°	Brut 2012	Dépréc. 2012	Net 2012	Net 2011
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques		4.211	2.509	1.702	1.435
Fonds commercial, droit au bail		3.578	207	3.371	3.431
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4	7.789	2.716	5.073	4.866
Immobilisations corporelles					
Terrains		110		110	110
Constructions		1.133	472	661	724
Autres immobilisations corporelles		14.031	9.998	4.033	3.251
Immobilisations en cours		311		311	505
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	15.585	10.470	5.115	4.590
Immobilisations financières					
Participations		84.992	5.312	79.680	71.183
Créances rattachées à des participations		10.997		10.997	10.837
Autres titres immobilisés		620	611	9	9
Prêts		119		119	133
Autres immobilisations financières		4.554	756	3.798	4.277
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5	101.282	6.679	94.603	86.439
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9	124.656	19.865	104.791	95.895
ACTIF CIRCULANT					
Avances, acomptes versés / commandes		289		289	677
Créances clients et comptes rattachés	6/10	205.568	10.725	194.843	209.625
Autres créances	10/11	58.198	3.151	55.047	54.031
Valeurs mobilières de placement	12	17.230		17.230	30.985
Disponibilités		1.275		1.275	2.017
TOTAL ACTIF CIRCULANT		282.560	13.876	268.684	297.335
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance		561		561	805
Ecart de conversion actif	8/18	3.263		3.263	3.675
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
TOTAL ACTIF		411.040	33.741	377.299	397.710



PASSIF En milliers d'euros	Notes N°	2012	2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital	13.1	121.810	121.810
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale	13.2	7.129	6.658
Réserves réglementées		3.328	281
Autres réserves		5.442	
Report à nouveau		2.081	8.811
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		10.319	9.420
Provisions Réglementées		2.617	2.272
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	152.726	149.252
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		3.992	4.445
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7/14	3.992	4.445
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	3.170	7.896
Emprunts et dettes financières diverses	15	28.061	28.720
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5.097	6.176
Dettes fiscales et sociales		175.300	188.889
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17	6.046	9.570
Autres dettes		2.723	2.369
TOTAL DETTES	16	220.397	243.620
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
Ecart de conversion passif	8/18	184	393
TOTAL PASSIF		377.299	397.710

2 Compte de résultat de Synergie SA

En milliers d'euros	Notes N°	2012	2011
Produits d'exploitation			
Production de services		816.201	846.888
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		241	137
Reprises d'amortissements, transferts de charges		12.857	12.386
Autres produits		1.766	1.717
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	19/20	831.065	861.128
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		30.033	27.409
Impôts, taxes et versements assimilés		34.964	36.716
Salaires et traitements	21	562.967	581.547
Charges sociales		178.434	186.043
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1.456	1.285
Dotations aux provisions sur actifs circulants		3.322	3.172
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges		3.641	2.795
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		814.817	838.967
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		16.248	22.161
Produits financiers			
De participations		1.041	1.566
Des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		293	251
Reprises sur provisions et transferts de charges		644	1.531
Différences positives de change		271	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		137	332
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		2.386	3.680
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions		3.405	2.694
Intérêts et charges assimilés		975	3.873
Différences négatives de change		21	9
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		4.401	6.576
RÉSULTAT FINANCIER	22	(2.015)	(2.896)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		14.233	19.265
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		1	9
Sur opérations en capital		172	173
Reprises sur provisions et transferts de charges		756	1.470
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		929	1.652



En milliers d'euros	Notes N°	2012	2011
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		929	1.652
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		113	17
Sur opérations en capital		648	1.162
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1.061	1.032
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		1.822	2.211
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	23	(893)	(559)
Impôt sur les bénéfices	24	3.021	7.145
Participation des salariés			2.141
Total des produits		834.380	866.460
Total des charges		824.061	857.040
RÉSULTAT NET		10.319	9.420

3 Tableau des flux de trésorerie de Synergie SA

En milliers d'euros	2012	2011
Résultat net	10.319	9.420
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Plus-values de cessions	103	526
- Amortissements & provisions (nets de reprises)	(522)	3.342
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	9.900	13.288
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(2.271)	(6.447)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (1)	7.629	6.841
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2.363)	(2.214)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	111
Acquisitions d'immobilisations financières	(10.210)	(24.601)
Cessions d'immobilisations financières	2.354	2.956
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(10.219)	(23.748)
Dividendes versés aux actionnaires	(7.190)	(7.302)
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Emission d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	(3.851)	(4.568)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(11.041)	(11.870)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(13.631)	(28.777)
Trésorerie à l'ouverture	32.093	60.870
Trésorerie à la clôture	18.471	32.093

(1) les dividendes reçus des filiales sont considérés comme des flux liés à l'activité

4 Annexe au bilan et au compte de résultat de SYNERGIE SA

Faits caractéristiques de l'exercice

Variation des titres de participations

Mai 2012

Augmentation de capital de la filiale canadienne GESTION HUNT par incorporation du compte courant à hauteur de 1.546K€.

Juin 2012

Augmentation de capital de SYNERGIE PROPERTY par incorporation du compte courant à hauteur de 2.763K€ et apport en numéraire pour 2.200K€. Acquisition de 64 actions de la holding britannique ACORN (SYNERGIE) UK ce qui porte la détention à 94,22% du capital.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale, dont SYNERGIE SA est la tête de Groupe, a été étendu à INFORMATIQUE

CONSEIL GESTION (ICG), INTERSEARCH FRANCE et SYNERGIE PROPERTY.

Autres faits significatifs

Une provision pour dépréciation du compte courant de la filiale EURYDICE PARTNERS a été enregistrée pour 2.679K€.

Un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2010 et 2011 a fait l'objet en 2012 d'une notification de redressement et conduit à la constatation d'une provision de 99K€ ; une contestation partielle de ce redressement est en cours.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), calculé sur les salaires intérimaires de décembre 2012 réglés en janvier 2013 à hauteur de 1.403K€ a été pris en compte et a été imputé sur les charges sociales conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

Principes, règles et méthodes comptables

NOTE 1

Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales établies notamment aux articles 123-12 à 123-23

du Code de Commerce, ainsi que dans le Règlement n° 99-03 du CRC (Plan Comptable Général).

NOTE 2

Valorisation des immobilisations

2.1 Options prises par la société

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La société a pris l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans les coûts d'acquisition des titres de participation acquis. Par contre, en ce qui concerne les actifs incorporels et corporels ainsi que les

actifs financiers autres que les titres de participation, la société a opté pour une comptabilisation en charges.

La société a décidé de ne pas activer les coûts d'emprunts dans les actifs éligibles.

2.2 Immobilisations par composants

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par la société, aucun composant n'a été jugé suffisam-

ment significatif pour justifier une comptabilisation séparée et un plan d'amortissement spécifique.



NOTE 3

Durée d'utilisation des immobilisations

Nature de l'immobilisation	Durée d'utilisation	Durée d'usage
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, marques	5 ans	1 à 3 ans
Fonds commercial	-	-
Immobilisations corporelles		
Constructions	20 à 30 ans	20 à 30 ans
Agencements & aménagement des constructions	-	-
Installations techniques	-	-
Matériel et outillage	5 ans	5 ans
Installations générales	7 ans	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	4 ans
Matériel informatique	5 ans	3 ans
Mobilier	10 ans	4 ans

Le différentiel entre durée comptable et durée fiscale a été traité en amortissement dérogatoire et inscrit en provision réglementée.

NOTE 4

Immobilisations incorporelles

Le poste « Concessions, brevets, licences, marques » est constitué par la marque SYNERGIE et par des logiciels. Le poste « Fonds commercial, droit au bail » est constitué de fonds de commerce proprement dit et de droits au bail attachés à des agences en exploitation.

Les immobilisations incorporelles qui présentent des indices de pertes de valeur font l'objet d'un test de dépréciation.

A l'intérieur du poste « Immobilisations en cours », 273K€ correspondent à des développements de logiciels.

NOTE 5

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition. Ce coût n'intègre pas les éventuels engagements donnés.

Ce dernier peut être diminué postérieurement à l'achat lorsque la mise en jeu d'une garantie détenue par SYNERGIE SA permet de ne pas avoir à acquitter le solde du prix ou autorise le recouvrement auprès des cédants de tout ou partie du montant initialement payé.

Les titres de participation sont évalués, conformément à l'article 332-3 du plan comptable général, à leur valeur d'utilité. Cette valeur qui correspond à ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer est déterminée notamment à partir des flux futurs de trésorerie et de l'intérêt à être présent sur le territoire ou le métier contrôlé par la filiale.

La note n°33 présente le tableau des filiales et participations.

Rachat d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, SYNERGIE SA :
- a acheté 143 549 actions au cours moyen de 8,103€
- a vendu 133 071 actions au cours moyen de 8,041€

Au 31 décembre 2012, SYNERGIE SA détient :
- par l'intermédiaire de ce contrat 50 978 actions propres achetées à un prix moyen de 7,09€, soit : 361K€
- 334 627 actions achetées à un prix moyen de 8,97€, soit 1,37% du capital, soit 3.002K€.

Lesdites actions sont enregistrées en immobilisations financières conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général (Art. 442-27).

Le cours de l'action au 31 décembre 2012 s'élève à 7,06€.

**NOTE 6****Créances et reconnaissance des produits****6.1 Créances clients**

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

SYNERGIE SA a souscrit, tant pour elle-même, que pour ses filiales françaises, une assurance contre les risques d'impayés.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci sont dépréciées en fonction de la nature du risque (retard de

règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens) et de la part couverte par l'assurance.

Le Groupe a mis au point des méthodes de reconnaissance de produits dans le cadre d'une procédure intégrée partant de la réalisation de la prestation jusqu'à la facturation des clients. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

6.2 Autres créances

Lorsque les créances sur des filiales ont une valeur brute remise en cause par un écart significatif existant déjà entre la valeur des titres de participation et la quote-part des capitaux propres de la filiale déte-

nue par SYNERGIE SA, la dépréciation pourra alors ne pas être constatée si la filiale concernée satisfait à l'une ou l'autre des conditions précédemment citées en note n°5.

NOTE 7**Provisions**

Conformément à l'article 312-1 du Plan Comptable Général, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie

au moins équivalente attendue de celle-ci. Le montant des provisions est arrêté après l'obtention de l'avis de ses Conseils.

NOTE 8**Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.



Notes annexes au bilan de Synergie SA

NOTE 9

Actif immobilisé

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2012	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	3.684	691	164	4.211
Fonds commercial, droit au bail	3.637	-	60	3.577
Total immobilisations incorporelles	7.321	691	224	7.788
Immobilisations corporelles				
Terrains	110	-	-	110
Constructions	1.133	-	-	1.133
Installations, matériel et outillage	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	13.678	1.842	1.489	14.031
Immobilisations en cours	505	117	311	311
Total immobilisations corporelles	15.426	1.959	1.800	15.585
Immobilisations financières				
Participations	87.332	8.657	-	95.989
Autres titres immobilisés	621	-	-	621
Prêts	133	-	13	120
Autres immobilisations financières	4.541	2.353	2.341	4.553
Total immobilisations financières	92.627	11.010	2.354	101.283
TOTAL	115.374	13.660	4.378	124.656

Immobilisations incorporelles

L'augmentation du poste « Concessions, brevets, licences, marques » de 691K€ correspond en totalité à l'acquisition de logiciels.

En ce qui concerne les diminutions des immobilisations incorporelles à hauteur de 164K€ et 60K€, elles relèvent respectivement des postes « Logiciels et droit au bail ».

Immobilisations corporelles

L'augmentation du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte pour :

- 1.239K€ d'agencements et d'aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'*Open Centers* ;
- 602K€ d'acquisitions de nouveaux matériels et de mobilier de bureau.

Immobilisations financières

L'augmentation du poste « Titres de participation » résulte pour une très large partie des augmentations de capital de SYNERGIE PROPERTY (4.963K€) et GESTION HUNT (1.546K€) et de l'acquisition de 64/675 de ACORN SYNERGIE UK pour 1.888K€.

Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2012	Augmentation	Diminution Sorties - Reprises	Montants au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	2.249	405	146	2.509
Fonds commercial, droit au bail	207			207
Total immobilisations incorporelles	2.456	405	146	2.716
Immobilisations corporelles				
Constructions	409	63		472
Installations, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	10.427	988	1.417	9.998
Total immobilisations corporelles	10.836	1.051	1.417	10.470
TOTAL	13.292	1.456	1.562	13.186
Immobilisations financières				
Titres de participation	5.312			5.312
Autres titres immobilisés	875	724	232	1.367
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	6.187	724	232	6.679
TOTAL	19.479	2.180	1.794	19.865

NOTE 10**Créances**

En milliers d'euros	Montants Bruts	Provisions & Amortissements	Montants Nets 2012	Montants Nets 2011
Clients et comptes rattachés	205.568	10.725	194.843	209.625
Autres créances	58.198	3.151	55.047	54.031
TOTAL	263.766	13.876	249.890	263.656

Des créances sur les organismes de formation figurent pour un montant de 8.396K€ dans le poste autres créances.

Les créances en devises sont appréciées au cours de clôture, l'écart avec le cours initial est affecté en écart de conversion (note n°17).



NOTE 11

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants Bruts		<< 1 an		> 1 an	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Actif immobilisé						
Créances rattachées à des participations	10.997	10.837	938	938	10.059	9.899
Prêts	119	133	47	40	72	93
Autres immobilisations financières	4.554	4.541			4.554	4.541
Total actif immobilisé	15.670	15.511	985	978	14.685	14.533
Actif circulant						
Client douteux ou litigieux	14.155	13.464			14.155	13.464
Autres créances clients	191.413	206.501	191.413	206.501		
Personnel	53	53	47	47	6	6
Organismes sociaux	8.944	7.056	8.919	7.031	25	25
Impôts sur les bénéfices	4.211	-	4.211			
Taxe sur la valeur ajoutée	932	1.050	932	1.050		
Autres impôts	1.895	-	1.895	-		
Groupe et associés	41.790	45.063	38.880	31.375	2.910	13.688
Débiteurs divers	374	1.278	159	1.063	215	215
Total actif circulant	263.766	274.465	246.455	247.067	17.312	27.398
Charges constatées d'avance	561	805	561	805		
TOTAL	279.997	290.781	248.001	248.850	31.997	41.931

Intégrés aux créances, les produits à recevoir de l'exercice 2012 représentent 16.102K€ avec respectivement :

En milliers d'euros		
Clients et comptes rattachés		5.503
dont	Clients – factures à établir hors Groupe	2.954
	Clients – factures à établir Groupe	2.549
Autres créances		10.599
dont	Fournisseurs – avoirs à recevoir hors Groupe	73
	Fournisseurs – avoirs à recevoir Groupe	8
	Personnel – produits à recevoir	
	Organismes sociaux – produits à recevoir	548
	Organismes de formation – produits à recevoir	8.396
	Etat – Impôts et taxes	1.493
	Autres créances	80

NOTE 12

Placements

En milliers d'euros	2012	2011
Valeurs mobilières de placement	15.330	29.085
Dépôts et comptes à terme	1.900	1.900
TOTAL	17.230	30.985

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des OPCVM monétaires à court terme sans risque. Le cours de clôture au 31 décembre 2012 a fait apparaître une plus-value latente de 0,4K€.

Les dépôts et comptes à terme ont des durées de 3 mois maximum.

NOTE 13

Capitaux propres**13.1 Capital social**

Au 31 décembre 2012, le capital social est composé de 24 362 000 actions de 5€, soit un capital de 121.810K€.

13.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et R.A.N.	Résultat	Provisions réglementées	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Capitaux propres d'ouverture	121.810		15.750	9.420	2.272	149.252	155.948
Réduction de capital						-	(9.083)
Augmentation de capital						-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2011			2.230	(9.420)		(7.190)	(7.302)
Résultat de l'exercice				10.319		10.319	9.420
Mouvements des provisions réglementées					346	346	268
Capitaux propres de clôture	121.810	0	17.980	10.319	2.618	152.727	149.252

Au cours de l'exercice 2012, il a été procédé à une distribution de dividendes à hauteur de 7.190K€, les dividendes non distribués, afférents aux actions propres, étant affectés en report à nouveau pour 119K€.

Le poste « Réserves et Report à nouveau » tient compte d'une « Réserve réglementée » de 3.328K€ correspondant à la réserve pour actions propres.

NOTE 14

Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2011	Augmentation	Diminution	2012
Risques sociaux et fiscaux	673	102	138	637
Autres risques	3.772	71	488	3.355
TOTAL	4.445	173	626	3.992

La reprise de provision pour autres risques correspond pour 412K€ aux risques de change. Au 31/12/2012 cette provision pour risque de change s'élève à 3.263K€.



NOTE 15 Emprunts et dettes financières

15.1 Détail du compte de bilan

En milliers d'euros	2012	2011
Emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit	3.136	6.987
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	35	909
Dettes financières diverses	28.061	28.720
TOTAL	31.231	36.616

La variation du poste « Emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit » de 3.851K€ s'explique par les remboursements effectués au cours de l'exercice. Le solde de 3.136K€ est à moins d'un an.

La variation des dettes financières diverses s'explique par l'augmentation des comptes courants de 330K€, la diminution de la participation des salariés (1.003K€) et un dépôt reçu de 14K€.

15.2 état des actifs affectés en garantie

Les emprunts souscrits par SYNERGIE SA auprès des établissements de crédit ne sont garantis par aucune sûreté.

NOTE 16 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		< 1 an		1an << 5 ans		> 5 ans	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Emprunts de dettes auprès des établissements de crédit :								
<i>Emprunts, dettes à 1 an maximum</i>	65	971	65	971				
<i>Emprunts, dettes à plus de 1 an</i>	3.105	6.925	3.105	3.820		3.105		
Emprunts et dettes financières divers	11.413	12.401	6.423	2.720	4.990	9.681		
Groupe et associés	16.649	16.319	16.649	16.319				
Fournisseurs et comptes rattachés	5.097	6.176	5.097	6.176				
Dettes fiscales et sociales	175.300	188.889	175.300	186.748				2.141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6.046	9.570	6.046	4.070		5.500		
Autres dettes	2.722	2.369	2.722	2.369				
Sous-total	220.397	243.620	215.407	223.193	4.990	18.286	-	2.141
Produits constatés d'avance	-	-	-	-				
TOTAL	220.397	243.620	215.407	223.193	4.990	18.286	-	2.141

Le délai moyen des règlements fournisseurs est de 52 jours.



Intégrées aux dettes, les charges à payer de l'exercice 2012 représentent 35.771K€ avec respectivement :

En milliers d'euros			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			65
Dont	Intérêts courus sur emprunts	30	
	Agios bancaires	35	
Emprunts et dettes financières			257
Dont	Intérêts courus sur participation des salariés	257	
Dettes fournisseurs			3.323
Dont	Fournisseurs – factures non parvenues hors Groupe	2.461	
	Fournisseurs – factures non parvenues Groupe	397	
	Fournisseurs d'immobilisations	465	
Dettes fiscales et sociales			31.415
Dont	Personnel et comptes rattachés	8.068	
	Organismes sociaux	3.527	
	Etat – Impôts et taxes	19.820	
Autres dettes			711
Dont	Clients – avoirs à établir hors Groupe	675	
	Clients – avoirs à établir Groupe	36	

NOTE 17

Dettes sur immobilisations

En milliers d'euros	2012	2011
Dettes sur titres de participation	5.503	9.003
Dettes sur fournisseurs (immobilisations corporelles)	544	568
TOTAL	6.046	9.571

Dont 5.500K€ liés à la filiale allemande GMW.

NOTE 18

Écarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif correspondent aux différences de taux de change entre l'euro et la devise locale, calculées à la date d'arrêt sur le solde des comptes courants des filiales GESTION HUNT (Canada), ACORN SYNERGIE UK et ACORN RECRUITMENT (Royaume-Uni).

L'écart de conversion actif soit 3.263K€ est intégralement provisionné. Il concerne ACORN (SYNERGIE) UK et ACORN RECRUITMENT ; l'écart de conversion passif concerne GESTION HUNT.



Notes annexes au compte de résultat de Synergie SA

NOTE 19 Ventilation du Chiffre d'Affaires

En milliers d'euros	2012	2011
CA France	814.557	845.390
CA Export	1.643	1.499
TOTAL	816.200	846.889

Le chiffre d'affaires réalisé en France comprend les facturations au titre de l'activité placement pour 2.430K€.

NOTE 20 Autres produits, reprises sur provisions et transferts de charges

En milliers d'euros	2012	2011
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	241	137
Reprises sur amortissements et provisions	2.936	2.293
Transferts de charges	9.921	10.093
Redevances de marques	1.567	1.543
Autres produits de gestion courante	199	174
TOTAL	14.864	14.240

Le poste « Transferts de charges » se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2012	2011
Transferts de charges sur rémunérations	7.296	7.554
Transferts de charges sur assurances	1.209	1.500
Transferts de charges sur achats non stockés	894	780
Transferts de charges sur locations	254	183
Transferts de charges sur autres services	267	76
TOTAL	9.920	10.093

NOTE 21 Charges de personnel

En milliers d'euros	2012	2011
Salaires et charges	562.967	581.547
Charges sociales	178.434	186.043
Participation des salariés		2.141
TOTAL	741.401	769.731

NOTE 22

Résultat financier

En milliers d'euros	2012	2011
Produit net des opérations financières avec filiales	782	1.289
Intérêts sur emprunts à L&MT auprès des établissements de crédit	(225)	(399)
Intérêts sur participation aux fruits de l'expansion	(370)	(437)
Frais financiers nets sur opérations bancaires à court terme et divers	(50)	(157)
Abandons de créances	-	(1.972)
Revenus des valeurs mobilières de placement	251	507
Autres produits financiers	179	76
Dotations et reprises de provisions sur titres		(1.965)
Dotations et reprises de provisions sur compte courant	(2.680)	
Dotations et reprises de provisions sur actions propres	(492)	(232)
Dotations et reprises sur écarts de conversion	412	514
Gains (pertes) de change	250	(9)
Escomptes accordés	(71)	(113)
RÉSULTAT FINANCIER	(2.015)	(2.898)

NOTE 23

Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2012	2011
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(113)	(18)
Sur opérations en capital	(648)	(1.162)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1.061)	(1.032)
Total des charges exceptionnelles	(1.822)	(2.212)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1	9
Sur opérations en capital	173	173
Reprises sur provisions et transferts de charges	756	1.470
Total des produits exceptionnels	931	1.652
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(891)	(560)

Les principaux postes de charges et produits exceptionnels en 2012 sont les dotations aux amortissements dérogatoires (888K€ en 2012) et reprises liées (542K€).

NOTE 24

Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2012	2011
Sur le résultat courant	4.343	7.725
Sur le résultat exceptionnel	(280)	(198)
Sur la participation aux bénéfices	(773)	(395)
Résultat de l'intégration fiscale	(269)	13
TOTAL	3.021	7.145



NOTE 25

Situation fiscale différée

Il apparaît une créance latente de 1.522K€ correspondant aux crédits d'impôts sur charges non déductibles temporairement (contribution sociale de solidarité, participation aux bénéfices et écart de conversion passif de l'exercice).

Il existe par ailleurs une dette latente de 945K€ liée aux provisions réglementées.

Autres informations sur Synergie SA

NOTE 26

Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction

Sont présentées ci-après diverses informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société SYNERGIE SA.

26.1 Rémunération

La rémunération des dirigeants s'élève à 233K€.

26.2 Engagements de retraite

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2012, aucun engagement contracté par la société SYNERGIE SA en matière de pensions et indemnités assimilées dont

bénéficieraient les membres des organes de Direction et d'Administration.

26.3 Avances et crédits accordés

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2012, aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes de Direction et d'Administration.

NOTE 27

Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société à raison de leurs fonctions dans les entreprises liées.

SCI Les Genêts 10 : les loyers s'élèvent à 441K€, le dépôt de garantie à 76K€, le solde à la clôture est nul et les dates d'échéance des baux sont respectivement le 30 septembre 2018 (locaux), le 31 août 2015 (parkings) et le 17 décembre 2021 (locaux).

NOTE 28

Effectifs de la société à la clôture de l'exercice

	Salariés Permanents	Salariés Intérimaires	2012	2011
Cadres et assimilés	313	110	423	406
Employés	740	4 758	5 498	5 693
Ouvriers		17 223	17 223	18 425
TOTAL	1 053	22 091	23 144	24 524

NOTE 29

Intégration fiscale

SYNERGIE SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec certaines de ses filiales à compter du 1^{er} janvier 1991, et renouvelé en 2000 cette option pour une durée indéfinie.

Périmètre d'intégration fiscale 2012

SYNERGIE SA	(société se constituant seule redevable de l'impôt vis-à-vis de l'Administration Fiscale)
SYNERGIE FORMATION	(intégration à compter de 1993)
AILE MEDICALE	(intégration à compter de 2000)
SYNERGIE CONSULTANTS	(intégration à compter de 2000)
I C G	(intégration à compter de 2012)
INTERSEARCH FRANCE	(intégration à compter de 2012)
SYNERGIE PROPERTY	(intégration à compter de 2012)

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les économies d'impôt liées aux déficits sont considérées comme un gain immédiat.

Compte tenu de la situation fiscale des filiales intégrées, les profits d'intégration fiscale susceptibles d'être reversés à la clôture de l'exercice sont négligeables.

NOTE 30

Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2012	2011
Engagements donnés		
Effets escomptés non échus	335	772
Contreparties cautions Travail Temporaire	5.611	4.909
Droit individuel à la formation (DIF)	4.562	4.122
Engagements complémentaires sur acquisition de titres	2.237	2.959
Cautionnement sur prêts immobiliers	7.446	3.578
Baux commerciaux (loyers jusqu'à l'échéance)	6.094	5.405
TOTAL	26.285	21.745
Engagements reçus		
Garantie BNP du 01.07.2011 au 30.06.2012	67.498	57.240
d'INTERSEARCH si retour à meilleure fortune après abandon de créance 2009, 2010 et 2011	715	715
d'EURYDICE PARTNERS si retour à meilleure fortune après abandon de créance 2011	1.724	1.724
TOTAL	69.937	59.679

Les engagements au titre du DIF ont été estimés à 76 029 heures.

La garantie travail temporaire 2013/2014, assise sur un chiffre d'affaires de 812.092K€, devrait s'élever à 65.031K€.



En milliers d'euros	2012	2011
Engagements liés aux locations financements		
Immobilisations brutes	2.706	3.570
Amortissements cumulés	2.150	2.133
Dotations de l'exercice	881	908
Reprises de l'exercice	863	26
Augmentation des engagements de l'exercice		250
Diminution des engagements de l'exercice	1.007	1.046
Redevances restant à payer	556	1.563

Sur l'exercice 2012, la ventilation à moins d'un an et de un à cinq ans des engagements relatifs aux crédits-baux et locations-financement s'élève respectivement à 505K€ et 51K€.

Les indemnités de départ en retraite et de fin de carrière vis-à-vis du personnel de la société ont été estimées à 1.831K€ charges sociales comprises. Le capital constitué auprès d'une compagnie d'assurance couvre à hauteur de 241K€ cet engagement au 31/12/2012.

SYNERGIE est soumise à des covenants bancaires qui ont tous été respectés à la clôture de l'exercice 2012. Ce constat est lié le plus souvent au fait que les ratios à respecter intègrent au numérateur l'endettement net des comptes consolidés lesquels présentent une trésorerie nette d'endettement positive.

Les autres ratios et seuils à respecter sont les suivants :

- « dettes financières / fonds propres » inférieur à 0,6 ;
- « charges financières / capacité d'autofinancement » inférieur à 0,2.

NOTE 31

Engagements et passifs éventuels

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés

dans les notes n°12 et n°13) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

NOTE 32

Information sur les entreprises liées ou ayant un lien de participation

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	79.679	
Créances rattachées	10.997	
Prêts		
Autres immobilisations financières	2	
Avances et acomptes sur commandes		
Créances clients et rattachées	3.998	
Autres créances	38.880	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	16.648	
Avances sur commandes reçues		
Dettes fournisseurs et rattachées	397	
Dettes sur immobilisations et rattachées	446	
Autres dettes		
Produits de participation	450	
Autres produits financiers	592	
Charges financières	253	
Abandons de créances		

NOTE 33

Tableau des filiales et participations de SYNERGIE SA exercice clos le 31.12.2012

SYNERGIE SA est la société consolidante du groupe dans lequel les filiales mentionnées ci-après sont consolidées.

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que capital	Capital détenu %	Valeur inventaire brute	Valeur inventaire nette
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
AILE MEDICALE	72	1.468	99,93	1.886	1.886
SYNERGIE PROPERTY	5.000	(85)	99,92	5.000	5.000
EURYDICE PARTNERS	40	(249)	90,00	3.609	-
2/ Filiales étrangères					
GESTION HUNT (Canada)	1.523	2.277	100,00	2.594	2.594
SYNERGIE ITALIA (Italie)	2.500	3.900	85,00	3.437	3.437
SYNERGIE TT (Espagne)	1.500	1.929	100,00	1.650	1.650
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	250	31.209	99,00	7.911	7.911
G M W (Allemagne)	150	1.064	100,00	26.063	26.063
SYNERGIE Luxembourg	50	1.283	100,00	1.852	1.852
SYNERGIE ETT (Portugal)	1.140	1.139	100,00	1.248	1.248
ACORN (SYNERGIE) UK (*)	1	2.190	94,22	13.504	13.504
SYNERGIE HUMAN RESOURCES (Pays-Bas) (*)	4.000	(1.934)	100,00	4.000	4.000
SYNERGIE SUISSE	249	2.319	100,00	9.223	9.223
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations				3.015	1.312
TOTAL				84.992	79.680



En milliers d'euros	Prêts et avances	Cautions et avals donnés	CA exercice 2012	Résultat Net exercice 2012	Dividendes encaissés par Synergie en 2012
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
AILE MÉDICALE	-		15.531	184	450
SYNERGIE PROPERTY	459	7.446	396	(655)	
EURYDICE PARTNERS	2.679		2.396	(1.849)	
2/ Filiales étrangères					
GESTION HUNT (Canada)	1.435		34.094	652	
SYNERGIE ITALIA (Italie)	4.721		141.099	1.769	
SYNERGIE TT (Espagne)	12.888		75.763	(21)	
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	-		140.298	3.604	
G M W (Allemagne)	-		32.337	1.212	
SYNERGIE Luxembourg	-		4.297	(106)	
SYNERGIE ETT (Portugal)	2.093		18.003	(499)	
ACORN (SYNERGIE) UK (*)	13.666		-	413	
SYNERGIE HUMAN RESOURCES (Pays-Bas) (*)	8.809		84	(719)	
SYNERGIE SUISSE	-		26.592	(242)	
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations	5.100				-
TOTAL	51.849				450

(*) ACORN (SYNERGIE) UK (Royaume-Uni) et SYNERGIE HUMAN RESOURCES (Pays-Bas) constituent des holding locales.

NOTE 34

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement survenu postérieurement à la clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'établissement des comptes n'est susceptible de venir modifier l'assertion précédente.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SYNERGIE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II.- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants faisant l'objet d'informations dans l'annexe :

- La note 5 de l'annexe mentionne les modalités d'évaluation des titres de participation conformément aux dispositions de l'article 332-3 du Plan comptable général. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les hypothèses retenues.
- La note 6 de l'annexe précise les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires et d'évaluation des créances. Nous avons vérifié le caractère approprié des hypothèses et revu les modalités de calcul mises en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.



III.- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Paris, le 26 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Membres des Compagnies régionales de Versailles et de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

FIGESTOR

Gérard PICAULT Pascale RENOUE

Pierre LAOT Frédéric FARAÏT





Gouvernement d'entreprise

RAPPORT DU PRÉSIDENT
SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
ET LE CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LE RAPPORT
DU PRÉSIDENT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil d'Administration

La liste des Mandats



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 Rapport du Président sur la Gouvernance d'entreprise et le contrôle interne à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article 225-37 alinéas 6 et 7 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Le présent rapport est également destiné à vous présenter les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 10 avril 2013.

I.- CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SYNERGIE est composé de quatre membres, nommés pour 6 ans, dont une administratrice (25% du nombre d'administrateurs) :

Daniel AUGEREAU	(mandat renouvelé le 15 juin 2011)
Nadine GRANSON	(mandat renouvelé le 15 juin 2011)
Yvon DROUET	(mandat renouvelé le 15 juin 2011)
Julien VANEY	(nomination le 12 juin 2008)

Monsieur Daniel AUGEREAU en est le Président.

SYNERGIE respecte à ce jour les dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la « représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Les mandats des administrateurs sont communiqués dans un tableau annexe au rapport annuel.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les statuts et sont conformes aux dispositions légales. Au cours de l'année 2008, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Règlement Intérieur, modifié en 2012.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

I.2 Rôle et fonctionnement du Conseil

« Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation par tout moyen et en tout lieu et même verbalement de son Président, le Vice-Président ou par tout administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.



Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi, en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. » (Extraits de l'Art. XII des Statuts de SYNERGIE : « Réunions du Conseil »).

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni onze fois avec une participation de 100%.

Outre l'ordre du jour que les membres du Conseil reçoivent avec leur convocation, la société met à leur disposition tous les documents, dossiers et informations nécessaires à leur mission.

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et un membre du Conseil au moins.

Les réunions ont principalement eu pour objet en 2012 :

l'établissement des documents financiers :

- arrêté des comptes sociaux et consolidés 2011 et des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2012, ainsi que des communiqués financiers y afférant ;
- établissement des documents de gestion prévisionnelle ;

les opérations de capital :

- augmentation de capital de la filiale SYNERGIE PROPERTY de 37K€ à 5M€ par apport en numéraire y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles ;
- augmentation de capital de la filiale canadienne GESTION HUNT par incorporation du compte courant de SYNERGIE SA à hauteur de 2M\$;
- renouvellement du programme de rachat d'actions propres ;

la croissance externe :

- acquisition de 64 parts de la holding britannique ACORN (SYNERGIE) UK portant le capital détenu à 94,22%.

les autres points suivants :

- la marche des affaires tant en France qu'à l'étranger ;
- élaboration du rapport du Président sur le contrôle interne ;
- convocation de l'Assemblée Générale annuelle.

Pour l'ensemble de ces opérations, les conditions d'acquisition et les pouvoirs conférés au Président pour remplir tout acte et obligation y afférant ont été examinés et entérinés.

Au cours de ces réunions, le Conseil s'est notamment prononcé sur les autorisations de cautions au profit de tiers ainsi que sur diverses conventions conclues entre sociétés apparentées.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.823-20 du Code de Commerce, et compte tenu de l'organisation et de la structure de la Société, le Conseil d'Administration a décidé, par délibération en date du 26 avril 2011, qu'il exercerait les fonctions de Comité d'Audit en formation plénière.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a pour tâches essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et d'assurer le suivi de leur efficacité avec le concours de l'audit interne ;



- d'assurer le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes dans les diligences réalisées, des conditions de renouvellement de leurs mandats et de la détermination de leurs honoraires.

I.3 Éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Le Président du Conseil d'Administration assure également les fonctions de Directeur Général. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général, sauf en matière de cautions, avals et garanties sur lesquels le Conseil est consulté et doit se prononcer, et sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires.

II.- MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS MiddleNext

SYNERGIE se réfère désormais aux recommandations du « Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites » élaboré par MIDDLENEXT en décembre 2009.

Le Conseil d'Administration a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » dudit Code.

Il convient de noter toutefois que :

- les Administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans dans le but d'assurer une stabilité du Conseil ;
- le Conseil d'Administration ne comporte pas actuellement d'Administrateurs indépendants ;
- le Conseil invite chaque année ses membres à s'exprimer sur son propre fonctionnement et sur la préparation de ses travaux ;
- une réflexion est en cours sur la création de Comités de nomination et de rémunérations.

III.- MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées seront précisées dans les avis de convocations prévus aux articles R.225-66 et R.225-77 du Code de Commerce.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation seront quant à eux convoqués par lettre ordinaire dans les conditions prévues à l'article R.225-68 du Code de Commerce.

IV.- ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, il est précisé que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le rapport de gestion.

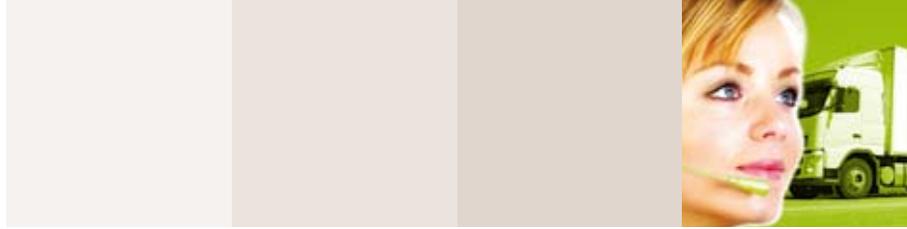
RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

V.- PRINCIPES ET RÈGLES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

V.1 Rémunération des membres du Conseil

Il n'est pas alloué de jetons de présence aux membres du Conseil de SYNERGIE SA.

Par ailleurs, aucun avantage en nature n'est attribué aux Administrateurs en leur qualité de membre du Conseil d'administration.



V.2 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération fixe des mandataires sociaux disposant d'un contrat de travail est réactualisée en référence essentiellement au coût de la vie et à l'évolution de leur fonction.

Leur rémunération variable est quant à elle liée à la bonne gestion du Groupe et à son évolution.

Il n'est pas prévu d'avantages spécifiques liés à la qualité de mandataire social, tels que rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, hormis les indemnités prévues à la convention collective concernant les salariés Administrateurs.

La rémunération des mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion.

CONTRÔLE INTERNE

VI.- PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

VI.1 Définition et objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est défini, au sens du Groupe SYNERGIE, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société et dans l'ensemble du Groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de s'assurer que le patrimoine de la société est convenablement protégé ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur et de fraude.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, mais il est conçu pour en donner une assurance raisonnable.

VI.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

Tous les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés au contrôle interne par la Direction Générale. Chaque agence et chaque service support sont dotés de procédures écrites qui leur sont propres. La centralisation de ces procédures a été effectuée et un manuel intégrant les références à l'ensemble des procédures a été réalisé et est mis à jour périodiquement. Le personnel d'encadrement est garant de la bonne application de ces procédures.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'une attention particulière est accordée aux procédures internes dans le cadre des formations réalisées lors de l'intégration des collaborateurs et de la démarche qualité.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux du risk manager, de la cellule qualité, de l'équipe de contrôle de gestion et de l'audit interne proprement dit, ainsi que sur les conclusions émises par les Commissaires aux Comptes au cours de leur mission de contrôle.

Les principaux intervenants de cet ensemble forment un groupe de travail afin de s'assurer que les procédures permettant de prévenir les impacts des risques inhérents à l'activité et au fonctionnement de SYNERGIE, ont été mises en place et sont opérationnelles.

Compte tenu des enjeux générés par l'organisation des systèmes d'information, un Comité Informatique a été institué et se réunit régulièrement.

Enfin, le Président a développé une culture d'entreprise basée sur les valeurs d'honnêteté, de compétence, de réactivité, de qualité et de respect des clients.

VI.3 Description des procédures de contrôle interne

VI.3.1 Procédures de contrôle interne en matière financière et comptable

a) Remontée des informations du Groupe : le reporting

Le reporting financier du Groupe SYNERGIE est articulé comme suit :

- centralisation hebdomadaire des effectifs délégués et des clients mouvementés, premiers indicateurs de l'évolution de l'activité ;
- centralisation hebdomadaire de la trésorerie ;
- reporting mensuel de gestion sous la forme d'un compte de résultat détaillé des filiales puis par centre de résultat.

b) Reconnaissance du chiffre d'affaires

Comme il est indiqué dans l'annexe aux comptes annuels et consolidés, des méthodes de reconnaissance des produits ont été mises au point, dans le cadre d'une procédure intégrée partant de la réalisation de la prestation jusqu'à la facturation des clients. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

D'un point de vue pratique, l'analyse des écarts entre les heures payées et les heures facturées permet de s'assurer de la cohérence du chiffre d'affaires réalisé et d'analyser les exceptions (heures payées non facturées) qui ont un impact direct sur les marges.

c) Recouvrement des créances clients

Le poste « créances clients » qui représente 52% du total du bilan de SYNERGIE SA et 63 % du total du bilan consolidé, fait l'objet de procédures développées et principalement d'un contrôle centralisé, basé sur :

- un examen du risque client préalable à toute prestation ;
- l'autorisation d'en cours par client accordée aux agences ;
- le suivi du correct recouvrement des créances dans les délais contractuels ;
- la conduite de procédures contentieuses.

Cette organisation est mise en œuvre dans l'ensemble des filiales de travail temporaire.

Pour SYNERGIE SA, les processus informatiques confortent le système de blocage des en-cours accordés en fonction des autorisations données.

Enfin, le Groupe SYNERGIE a recours à des assurances, permettant de couvrir le risque client, principalement en France.

VI.3.2 Autres procédures de contrôle interne

a) Croissance externe

L'étude de toute cible potentielle fait l'objet d'une validation préalable des membres du Conseil d'Administration destinée à confirmer le principe de l'engagement de négociations, tout comme les étapes suivantes (émission d'une



lettre d'intention conforme aux normes Groupe, choix des auditeurs et prise en compte de leurs conclusions, établissement de l'acte de promesse de vente ...)

b) Législation sociale

Des cellules dédiées ont été constituées afin de s'assurer du respect de la législation sociale, de maîtriser les conséquences de sa complexité et de prévenir les risques en découlant.

c) Maintenance et sécurité des systèmes d'information

Le système de contrôle interne a notamment pour objet de s'assurer de la pérennité et de la sécurité physique des outils de gestion et principalement des programmes et des données informatiques afin de garantir la continuité de l'exploitation.

d) Délégations de pouvoirs

Les délégations de pouvoirs sont limitées aussi bien dans le cadre opérationnel qu'en matière bancaire, en tenant compte des dispositions légales locales.

e) Politique de gestion des ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines porte une attention particulière au recrutement de personnes possédant les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités et à l'atteinte des objectifs actuels et futurs du Groupe, et également sur les clauses de non concurrence rédigées lors de l'établissement des contrats de travail.

VI.3.3 Procédures de contrôle externe

a) Audit des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes effectuent un examen limité des comptes semestriels et un audit des comptes au 31 décembre. Ils procèdent à un examen des procédures du Groupe.

Les éventuels avis formulés à la demande de l'entreprise par les commissaires aux comptes dans le cadre de l'accomplissement de leur mission, ainsi que par les organismes extérieurs, sont examinés par les collaborateurs intéressés et participent, le cas échéant, à la réflexion sur les actions correctrices ou à instaurer dans le Groupe.

b) Audit d'organismes extérieurs spécialisés

Des organismes extérieurs spécialisés (tels que ceux assurant la certification ISO 9001 version 2008) auditent régulièrement les activités conduites par le Groupe.

VII.- SUIVI DU CONTRÔLE INTERNE

VII.1 Suivi des actions prioritaires définies pour 2012

Les travaux réalisés en 2012 n'ont pas révélé de défaillance notable ou d'insuffisance grave en matière d'organisation du contrôle interne.

Les actions suivantes ont été menées à leur terme ou ont été poursuivies au cours de l'exercice 2012 :

- la mise en place du nouveau système de gestion de trésorerie ;
- le renforcement de la centralisation des pouvoirs bancaires, et, conforté par le nouveau logiciel de trésorerie, la mise en adéquation généralisée des pouvoirs de signature télématiques avec les pouvoirs bancaires autorisés ;
- des audits d'intrusion en France, permettant de s'assurer de la sécurisation des principaux accès aux données ;
- le développement de la méthodologie et des procédures destinées à homogénéiser et fiabiliser l'ensemble des données relatives aux actions entreprises dans le cadre de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) au regard des actions RSE entreprises.



- l'actualisation des procédures existantes ayant pour objet de procéder à l'analyse systématique des flux d'informations inter-compagnies liés à l'accélération des détachements de salariés à l'International;

VII.2 Actions prioritaires définies en 2013

Les axes de travail suivants sont considérés comme des priorités en 2013 :

- l'achèvement de la nouvelle organisation informatique en France, et la revue contractuelle des contrats en cours en cas de logiciels ou données hébergées ;
- la revue des assurances de l'ensemble du Groupe ;
- la mise à jour de la revue des plans informatiques de sauvegardes et de reprise d'activité des filiales à l'International ;
- la poursuite de la formalisation des référentiels sur les processus clés du Groupe ;
- les audits tournants dans les filiales étrangères ;
- le développement de la méthodologie et des procédures destinées à homogénéiser et fiabiliser l'ensemble des données relatives aux actions entreprises dans le cadre de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) au regard des actions RSE entreprises ;
- la revue des pouvoirs opérationnels, dans le cadre de l'accélération du développement à l'International ;
- l'examen approfondi de la fiscalité des filiales étrangères et l'actualisation de la méthodologie « prix de transfert » mise en place précédemment.

VIII.- CONTRÔLE INTERNE RELATIF A L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

VIII.1 Analyse préalable des risques

Les facteurs de risque auxquels le Groupe pourrait être éventuellement confronté sont décrits dans le chapitre 5 du rapport de gestion.

Pour mémoire, sont distingués :

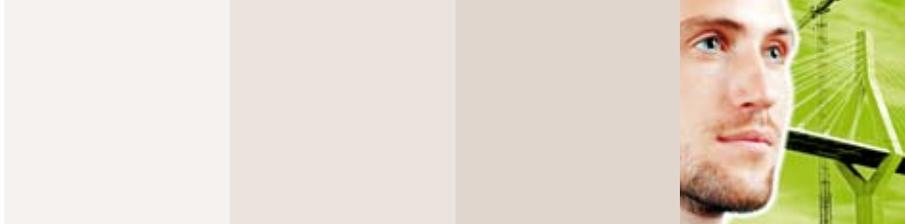
a) les risques financiers (taux de change, liquidité ...),

b) ainsi que ceux liés à :

- la clientèle ;
- la législation sociale spécifique au travail temporaire ;
- l'informatique ;
- le domaine juridique et fiscal ;
- les assurances.

L'examen de ces risques est revu régulièrement par la Direction Générale, la Direction Financière et l'ensemble des Directions Opérationnelles concernées, afin de limiter au mieux leur impact potentiel sur le patrimoine et les résultats du Groupe.

En outre, la Direction Financière et le Contrôle de Gestion s'attachent particulièrement à revoir les processus d'élaboration de l'information comptable et financière, selon quatre étapes majeures (la planification, le reporting, la consolidation, la revue et le contrôle), et plus particulièrement lors de l'intégration d'une nouvelle filiale, de modifications de l'environnement informatique, ou de la participation de nouveaux collaborateurs au processus général.



VIII.2 Planification

La Direction financière s'appuie sur un échéancier récapitulatif des obligations périodiques du Groupe précisant la nature et l'échéance de chaque obligation.

Ce document est envoyé aux responsables comptables et financiers des filiales du Groupe ainsi qu'à leur Direction.

VIII.3 Reporting

Mensuellement le compte de résultat par nature de chaque filiale est adressé à la Direction financière et au contrôle de gestion, nécessaire à l'établissement de leur consolidation.

Il en découle une analyse de l'évolution de l'activité par filiale, des marges brutes et des coûts de structure permettant de prendre les décisions nécessaires au pilotage de l'entreprise et d'anticiper les arrêtés faisant l'objet d'une communication au marché.

Depuis fin 2008, une accélération de la production des indicateurs clés du compte de résultat, arrêtés selon une périodicité mensuelle est demandée aux filiales (chiffre d'affaires, marge brute et résultat avant impôt).

VIII.4 Processus de consolidation

Conformément aux préconisations de NYSE Euronext Paris, le Groupe a systématisé les arrêtés trimestriels selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour les comptes annuels, lui ayant permis de répondre aux exigences de communication financière et de diffusion de l'information instituées par la Loi dite de Transparence Financière.

La consolidation est intégralement assurée par le service dédié, à Paris, au sein de la Direction Financière, chaque filiale lui adressant une liasse aux normes du Groupe, sous une forme et dans un niveau de détail qui permettent l'intégration par interface, conformément au plan de comptes du Groupe.

Les principes comptables sont revus chaque année au regard des nouvelles évolutions réglementaires. La Direction Financière communique les directives adéquates aux filiales dans la mesure où elles nécessitent un traitement dans la liasse préparée localement.

Les comptes établis font l'objet de contrôles et d'analyse approfondis, concernant notamment : le crédit client, l'endettement financier, la variation des immobilisations, l'évolution des charges d'exploitation.

Cet examen analytique ainsi que les contrôles de cohérence (variation des capitaux propres, passage du résultat social au résultat consolidé, réciprocité des intragroupes ...) permettent de justifier les comptes et de détecter les erreurs significatives s'il venait à s'en produire.

Un examen particulier est porté sur les budgets et leur actualisation, ainsi que sur l'évaluation des incorporels.

Les comptes semestriels et annuels sont arrêtés selon les mêmes processus, un complément de liasse étant produit par les filiales lors de l'arrêt des comptes semestriels et annuels afin d'établir l'ensemble des données consolidées produites dans l'annexe.

VIII.5 Revue et contrôle

Les comptes annuels consolidés ainsi établis font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes, ou d'un examen limité lors de l'arrêt au 30 juin et sont présentés au Conseil d'Administration pour validation.



L'ensemble des informations communiquées au marché (informations dites « réglementées ») sont contrôlées par le Conseil d'administration ou la Direction financière selon leur nature. Une revue des états financiers destinés à être publiés est également effectuée par l'audit interne.

2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société SYNERGIE SA.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SYNERGIE SA et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information



comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris, le 26 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Membres des Compagnies régionales de Versailles et de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

Gérard PICAULT Pascale RENOU

FIGESTOR

Pierre LAOT Frédéric FARAÏT

3 Informations complémentaires

Le Conseil d'Administration

Mode d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons qu'au cours de sa séance du 15 juin 2011, le Conseil a renouvelé le mandat de Monsieur Daniel AUGEREAU en qualité de Président du Conseil d'Administration et a réitéré son choix de lui confier la direction générale de la Société.

Mandats et fonctions

Les mandats d'administrateurs de Madame Nadine GRANSON et de Messieurs Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2011 pour une période de 6 ans.

La liste des mandats est présentée sous forme de tableau en annexe.

Date de l'Assemblée	Délégation	Durée	Utilisation
14 juin 2012	Achat d'actions propres	18 mois	Cf. rapport de gestion
14 juin 2012	Annulation d'actions	24 mois	Cf. rapport de gestion

Rémunérations brutes et avantages attribués durant l'exercice à chaque mandataire social par Synergie et les sociétés contrôlées :

Cette information figure au paragraphe 4.2 du Rapport de Gestion.

Annexe : Liste des mandats des Présidents, Directeurs Généraux Administrateurs et Représentants Permanents de SYNERGIE au 31/12/2012

	D. Augereau	Y. Drouet	N. Granson	J. Vaney	Synergie
SA SYNERGIE	P + DG	A	A	A	
SAS AILE MEDICALE	P				
SAS INTERSEARCH FRANCE	P				
SAS INFORMATIQUE CONSEIL GESTION			P		
SAS SYNERGIE PROPERTY	P				
SARL SYNERGIE FORMATION	G				
SARL SYNERGIE CONSULTANTS	G				
SAS SYNERGIE INSERTION	P				
GIE ISGSY	AU				
SCI DU BELVEDERE	G				
SCI DES GENETS 10	G				
SA ADE	P				
SARL GMW PERSONALDIENSTLEISTUNGEN (Allemagne)	G				
SARL SYNERGIE TRAVAIL TEMPORAIRE (Luxembourg)	G				
SARL SYNERGIE PARTNERS (Luxembourg)	G				
SA SYNERGIE TT (Espagne)	A	A			
SARL SYNERGIE HUMAN RESOURCE SOLUTIONS (Espagne)	AU				
SARL INTER HUMAN (Espagne)	AU				
SARL SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)				AU	
SA SYNERGIE ITALIA (Italie)	P	A			
SA SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	AD	A			
SA SYNERGIE SERVICES (Belgique)	AD	A			
SA SYNERGIE Empresa de Trabalho Temporario (Portugal)	P	A			
SARL INTER HUMAN (Portugal)	G				
SA SYNERGIE OUTSOURCING (Portugal)	P	A			
GESTION HUNT INC (Canada)	P	A			
SARL SYNERGIE PRAGUE (Rép. Tchèque)	G				
SARL SYNERGIE TEMPORARY HELP (Rép. Tchèque)	G				
ACORN (SYNERGIE) UK LTD (Royaume-Uni)	A	A			
ACORN RECRUITMENT LTD (Royaume-Uni)	A	A			
ACORN LEARNING SOLUTIONS LTD (Royaume-Uni)	A	A			
ACORN GLOBAL RECRUITMENT LTD (Royaume-Uni)	A	A			
CONCEPT STAFFING LTD (Royaume-Uni)	A	A			
EXXELL LTD (Royaume Uni)	A	A			
ADR UITZENDGROEP B.V. (Pays-Bas)	G				
ADR TRANSPORTDIENSTEN B.V. (Pays Bas)	G				
SYNERGIE HUMAN RESOURCES B.V. (Pays-Bas)	G				
SYNERGIE SUISSE SA (Suisse)	P				

Légende : P : Président, VP : Vice-Président, A : Administrateur, DG : Directeur Général, RP : Représentant Permanent, G : Gérant, AD : Administrateur Délégué, AU : Administrateur Unique

Administrateurs : 5 mandats + mandats illimités si administrateur dans les sociétés contrôlées
Président : 5 mandats



Autres informations

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

Données juridiques de portée générales

Conventions réglementées

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les
conventions et engagements réglementés

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction du
capital par annulation d'actions acquises

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'augmentation
de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à
constituer avec suppression du droit préférentiel de souscription

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE



AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

1 Données juridiques de portée générale

SYNERGIE est cotée au compartiment B de NYSE Euronext,

- Dénomination sociale : SYNERGIE
- Registre du commerce et des sociétés : 329 925 010 RCS PARIS
- Siège social : 11, avenue du Colonel Bonnet à Paris, 75016
- Forme juridique : Société Anonyme
- Exercice social : Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier de chaque année.
- Consultation des documents juridiques au siège social
- Date de constitution et durée : 18 juin 1984 ; la durée de la Société est fixée à quatre-vingt dix neuf années qui commenceront à courir du jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Objet social

La société a pour objet principal :

- la prestation en France et à l'étranger de tout personnel intérimaire de toutes compétences et de tous ordres auprès de tous établissements ou personnes intéressées ;
- l'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestations de services pour l'emploi ouverte par la loi aux Entreprises de Travail Temporaire ;
- l'activité de portage salarial telle que définie et autorisée par les textes en vigueur ;
- l'assistance aux entreprises dans l'analyse de leurs besoins de personnel, le conseil, la gestion et l'assistance en matière de gestion des ressources humaines.

Droits des actionnaires

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert à la suite de succession, de liquidation de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de majorité et de quorum prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la Loi.



2 Conventions réglementées au 31 décembre 2012

Conclues en 2012

Société	Société	Objet	Montant	Personne concernée
SYNERGIE	EURYDICE PARTNERS	Engagement de soutien financier et commercial	58.300 €	D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement de prêt immobilier	4.300.000 €	D. Augereau
SYNERGIE	SCI LES GENETS 10	Bail locaux 235 rue du Parc Jean Monnet SAINT GENIS POUILLY (01)	16.567,72€	D. Augereau
		*Charges locatives	1.418,86 €	D. Augereau

Poursuivies en 2012

Société	Société	Objet	Montant	Personne concernée
SYNERGIE	EURYDICE PARTNERS	Convention d'abandon de créances	1.724.000 €	D. Augereau
SYNERGIE	INTERSEARCH FRANCE	Convention d'abandon de créances	715.169,78 €	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE ITALIA SPA (Italie)	Convention d'avance en compte courant en partie bloquée et non rémunérée pour le compte de SYNERGIE ITALIA	Intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 1.000.000 €. Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE ETT (Portugal)	Convention d'avance en compte courant en partie bloquée et non rémunérée	Intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 250.000 € Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France	D. Augereau Y. Drouet

Poursuivies en 2012

Société	Société	Objet	Montant	Personne concernée
SYNERGIE	SYNERGIE HUMAN RESOURCES (Pays Bas)	Convention avance en compte courant non rémunéré	8.809.155,50 €	D. Augereau
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de prestations de services informatiques	232.887,20 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de développement du logiciel métier Winpack	373.240,40 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de maintenance informatique du logiciel métier Winpack	240.265,24 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de location d'un matériel AS 400	39.882 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de mise à disposition de personnel	283.444,74 €	N. Granson
SYNERGIE	SCI LES GENETS 10	* Bail locaux et parkings 10 rue des Genêts-Orvault * Charges locatives	424.053,32 € 18.387,97 €	D. Augereau D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement de prêt immobilier	893.601 €	D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	Cautionnement de prêt immobilier	1.521.912 €	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	Cautionnement de prêt en vue de la réalisation de travaux	454.471 €	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement de prêt immobilier	211.846 €	D. Augereau

3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

ASSEMBLÉE D'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.



Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention d'engagement de soutien financier et commercial

- Avec la société EURYDICE PARTNERS
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : votre société s'est engagée à soutenir financièrement et commercialement cette société
- Montant : 58 300 €

Convention de cautionnement de prêt immobilier

- Avec la société SYNERGIE PROPERTY
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : votre société a fourni sa caution en garantie de prêts immobiliers contractés par SYNERGIE PROPERTY, sa filiale, pour 4 300 000 €.
- Ces cautions ne sont pas rémunérées.

Bail concernant les locaux situés à Saint Genis Pouilly (Ain)

- Avec la SCI des Genets 10
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature : votre société a signé un bail pour des locaux situés au 235 rue du Parc Jean Monnet à Saint Genis Pouilly (Ain). Le loyer annuel hors taxe et hors charges locatives s'est élevé à 16 567 €. Le montant hors taxe des charges locatives comptabilisées au titre de l'exercice s'est élevé à 1 419 €

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions d'avance en compte courant en partie bloquée et non rémunérée

- Avec la société SYNERGIE ITALIA SPA (Italie)
- Personnes concernées : Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET
- Nature : intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 1 000 000 €. Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France.
- Avec la société SYNERGIE ETT (Portugal)
- Personnes concernées : Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET
- Nature : intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 250 000 €. Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France

Convention d'avance en compte courant non rémunérée

- Avec la société SYNERGIE HUMAN RESOURCES (Pays Bas)
- Personne concernée : Daniel AUGEREAU
- Nature : Convention d'avance en compte courant non rémunérée
- Montant : créance non rémunérée au 31.12.2012 : 8 809 155 €

Cautionnement de Prêt Immobilier

- Avec la société SYNERGIE PROPERTY
- Personne concernée : Daniel AUGEREAU
- Nature et objet : votre société a fourni sa caution en garantie de prêts immobiliers contractés par SYNERGIE PROPERTY, sa filiale, pour 893 601 € et 211 846 €.
- Ces cautions ne sont pas rémunérées.

Convention avec la société Informatique Conseil Gestion (ICG)

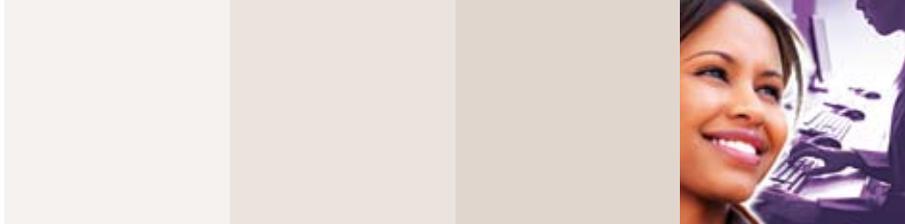
Nature de la convention	Montant des charges comptabilisées en euros	Montants des produits enregistrés en euros
Prestations de services informatiques	232 887	
Développement du logiciel métier Winpack	373 240	
Maintenance du logiciel métier Winpack	240 265	
Location d'un matériel AS400	39 882	
Mise à disposition de personnel		283 444

Bail commercial concernant les locaux du 10 rue des Genêts à Orvault et contrat de location de parkings

- Avec la Société Civile Immobilière des Genêts 10
- Personne concernée : Daniel AUGEREAU
- Nature : le loyer annuel hors taxe et hors charges locatives s'est élevé à 424 053 €. Le montant hors taxe des charges locatives comptabilisées au titre de l'exercice s'est élevé à 18 388 €

Cautionnement de Prêt Immobilier

- Avec la société SYNERGIE BELGIUM
- Personnes concernées : Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET
- Nature et objet : votre société a fourni sa caution en garantie de prêts immobiliers contractés par SYNERGIE BELGIUM, sa filiale, pour 1 521 912 €.
- Ces cautions ne sont pas rémunérées.



Cautionnement de Prêt en vue de la réalisation de travaux

- Avec la société SYNERGIE BELGIUM
- Personnes concernées : Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET
- Nature et objet : votre société a fourni sa caution en garantie de prêts pour la réalisation de travaux contractés par SYNERGIE BELGIUM, sa filiale, pour 454 471 €.
- Ces cautions ne sont pas rémunérées.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Abandon de créance avec retour à meilleure fortune

- Avec la société EURYDICE PARTNERS
- Personne concernée : Daniel AUGEREAU
- Nature et objet : abandon de créance au profit d'Eurydice avec retour à meilleure fortune réalisés en 2011.
- Le montant de la clause de retour à meilleure fortune qui n'a pas encore trouvé à s'appliquer s'élève à 1 724 000 €

Abandon de créance avec retour à meilleure fortune

- Avec la société INTERSEARCH
- Personne concernée : Daniel AUGEREAU
- Nature et objet : abandons de créance au profit d'INTERSEARCH France réalisées en 2009, 2010 et 2011 avec retour à meilleure fortune.
- Le montant de la clause de retour à meilleure fortune qui n'a pas encore trouvé à s'appliquer s'élève à 715 169,78 €

Courbevoie et Paris, le 26 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Membres des Compagnies régionales de Versailles et de Paris

FIGESTOR

Pierre LAOT Frédéric FARAÏT

JM AUDIT ET CONSEILS

Gérard PICAULT Pascale RENOÛ



4 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-209 (ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES – DÉLÉGATION À L'ORGANE COMPÉTENT)

Assemblée Générale du 20 juin 2013

10^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 4 % de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Courbevoie et Paris, le 26 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Membres des Compagnies régionales de Versailles et de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

FIGESTOR

Gérard PICAULT Pascale RENOUE

Pierre LAOT Frédéric FARAÏT



5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés

Assemblée Générale du 20 juin 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 3% du montant du dit capital au jour de l'émission.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément à l'article R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Courbevoie et Paris, le 26 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Membres des Compagnies régionales de Versailles et de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

FIGESTOR

Gérard PICAULT Pascale RENOU

Pierre LAOT Frédéric FARAIT

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les Commissaires aux Comptes de la Société sont :

Cabinet FIGESTOR

4-14 rue Ferrus - 75014 PARIS

Pierre LAOT

Frédéric FARAÏT

Le mandat du Cabinet FIGESTOR a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 juin 2007 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cabinet JM AUDIT et CONSEILS

131/134 Boulevard de Verdun - 92400 COURBEVOIE

Gérard PICAULT

Pascale RENOÛ

Le mandat du Cabinet JM AUDIT et CONSEILS a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 juin 2007 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les Commissaires aux Comptes suppléants de la Société sont :

Paul LOIRET

Le mandat de Monsieur Paul LOIRET a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 juin 2007 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cabinet EREC, Vincent YOUNG

Le mandat du Cabinet EREC a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 juin 2007 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont indiqués dans l'Annexe des comptes consolidés.



LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 30 AVRIL 2013

Intérim/Gestion des Ressources Humaines Filiales Françaises

SYNERGIE

SA au capital de 121.810.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
329 925 010 RCS PARIS

AILE MEDICALE

SAS au capital de 72.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
303 411 458 RCS PARIS

INTERSEARCH FRANCE

SAS au capital de 62.500 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
343 592 051 RCS PARIS

SYNERGIE CONSULTANTS

SARL au capital de 8.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
335 276 390 RCS PARIS

SYNERGIE FORMATION

SARL au capital de 360.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
309.044.543 RCS PARIS

SYNERGIE INSERTION

SAS au capital de 100.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
534.041.355 RCS PARIS

Intérim / Gestion des Ressources Humaines Filiales Etrangères

SYNERGIE T.T. S.A.

Au capital de 1.500.000 €
Avenida Diagonal 459
08021 BARCELONE - ESPAGNE

SYNERGIE HUMAN RESOURCE SOLUTIONS SL

Au capital de 3.005 €
Avenida Diagonal 459
08021 BARCELONE - ESPAGNE

INTER HUMAN SL

Au capital de 3.005 €
Avenida Diagonal 459
BARCELONE - ESPAGNE

Divers

INTER SERVICE GROUPE SYNERGIE "ISGSY"

GIE au capital de 3.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
328 988 076 RCS PARIS

INFORMATIQUE CONSEIL GESTION

SAS au capital de 41.175 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
317 193 571 RCS PARIS

SYNERGIE PROPERTY

SAS au capital de 5.000.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
493 689 509 RCS PARIS

ACORN (SYNERGIE) UK Ltd

Au capital de 675 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

SYNERGIE HUMAN RESOURCES B.V

Sarl au capital de 4.000.000 €
Madame Curieweg 8
5482TL SCHIJNDEL - PAYS-BAS

SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS S.L.

Au capital de 100.000 €
Avenida Diagonal 605
08028 BARCELONE - ESPAGNE

SYNERGIE BELGIUM n.v.

Au capital de 250.000 €
Desguinlei 88-90
2018 ANVERS - BELGIQUE

SYNERGIE SERVICES n.v.

Au capital de 250.000 €
Desguinlei 88-90
2018 ANVERS - BELGIQUE

SYNERGIE INTERNATIONAL RECRUITMENT B.V

Au capital de 18 152 €
Madame Curieweg 8
5482TL SCHIJNDEL - PAYS-BAS

SYNERGIE ITALIA S.p.a.

Au capital de 2.500.000 €
Via Lungo Dora Colletta, 75
10153 TURIN - ITALIE

SYNERGIE HR SOLUTIONS Srl

Au capital de 50.000 €
Via Lungo Dora Colletta, 75
10153 TURIN - ITALIE

**SYNERGIE EMPRESA DE TRABALHO
TEMPORARIO S.A.**

Au capital de 1.139.900 €
Rua Quinze de Novembro, 77
4100-421 PORTO - PORTUGAL

**SYNERGIE OUTSOURCING
SERVICIOS DE OUTSOURCING S.A.**

Au capital de 50.000 €
Rua Quinze de Novembro, 77
4100-421 PORTO - PORTUGAL

INTER HUMAN LDA

Au capital de 5.000 €
90 av. de la Republica
LISBONNE - PORTUGAL

SYNERGIE PRAGUE s.r.o.

Au capital de 13.000.000 Couronnes Tchèques
Zirkon Office Center - Sokolovska 84-86
186-00 PRAGUE 8 - REPUBLIQUE TCHEQUE

SYNERGIE TEMPORARY HELP s.r.o.

Au capital de 2.000.000 Couronnes Tchèques
Zirkon Office Center – Sokolovska 84-86
186-00 PRAGUE 8 - REPUBLIQUE TCHEQUE

SYNERGIE SLOVAKIA s.r.o.

Au capital de 6.638,78 €
Francisciho 4
811 08 BRATISLAVA - SLOVAQUIE

GMW Personaldienstleistungen GmbH

Au capital de 150.000 €
Gebrüder Himmelheber Strasse 7
76135 KARLSRUHE - ALLEMAGNE

SYNERGIE SUISSE S.A.

Au capital de 300.000 CHF
Chemin de la Coulaz
Case Postale 348
1530 PAYERNE - SUISSE

SYNERGIE LOGISTIEK B.V

Au capital de 18 000 €
Madame Curieweg 8
5482TL SCHIJNDEL - PAYS-BAS

SYNERGIE TRAVAIL TEMPORAIRE SARL

Au capital de 50.000 €
42, Boulevard J.F. Kennedy
L 4170 ESCH s/ALZETTE - LUXEMBOURG

SYNERGIE PARTNERS SARL

Au capital de 12.500 €
42, Boulevard J.F. Kennedy
L 4170 ESCH s/ALZETTE - LUXEMBOURG

ACORN RECRUITMENT Ltd

Au capital de 950 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

ACORN LEARNING SOLUTIONS Ltd

Au capital de 1.800 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

EXXELL Ltd

Au capital de 100 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

CONCEPT STAFFING

Au capital de 1.000 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

ACORN GLOBAL RECRUITMENT Ltd

Au capital de 100 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

GESTION HUNT INC.

Au capital de 2.000.400 \$ Canadiens
666, rue Sherbrooke Ouest – Bureau 1801
MONTREAL H3A 1 E7 - QUEBEC - CANADA

ACORN GLOBAL RECRUITMENT PTY L.t.d.

Au Capital de 1.000 \$ Australiens
35-37 Havelock Street
West Perth WA 6005 - AUSTRALIE



SYNERGIE



SA au capital de 121.810.000 euros
11, avenue du Colonel Bonnet
75016 Paris
Tél. 01 44 14 90 20
Fax 01 45 25 97 10
e-mail : synergie@synergie.fr

www.synergie.fr